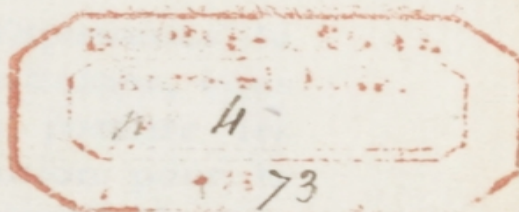


NOTES
ET
DOCUMENTS INÉDITS
SUR LES
EXPOSITIONS DU XVIII^e SIÈCLE

RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE

PAR

J. J. GUIFFREY



PARIS
J. BAUR, LIBRAIRE
11, RUE DES SAINTS-PÈRES

1873

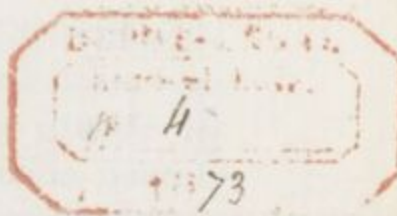
NOTES
ET
DOCUMENTS INÉDITS

SUR LES
EXPOSITIONS DU XVIII^e SIÈCLE

RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE

PAR

J. J. GUIFFREY



PARIS
J. BAUR, LIBRAIRE

11, RUE DES SAINTS-PÈRES

1873

AVIS AU LECTEUR.

En publiant des notes sur les Expositions du XVIII^e siècle en tête de la Table des Salons, nous avons annoncé que nous ferions paraître les pièces originales mises à contribution pour la rédaction de ces notes. Leur étendue nous a empêché de les joindre à la table des livrets et, d'un autre côté, le nombre des personnes qui s'intéressent à des documents de cette nature étant restreint, nous n'avons fait imprimer qu'un petit nombre d'exemplaires de ce volume.

Il renferme d'abord l'Introduction placée avant la table des livrets, dans laquelle nous avons résumé tous les renseignements recueillis par nous sur les anciens Salons. A cette Introduction, nous avons joint ici, sous forme de Conclusion, les réflexions que nous a suggérées le rapprochement de l'organisation ancienne et moderne des Expositions.

Les pièces originales qui forment l'objet principal de cette publication sont divisées en deux séries distinctes. La première, qui va du n^o I à CIV, comprend toutes les lettres, notes, mémoires ou autres documents relatifs à l'ouverture ou à la police des Salons, à la composition des livrets, aux critiques. Dans la seconde, qui débute par le tableau général des commandes faites pour le compte du Roi de 1775 à 1792 (n^o CV), sont rassemblées les pièces de toute nature et la correspondance qui ont ces commandes pour objet. Dans chacune de ces deux séries les documents sont classés strictement dans l'ordre chronologique. Enfin la table générale des pièces citées facilitera les recherches et suppléera aux renvois que nous n'avons pu intercaler dans les notes sur les Salons du XVIII^e siècle.



NOTES

SUR LES SALONS DU XVIII^e SIÈCLE (1673-1800)

Une liste publiée au début de la réimpression des livrets du XVIII^e siècle, et due à M. Saint-Vincent Duvivier, établissait que le nombre des Salons de l'ancienne Académie ne correspondait pas exactement au nombre des livrets connus jusqu'ici. Il est peu probable qu'on retrouve désormais un exemplaire d'un livret encore ignoré. On peut donc considérer comme une liste définitive celle que nous avons reproduite. Il y aurait eu, de 1673 à 1791, trente-six catalogues de salons.

Mais il s'en faut qu'on en soit arrivé au même degré de certitude sur le nombre des Expositions dont aucun livret ne nous a conservé la date précise et la composition. M. Saint-Vincent Duvivier en compte neuf de 1667 à 1727 ; mais avant tout n'en a-t-il point omis ? les registres qu'il a pu consulter n'offraient-ils aucune lacune, aucune omission ? doit-on enfin admettre comme exposition, dans le sens strict du mot, certaines exhibitions organisées par l'Académie à l'occasion de quelque réjouissance publique ?

Et d'abord il faut rayer, semble-t-il, de la liste de ces Expositions primitives sans livret, celles que notre auteur place en 1706 et en 1727. En 1706, l'Académie admet le public à visiter, à l'occasion de la fête du Roi, les morceaux de réception et les objets d'art lui appartenant ; c'est-à-dire qu'elle invite les amateurs à pénétrer dans le sanctuaire, à examiner, mais pendant un jour seulement, les salles où se tenaient ses séances. Peut-on considérer cela comme une véritable Exposition ?

En 1727, c'est autre chose. Le duc d'Antin a ouvert un concours entre un certain nombre d'artistes. Pour ne pas assumer la responsabilité d'un jugement difficile, il appelle les Académiciens eux-mêmes et le public à décider sur le mérite des concurrents. Les œuvres commandées par le Roi restent sous les yeux des visiteurs pendant tout un mois ¹. Nous ne retrouvons pas là toutefois les caractères essentiels d'une Exposition, telle

que nous la concevons maintenant, telle qu'elle était déjà comprise au XVIII^e siècle ². Combien d'exhibitions analogues a-t-on vues de nos jours, qui ne doivent à aucun titre, bien qu'accompagnées de livrets et suivies de réclames et de critiques, figurer dans la liste des Salons de peinture. Aussi faut-il en rabattre, jusqu'à nouvel ordre du moins, du chiffre d'Expositions sans livrets ajoutées par M. Saint-Vincent Duvivier aux Salons authentiques. Quand on aura retrouvé des détails plus précis sur ces fêtes académiques, nous verrons si nous devons nous montrer moins exclusif ; mais jusque-là nous ne tiendrons compte que des trente-six Salons, bien connus mainnant, ouverts par l'ancienne Académie de peinture, depuis sa fondation jusqu'en 1791, année de sa suppression. C'est de ceux-là seulement que nous devons nous occuper ; c'est sur ceux-là et sur ceux de la Révolution que nous allons donner quelques détails tirés des publications contemporaines ou puisés dans les Archives de l'ancienne Maison du Roi.

Le Surintendant ou le Directeur général des bâtiments du Roi ordonne et surveille les Expositions.

Par une marque de déférence, et aussi par un souvenir de l'intervention efficace de Colbert dans l'organisation des premières Expositions académiques, le ministre chargé de la haute direction des Beaux-Arts est toujours cité comme le promoteur officiel du Salon. Après Colbert, après Mansard, lorsque la surintendance est supprimée, le Directeur des Bâtiments hérite de la prérogative d'ordonner les Expositions. Pendant tout le cours du XVIII^e siècle on voit les différents personnages qui se succédèrent dans cette charge, le duc d'Antin, M. Orry, M. Le Normand de Tournehem, le marquis de Marigny, l'abbé Terray, et enfin le comte d'Angiviller, figurer en tête du livret comme ordonnateurs de chaque Salon.

Voici en quelques mots les formalités qui précédaient l'ouverture de l'Exposition.

Le Directeur des Bâtiments, sur l'avis du Directeur ou du Secrétaire de l'Académie, qui se chargent au besoin de rappeler au ministre la date prochaine du Salon, soumet au Roi la proposition d'exposer les œuvres des Académiciens. Immédiatement après avoir obtenu l'autorisation du Souverain, il transmet au premier des officiers de la compagnie l'ordre de

commencer les préparatifs. La date de l'ouverture est presque invariablement fixée au 25 août, jour de la fête du Roi.

Le rôle du Directeur des Bâtiments ne se borne pas à cette formalité. Il exerce personnellement une surveillance réelle sur l'organisation du Salon. Le livret lui est soumis avec les observations de l'Académicien chargé de sa rédaction, et il décide en dernier ressort des changements ou des retranchements à y apporter. Il s'occupe activement de donner à la solennité le plus d'éclat possible en invitant spécialement à y prendre part les artistes chargés de travaux pour le Roi. Il visite les salles d'exposition avant l'admission du public, afin que rien ne choque les bienséances ; et il fait retirer, de son autorité privée, les œuvres qui pourraient devenir l'occasion d'un scandale. Il prolonge à son gré la durée de l'Exposition. Il institue enfin le jury chargé d'exercer une censure sur les tableaux ou les statues envoyés par les membres eux-mêmes de l'Académie. Car l'institution d'un jury n'est pas, comme on pourrait le croire, une innovation moderne ; elle remonte au milieu du XVIII^e siècle. Seulement à l'époque où les Salons étaient ouverts aux seuls Académiciens, le jury avait une mission différente, comme nous le verrons tout à l'heure, de celle qu'il a reçue de nos jours.

Composition des Salons.

Les Académiciens ou les Agréés de l'Académie avaient seuls le droit d'envoyer leurs œuvres au Salon. Ce privilège, qui nous paraît exorbitant aujourd'hui, n'offre plus le même caractère exclusif si on songe à l'organisation de l'ancienne Académie et aux conditions dans lesquelles avaient lieu ses Expositions.

Le nombre des membres de l'Académie Royale de peinture et de sculpture n'était point alors invariablement fixé à un chiffre restreint. Dès qu'un artiste avait donné des preuves de dispositions réelles, il obtenait assez facilement l'agrégation qui lui conférait le droit d'exposer au Louvre. Il dépendait de lui seul d'obtenir le titre d'Académicien. C'est ainsi qu'à une certaine époque ³ on compte près de cent Académiciens et de quarante agréés, sans comprendre dans ce nombre les honoraires amateurs ou honoraires associés libres. Tout artiste pouvant offrir la garantie d'une aptitude bien marquée pour son art pouvait, on le voit, rapidement obtenir l'accès de ces Expositions privilégiées.

Nous n'avons point à nous occuper de la constitution de l'ancienne Académie de peinture ; mais on nous permettra de faire remarquer en passant que son mode de recrutement offrait de grands avantages sans aucun inconvénient. Accessible à toutes les manifestations du mérite, et recrutée dans les genres les plus divers, l'Académie ne donnait point à cette époque le triste spectacle de cet esprit de parti, de ces violences, de ces exclusions systématiques qui, de nos jours, ont souvent nui à sa considération. Toutefois les intérêts de l'art étaient sauvegardés, car les charges les plus importantes appartenaient de droit aux artistes qui s'étaient illustrés dans les genres les plus élevés et les plus difficiles ; ils conservaient ainsi une influence prépondérante dans la haute direction de l'enseignement confié à la compagnie.

Les anciennes Expositions n'étaient donc point aussi exclusives qu'on pourrait le croire au premier abord. Tout artiste un peu bien doué obtenait aisément le droit d'y paraître. D'ailleurs il ne faut point oublier non plus que l'Académie tenait de la faveur royale tous ses privilèges ; qu'elle devait au Roi non-seulement son existence, mais toutes ses ressources ; que les Expositions dont l'entrée était toujours gratuite se tenaient dans le Louvre, c'est-à-dire chez le Roi ; enfin que l'Académie, logée au Louvre, entretenue par la libéralité du Souverain, n'avait à supporter qu'une bien faible partie des dépenses qu'entraînait l'Exposition, tandis que la vente du livret devenait pour elle une source de revenus importants.

Rien de plus logique donc et de plus sage que la condition imposée aux artistes qui voulaient profiter du bénéfice de ces Expositions officielles. Libre à eux de renoncer aux avantages qu'entraînait l'admission à l'Académie, et d'aller demander aux expositions écourtées de la place Dauphine, ou plus tard à celles que parvint à organiser l'Académie de St-Luc, s'ils étaient en état de payer les frais élevés de réception dans la communauté, une publicité sans examen préalable et sans contrôle.

Le Jury.

Le rôle du jury auquel nous avons déjà fait allusion devait être, cela se conçoit, beaucoup plus restreint qu'aujourd'hui. L'idée de son institution appartient à M. Le Normand de Tournehem ; il fit son apparition au Salon de 1748. On le trouve signalé dans la critique de ce Salon par Saint-Yves ⁴.

Nous avons rencontré un document qui donne bien mieux que la brochure de Saint-Yves les véritables causes et les détails de cette innovation.

Dans une lettre adressée à Coypel au commencement de l'année 1748, après avoir invité les Académiciens à redoubler d'efforts et à donner à l'Exposition prochaine le plus d'éclat possible afin de justifier la faveur du Roi qui venait de se déclarer le protecteur de la compagnie, M. de Tournehem, alors Directeur général des Bâtiments, ajoutait judicieusement que ce n'est pas le grand nombre, mais le beau choix des tableaux qui rend les Expositions brillantes. Sans doute dans le cours des années précédentes avaient été exposées des œuvres faibles et peu dignes du renom de leurs auteurs. Pour arriver au but désiré, M. de Tournehem ordonnait de faire déposer dans la galerie d'Apollon, au moins huit jours avant l'ouverture, c'est-à-dire dès le 17 août, tous les tableaux envoyés par les artistes. Une commission composée du Directeur de l'Académie, de deux Recteurs, de deux adjoints à Recteurs et de douze autres membres élus par les Académiciens parmi les Professeurs et Conseillers, devait passer en revue les tableaux destinés à l'Exposition, les examiner sans partialité et sans passion, et exclure, par la voie du scrutin, ceux qu'ils ne jugeraient pas dignes d'être exposés.

Dès sa première apparition, le jury se trouve constitué suivant les règles de l'équité la plus stricte. Si les principaux officiers de l'Académie y entrent de droit, les Académiciens, c'est-à-dire tous les exposants, concourent à l'élection de la majorité des membres, ce qui est la meilleure garantie d'impartialité et le plus sûr moyen de prévenir toute récrimination. Enfin les juges sont invités à apporter dans leurs arrêts la plus complète indépendance ; et pour les préserver des animosités ou des rancunes auxquelles la publicité du vote pourrait donner naissance, le Directeur des Bâtiments décide que l'exclusion sera prononcée au scrutin secret. N'est-il pas assez curieux qu'on ait atteint, dès cette première expérience du jury, le dernier degré de perfectionnement auquel nous soyons parvenus après des tâtonnements sans nombre et des plaintes générales ?

D'une lettre de M. de Marigny du 24 juillet 1755, adressée à Cochin, secrétaire de l'Académie, il résulte que la commission instituée par M. de Tournehem en 1748 ne cessait de fonctionner régulièrement depuis cette époque.

Le rôle de ce jury primitif ne se bornait pas à statuer sur la valeur artistique des ouvrages destinés au Salon ; il devait aussi et surtout exercer

un contrôle sévère sur leur moralité. Plusieurs fois des plaintes fort vives avaient été formulées sur l'indécence des ouvrages exposés. En 1763, un tableau de Baudouin ⁵, représentant un prêtre catéchisant des jeunes filles, avait été retiré sur la plainte de l'archevêque de Paris. Mais cet acte de sévérité semble avoir produit peu d'effet à en juger par une lettre de Pierre du 16 juin 1773 ; on y lit que le public avait été vivement choqué en 1771 des nudités et des choses hasardées, c'est le terme dont il se sert, admises à l'Exposition. Cette lettre fait aussi mention d'une particularité curieuse : les officiers de l'Académie n'étaient point soumis au contrôle de la Commission d'admission. C'était les exempts du temps. Aussi doivent-ils être invités particulièrement « à faire un choix dans leurs ouvrages qui exigent du nud. »

La correspondance de Pierre avec le Directeur des Bâtiments nous révèle l'existence du jury jusqu'aux derniers jours de l'ancienne Académie. Pierre écrit le 12 août 1785 ; « Demain on examinera les morceaux qui seront admis au Salon, » et il ajoute qu'on sera peut-être obligé de repousser une figure de Houdon à cause de son inconvenance. Le livret n'indique point de sujet auquel puisse s'appliquer la critique de Pierre. Il est donc probable que le célèbre sculpteur fut en 1785 la victime de la rigueur du jury.

Nous voyons à la même époque le premier peintre assiégé d'autres scrupules encore plus singuliers. Debucourt avait peint un ouvrage intitulé : Trait de bienfaisance du Roi. Ce sujet ne figure point au livret, et nous voyons par la correspondance conservée dans les Archives de la Maison du Roi que l'artiste n'obtint l'autorisation d'exposer son tableau qu'en changeant les traits de la figure principale et en supprimant du catalogue le titre primitif. Curieux signe des temps ! Les louanges les plus hyperboliques avaient à peine paru suffisantes pour honorer les vertus royales quelques années auparavant, et on n'osait même plus rendre au successeur de ces princes trop vantés un éloge mérité.

Sous les Expositions républicaines provoquées, soit par les Assemblées, comme en 1791 et en 1793, soit, comme plus tard, par les ministres, le jury fut très-probablement supprimé ; n'était-il pas incompatible avec les idées de liberté qui avaient ouvert à tous les artistes les portes de l'Exposition ? L'avertissement de 1799 nous apprend que pour cette année au moins, il n'y eut point de jury chargé d'exercer un contrôle sur le mérite des œuvres envoyées. Il en fut sans doute de même pour les autres Salons de la

Révolution. Toutefois une commission était nommée pour veiller à l'organisation matérielle de l'Exposition et au respect des lois et des mœurs.

Local des Expositions.

Les Expositions du XVIII^e siècle se tinrent, à très-peu d'exceptions près, dans le grand Salon du Louvre que nous appelons aujourd'hui le Salon Carré. La première dont le livret nous soit parvenu fut installée dans la cour du Palais Royal. En 1699, les exposants émigrèrent dans la grande galerie du Louvre, c'est-à-dire dans la galerie du bord de l'eau qui les reçut encore en 1704. Dès 1737, ils occupent le Salon Carré qui leur fut désormais consacré jusqu'au jour où la Révolution ouvrit l'accès de l'Exposition à tous les artistes ⁶. Dès lors l'ancien emplacement devenait insuffisant, et force fut aux organisateurs d'envahir la galerie, le vestibule et de placer des tableaux jusque dans l'escalier.

Nous ne pouvons ici nous étendre davantage sur la topographie du Louvre à cette époque. On retrouvera dans les plans de l'Architecture française de Blondel des renseignements précis qui feront mieux comprendre que toutes les explications écrites l'ancienne disposition du Salon Carré. On y voit figurer l'escalier qui donnait accès à cette époque à la salle d'exposition, et dont Gabriel de Saint-Aubin nous a conservé dans sa charmante eau-forte la vivante physionomie. Cet escalier débouchait dans l'angle du Salon Carré, à l'endroit où est aujourd'hui placée la Belle Jardinière de Raphaël. Les deux gravures de Martini fourniront des détails plus précis encore sur la disposition des deux Salons qu'elles représentent. On y reconnaît en effet les principaux tableaux énumérés dans le livret comme dans plusieurs autres eaux-fortes de la fin du XVIII^e siècle que nous avons indiquées à leur date.

Rédaction du Livret.

Le livret fut d'abord rédigé par le concierge de l'Académie qui exerçait en même temps les fonctions de trésorier ⁷.

Le secrétaire de la compagnie contrôlait son travail qu'on soumettait à l'approbation du directeur des Bâtiments avant de le livrer à l'imprimeur. C'est en 1738 que figure pour la première fois le nom du rédacteur. Il s'appelle Reydellet et prend le titre de concierge et receveur de l'Académie. Lépicié, alors secrétaire, était chargé de revoir la rédaction. Le produit de la vente, qui d'abord appartenait au corps académique et qui constituait une de ses principales ressources, fut peu à peu abandonné au concierge par la négligence de Lépicié. C'est au moins ce qui résulte d'une lettre fort curieuse de Cochin datée du 17 avril 1755.

A cette époque, le dernier concierge de l'Académie, était-ce Reydellet ou son successeur ? nous ne pourrions le dire, étant mort insolvable, et l'Académie s'étant trouvée obérée à la suite de cet événement, les fonctions de trésorier furent enlevées au concierge et séparées de celles de rédacteur du livret. Chardin devint trésorier, et Cochin, nommé secrétaire de l'Académie, s'occupa pendant plusieurs années de la composition du catalogue. Il nous apprend de plus, par une lettre du 5 août, que le préambule placé en tête du livret de 1755 est de lui. Ce renseignement donne à ce préambule très-bref, et où cependant l'auteur trouve le moyen de faire à la fois l'éloge du Roi, de M. de Marigny et de M^{me} de Pompadour, un intérêt particulier.

M. de Marigny, consulté par l'artiste, lui avait répondu que le produit du livret ne devait pas plus revenir au concierge qu'au secrétaire de l'Académie, mais au corps lui-même, et que la question ne pouvait présenter aucun doute. Cochin avait revendiqué la somme, mais pour en faire un don gracieux à ses confrères ; toutefois la décision de M. de Marigny ne lui laissa pas même le mérite de cette générosité. En effet le Directeur des Bâtiments faisait observer judicieusement que l'usage constant laissait aux Académies le produit des ouvrages imprimés par elles, bien que le secrétaire seul fût chargé de la besogne.

Or, cette besogne devint bientôt une véritable corvée. Renou, qui remplaça Cochin dans les fonctions de rédacteur du livret, à une époque qui n'est pas exactement connue, mais probablement vers le temps où Pierre devint premier peintre, et où Cochin perdit du coup une partie de son influence et de ses fonctions, nous apprend par une lettre du 3 décembre 1783, les ennuis et la perte de temps que la rédaction du livret causait à l'académicien chargé de ce soin. Non seulement il devait tenir pendant deux mois sa porte ouverte à tous les artistes qui venaient, soit lui remettre des

notices sur leurs envois, soit changer leurs indications primitives ; mais il lui fallait encore répondre aux lettres des amateurs, propriétaires d'œuvres d'art envoyées à l'Exposition.

Le livret une fois composé, Renou devait en mettre au net trois copies, une pour le Directeur des Bâtiments, une autre pour l'imprimeur, et une troisième pour y inscrire les corrections nouvelles. Pour tout ce travail il lui était alloué 300 livres ; l'expédition des copies absorbant la moitié de cette somme, il lui restait 150 livres comme indemnité de la perte de deux mois de son temps.

Et, en même temps, le concierge a deux sous et les modèles de l'Académie autant sur chaque volume vendu. Or, le dernier livret s'est vendu à près de vingt mille exemplaires, il a donc rapporté près de deux mille livres au concierge et deux autres mille livres aux modèles, tandis que l'artiste qui avait toute la peine recevait un dédommagement presque dérisoire.

Cette choquante disproportion frappa M. d'Angiviller, et il fixa pour l'avenir la rétribution du rédacteur du livret à 600 livres. Renou déclara qu'il n'osait pas espérer autant et continua ses ingrates fonctions jusqu'en 1791. Dans cette circonstance, s'il faut en croire le rapport du plaignant, Cochin se serait montré assez mauvais confrère. Lui qui demandait jadis les avantages pécuniaires que la vente procurait au concierge, se montra très-sévère pour la réclamation de Renou ; il affecta d'être choqué de son avidité. N'était-ce pas bien austère, et avait-il le droit de traiter si durement un collègue moins fortuné, qui ne jouissait pas, comme il le fait fort bien observer lui-même, d'un revenu de neuf mille livres sur les libéralités du Roi aux artistes ? En terminant, Renou se venge par un mot piquant du procédé peu loyal de son collègue : « C'est Sénèque, dit-il, au milieu de l'abondance, qui prêche le mépris des richesses, »

A qui doit-on la rédaction des livrets depuis 1793 jusqu'en 1800 ? L'Académie vient d'être emportée par la tourmente révolutionnaire, les anciennes traditions sont rompues. La direction suprême de ces fêtes artistiques passe en quelques années par différentes mains. En 1793, elle semble appartenir à une délégation nommée directement par les artistes eux-mêmes pour tomber, en 1795, dans les attributions du ministre de l'instruction publique, puis dans celles du ministre de l'intérieur les années suivantes. Il est probable que la rédaction du livret devient une pure affaire administrative et qu'elle restera désormais confiée à quelque employé d'un

des bureaux ministériels. Le livret lui-même reste muet sur son autour. Il est curieux de suivre d'année en année les différentes innovations qui furent alors tentées pour en rendre l'usage plus commode au public. Ne s'imaginait-on pas en 1791 et 1793 de suivre dans l'impression du livret le classement des tableaux dans les salles, de manière à diviser l'œuvre du même artiste, à mêler tous les genres, à intercaler les statues et les gravures au milieu des peintures, à produire enfin une confusion générale au milieu de laquelle on n'arrive à se retrouver qu'au moyen de la table alphabétique placée à la fin du volume ⁸ !

On ne tarda pas à imaginer un système plus simple et plus logique qui rendait superflue l'addition de cette table. C'est celui qui est encore suivi de nos jours. Les exposants sont divisés par catégories suivant les genres, en peintres, sculpteurs, architectes et graveurs, et sont classés dans chaque division suivant l'ordre alphabétique. Dès 1795 ce classement fut invariablement observé pour chaque Exposition.

On pourra aussi remarquer, comme un signe des préoccupations de l'époque, et comparer entre eux les curieux préambules placés en tête de chaque livret ; le ministre lui-même prend la peine, sinon de les rédiger, au moins de les signer.

La préface de la plupart de ces livrets contient ce passage qu'il est bon de noter : « Les retards trop habituels dans l'envoi des ouvrages et même des notices, quoiqu'on en ait prolongé le terme, pourront nécessiter un supplément. » On verra par la liste des livrets depuis cette époque jusqu'à nos jours que les habitudes n'ont guère changé. Jamais on n'a pu obtenir des exposants une exactitude complète, et il n'y a pour ainsi dire pas un livret depuis 1800 qui ne comporte un supplément ou une addition.

Les lecteurs qui voudraient avoir des détails plus étendus sur l'histoire et l'organisation des Expositions révolutionnaires, les trouveront dans l'Histoire de l'art pendant la Révolution, ouvrage posthume de M. Jules Renouvier, publié et annoté par M. Anatole de Montaiglon ⁹.

Impression, vente et prix des livrets.

Par un arrêt du Conseil d'État du Roi, le privilège exclusif de faire imprimer, non seulement les livrets des expositions, mais aussi les conférences, dissertations, mémoires lus dans les réunions académiques, et

aussi de faire graver les ouvrages des membres de la compagnie, fut accordé à l'Académie au mois de juin 1714. En vertu de cet arrêt, l'Académie choisit pour imprimeur ordinaire le sieur Collombat, déjà imprimeur des Bâtiments du Roi. On trouvera cette pièce curieuse, répétée à la fin de presque tous les livrets du XVIII^e siècle, à la suite de notre réimpression de celui de 1737. La charge d'imprimeur de l'Académie resta dans la famille Collombat jusqu'en 1763. Elle passa alors à Jean-Thomas Hérissant, acquéreur de l'imprimerie des Collombat, qui en fut officiellement investi par un article ajouté à la suite du privilège et reproduit dans notre bibliographie de 1765. La veuve Hérissant conserva l'impression des livrets jusqu'en 1795. L'année suivante seulement, nous voyons figurer sur le titre une nouvelle maison, appelée l'Imprimerie des Sciences et des Arts. Peut-être est-ce simplement la même imprimerie qui a adopté ce nouveau nom pour se conformer au goût du temps.

Quelques notes recueillies çà et là dans la correspondance administrative des Bâtiments du Roi nous permettent de déterminer exactement le prix de revient du livret, le prix de vente, le nombre des exemplaires vendus et le revenu net que cette affaire produisait à l'Académie.

Voici d'abord une facture détaillée de Collombat lui-même pour le livret de 1755. Il avait fourni huit mille exemplaires. Nous avons vu que d'après l'assertion de Renou la vente, en 1783, atteignait le chiffre de vingt mille ¹⁰. Une discussion s'était élevée entre l'imprimeur et l'Académie au sujet du paiement. Au lieu de 120 livres par mille exemplaires, on ne voulait payer que 80 livres. Une transaction intervint, et il fut établi pour l'avenir que le prix ne dépasserait pas 70 livres par mille.

La note de Collombat se trouva réduite de 1179 l. 50 s. à 835 l. 5 s. Le détail de cette note fournit de curieux renseignements sur la distribution d'un certain nombre d'exemplaires. On en faisait dorer sur tranches et brocher en papier gaufré deux cent cinquante destinés sans nul doute aux membres de l'Académie de Peinture et probablement à ceux de l'Académie d'Architecture et à quelques commis des Bâtiments du Roi. L'exemplaire unique en maroquin bleu, aux armes royales, est très-certainement destiné à Louis XV, tandis que les treize exemplaires en maroquin rouge avec les mêmes armes ont dû être offerts aux membres de sa famille. Le marquis de Marigny et la favorite sont aussi bien traités que le Roi ; chacun d'eux reçoit un exemplaire spécial à ses armes. Enfin, en cas d'oubli, on fait encore relier six autres livrets comme ceux de la famille royale, mais sans

armes, et neuf autres avec dentelles et roulettes à fleurs de lis. Probablement ces derniers sont distribués aux ministres ou aux personnages de la Cour dont l'Académie tient à se ménager les bonnes grâces. Cela résulte d'ailleurs des termes d'une lettre de Pierre qui, en envoyant le 8 août le manuscrit du livret à M. d'Angiviller, le presse de renvoyer promptement le volume à l'imprimeur, afin qu'il puisse être distribué aux personnes de la Cour avant le 25, jour de l'ouverture du Salon.

Ces frais obligatoires n'augmentent que dans une très-faible proportion la note de l'imprimeur et, tout compris, chaque exemplaire ne revient guère qu'à 2 sols. D'après une note jointe à la lettre déjà citée de Renou, la vente de 20,000 exemplaires ayant dû produire 12,000 livres, il résulte que l'exemplaire se vendait 12 sous, ce qui laissait à l'Académie un bénéfice net de 10 sous. Elle en abandonnait deux à son concierge, dépositaire et vendeur du livret, et deux à ses modèles ; il lui restait encore 6 sous pour faire face aux frais du Salon et pour son bénéfice. Or nous avons l'état des dépenses de plusieurs Salons. En 1755 les journées d'hommes employés à accrocher les tableaux, les clous, la corde et divers accessoires montent en total à 316 l. 4 s. Encore dans ce chiffre est comprise une dépense extraordinaire sur laquelle nous aurons à revenir, et qui ne se reproduit que très-rarement. En 1759 les frais divers de l'Exposition ne dépassent pas 222 livres.

Par des lettres des 16 juin 1771 et 1773, nous savons que l'Académie n'avait même pas à supporter les frais de la gratification de 250 l. donnée aux Suisses qui gardaient les salles du Louvre pendant la durée de l'Exposition. Cette somme était fournie à la compagnie sur les fonds des Bâtiments du Roi. Vers 1787 cette gratification est portée à 350 l., et au Salon de 1787, six invalides sont adjoints aux Suisses, à cause des circonstances. Il leur est accordé 30 l. en tout. Avant d'en finir avec les gardiens de l'Exposition, il est à noter qu'en 1789 on jugea prudent d'employer à ce service un corps moins impopulaire que les Suisses. On proposa la milice nationale ; mais en fin de compte la garde et la police du Salon furent confiées par les administrateurs du district de Saint-Germain-l'Auxerrois aux élèves de l'Académie qui s'acquittèrent de ces fonctions à la satisfaction générale.

Un mémoire des dépenses causées par l'installation du Salon de 1783 fait voir que les frais avaient notablement augmenté depuis 1759. Ce mémoire monte à 758 l. ; il comprend, il est vrai, les dépenses de toute nature causées

par l'Exposition, et jusqu'à des gants fournis aux ouvriers pour manier les bordures. Ces ouvriers n'étaient autres que les modèles de l'Académie. Si les frais ont augmenté, les recettes s'étant accrues dans la même proportion, le profit de l'Académie est encore considérable. En effet nous possédons la copie d'un budget des recettes et des dépenses de l'Académie en 1783. Parmi les recettes figure en première ligne, avant même le produit de la location des boutiques du Pont-Neuf, celui de la vente du livret qui s'élève net à 3,500 livres environ. Ce chiffre n'a rien d'exagéré, puisque l'Académie recevait près de 6,000 liv. comme nous venons de l'établir, l'impression et la commission du vendeur payées.

Tapissiers et décorateurs des Expositions.

Dès l'origine des Salons de peinture un artiste fut chargé par ses confrères de veiller à l'arrangement et à la décoration des salles d'Exposition, au placement des tableaux et des statues. Ce n'était pas une petite affaire, et le malheureux investi de ces délicates fonctions était en butte à bien des griefs et à d'interminables réclamations.

Le livret de 1673 n'indique pas le décorateur du Salon. Mais, dès 1699, l'artiste chargé de ce soin est nommé. C'est d'abord un peintre de paysage, Hérault ; il conserve ces fonctions pour le Salon de 1704. Quand les Expositions de l'Académie recommencent, en 1737, Hérault n'existe plus ; un autre académicien, Stiémart, est devenu décorateur de l'Exposition et garde cette charge jusqu'en 1740 ou 1741 ; le livret de 1741 ne nomme pas le décorateur pour cette année.

A Stiémart succède Portail en 1742. Le lecteur pourra trouver des détails très-complets sur ce peintre peu connu dans la notice biographique que lui a consacrée M. le marquis de Cliennevières dans les Portraits inédits d'artistes français et dans une note rédigée par M. de Montaiglon pour le premier volume des Publications de la Société de l'Histoire de l'Art français. Portail figure d'ailleurs comme le tapissier en titre des Expositions dans la correspondance administrative des Bâtiments, et notamment dans une lettre de M. de Marigny du 24 juillet 1755. Il exerçait en même temps les fonctions de garde des tableaux du Roi, et c'est en cette qualité que lui incombait l'arrangement du Salon. Mais à sa mort, arrivée-vers la fin de l'année 1759, Cochin fit observer à M. de Marigny que la charge de garde

des tableaux obligeant l'artiste qui en était investi à résider à Versailles, celui-ci ne pouvait surveiller l'arrangement de l'Exposition comme s'il avait habité Paris. En conséquence les fonctions de décorateur du Salon furent réunies à celles de trésorier de l'Académie, et c'est à la suite de cette décision que Chardin s'occupa, à partir de 1761, de la décoration du Salon. Il y mit tous ses soins, s'il faut en croire une lettre de Cochin du 11 février 1763, et y consacra beaucoup plus de temps que son prédécesseur. Aussi dès 1763 Cochin demande-t-il pour lui, à l'occasion du dérangement que lui cause l'Exposition, un supplément de pension qui fut immédiatement consenti par M. de Marigny.

Chardin avait déjà plus de soixante ans quand il fut chargé de l'arrangement des Salons. Il fut obligé, avant la fin de sa vie, de se débarrasser de cette corvée assez fatigante sur un de ses confrères plus jeune et plus ingambe. En 1775, le décorateur est Vien ; aux deux Expositions suivantes, et probablement aussi en 1781, Lagrenée l'aîné et Renou, le rédacteur du livret, sont chargés ensemble de l'arrangement du Salon ; puis ce soin est confié, en 1783 et en 1785, à Amédée Van Loo. Nous ignorons le nom du décorateur des Expositions de 1787 et 1789 ; c'est peut-être Durameau ; c'est lui du moins qui organisa le Salon de 1791.

Nous venons de voir que Chardin avait obtenu en 1763 une augmentation de pension en raison des dérangements que lui causait la décoration du Salon ; quand cette corvée fut imposée successivement à chacun des membres de l'Académie, on s'occupa de les rémunérer de leur peine d'une façon différente. Une lettre de M. d'Angiviller du 14 septembre 1779 approuve le don fait par l'Académie à Lagrenée l'aîné d'une bourse de 200 jetons d'argent en reconnaissance des soins donnés aux deux Expositions dont il s'était occupé, c'est-à-dire à celles de 1777 et 1779.

Dans les dernières années de l'Académie, les désagréments qu'entraînait l'organisation de l'Exposition dégoûtaient tous les artistes de cette besogne. Une lettre de Pierre du 20 juillet 1785 nous apprend qu'on eut beaucoup de peine à décider Amédée Van Loo à accepter une seconde fois ces fonctions désagréables. A force d'insistance, on obtint cependant son consentement, et c'est alors qu'il proposa des changements notables dans la disposition du Salon. L'emplacement était fort étroit ; les Expositions devenaient chaque année plus nombreuses, et on était réduit à accrocher des tableaux au-dessus de la corniche. On proposa d'augmenter les parois de la salle en installant près des fenêtres des cloisons mobiles en planches, destinées à recevoir les

petits tableaux. Cet agencement devait disparaître après la clôture et être remis en place pour le Salon suivant. Nous ignorons si M. d'Angiviller approuva la dépense proposée.

On employa plusieurs autres expédients pour donner satisfaction aux plaignants. Une lettre de Pierre du 24 septembre 1785, nous apprend qu'on imagina après la durée habituelle de l'Exposition, de descendre les tableaux commandés pour le Roi, tous placés à une très-grande hauteur, et de les exposer seuls aux regards du public pendant une semaine. D'une lettre de Cochin du 7 novembre suivant, il résulte que ce changement avait produit un très-heureux effet pour certaines œuvres et que Peyron notamment y avait singulièrement gagné ¹¹. Mais si ce changement était avantageux aux bons tableaux, il était loin d'avoir le même résultat pour les œuvres médiocres. Ainsi que l'écrit Pierre le 7 octobre 1787 à la suite d'un remaniement analogue à celui de 1785, « les mauvais tableaux deviennent épouvantables dans l'examen des détails. »

Les sculpteurs n'étaient pas moins difficiles à contenter que les peintres. Ils changeaient sans cesse la place de leurs statues, quelquefois sans aucune autorisation, comme le prouve la singulière aventure de Caffiéri qui, en 1783, s'arrangea de manière à obstruer à la fois le passage et le jour de la fenêtre d'un bureau occupé par un employé des Bâtiments. Cette fois M. d'Angiviller n'y put tenir ; il fit remettre à sa place primitive la statue déplacée (c'était probablement le modèle en plâtre de la figure de Molière) et ne ménagea pas l'expression de son mécontentement.

Cependant on s'ingénia pour calmer les plaintes sans cesse croissantes des sculpteurs et empêcher leurs perpétuels déplacements. En 1787, Pierre imagina et soumit à l'approbation du Directeur des Bâtiments l'expédient suivant : Chaque sculpteur choisira dorénavant sa place par ordre d'ancienneté, et, ce choix une fois fait, aucune réclamation ne sera admise.

En 1791, ce fut une bien autre difficulté. Les Salons académiques comptaient deux cent cinquante à trois cents numéros ; jamais le nombre des œuvres exposées n'avait dépassé le chiffre de trois cent cinquante, et tout d'un coup il fallait recevoir près de huit cents ouvrages. On ouvrit alors aux artistes la grande galerie du bord de l'eau, on installa comme on put des tableaux dans le vestibule, dans l'escalier ; les statues envahirent jusqu'à la cour qui précédait l'entrée. Les indications du livret de 1791 donnent assez bien l'idée de cet encombrement général et du désordre qui s'ensuivit.

Il faut noter ici une importante modification apportée en 1789 à la disposition du Salon. Il avait été éclairé jusque-là par huit fenêtres latérales, six du côté de la rivière et deux du côté de la cour de l'Infante ; on imagina, soit pour augmenter la place, soit pour procurer aux tableaux un jour plus favorable, de boucher ces fenêtres et d'éclairer la salle par le haut. Survint une tempête qui enleva une partie de la toiture et cassa un grand nombre de glaces. Cet accident, en montrant les inconvénients de l'innovation, fit décider qu'on reviendrait à l'ancien système ; mais il est probable qu'on n'eut ni le temps ni le moyen d'opérer ce nouveau changement, et c'est très-vraisemblablement à l'administration de M. d'Angiviller qu'on doit l'installation primitive du vitrage qui surmonte le Salon Carré du Louvre.

Dès 1699, le directeur des Bâtiments du Roi profita de la publicité de l'Exposition pour mettre sous les yeux des visiteurs les plus belles tapisseries de la manufacture des Gobelins. Ces tapisseries ajoutaient en même temps à la richesse de la décoration du Salon. Plusieurs fois pendant le cours du XVIII^e siècle des ouvrages importants sortis de la manufacture royale furent employés au même usage. Nous n'insisterons pas davantage sur ce sujet. Notons toutefois un curieux détail. En 1791, au mois de décembre, au milieu des préoccupations politiques les plus graves, on s'occupait d'organiser au Louvre, dans l'ancien appartement des Pairs, une exhibition des produits de la manufacture royale de porcelaines. Il serait assez singulier que ce projet eût reçu son exécution dans un pareil moment.

Ces exhibitions de produits des manufactures royales prouvent qu'on ne négligeait aucun moyen de donner aux Salons de l'Académie le plus d'éclat et de splendeur possible.

On est revenu plusieurs fois depuis le commencement du siècle à cette ingénieuse disposition. Il existe même des catalogues des produits des manufactures nationales mis sous les yeux du public à diverses Expositions. Ces catalogues, indépendants du Livret officiel, sont peu connus et deviennent rares.

Concours et commandes.

Sans entrer dans de grands détails sur les encouragements donnés aux Beaux-Arts par l'ancienne monarchie, il n'est pas hors de propos de signaler ici les tableaux commandés pour le Roi ou pour les châteaux

royaux, depuis l'année 1673 où les grandes batailles d'Alexandre furent exposées aux yeux du public, jusqu'à la veille de la Révolution, alors que M. d'Angiviller s'efforçait, par des séries de commandes, de soutenir la peinture historique presque abandonnée, et de lutter contre l'invasion générale des sujets de chevalet et des tableaux de genre.

Tout d'abord, dans cet ordre d'idées, se présentent deux ou trois faits exceptionnels. Je veux parler des grands concours ouverts entre les peintres les plus renommés de l'Académie par le duc d'Antin et ensuite par M. Le Normand de Tournehem. Le premier eut lieu en 1727, le second vingt ans après, en 1747 ; malgré les précautions prises pour assurer l'impartialité des jugements, les résultats ne répondirent pas, on devait s'y attendre, à l'espérance des organisateurs de ces concours. Les mécontents, et tous ceux que le jugement de leurs pairs n'avait pas mis en première ligne étaient de ce nombre, protestèrent contre la décision des juges, et ces solennités n'eurent d'autre résultat que d'exciter entre les concurrents des jalousies sans fin. C'est probablement pour cela qu'on renonça à cette idée, et on fit bien.

M. d'Angiviller inaugura une autre méthode. Il chargea un certain nombre de peintres et de sculpteurs d'exécuter de grandes scènes historiques ou des figures d'hommes illustres ; ces commandes devaient représenter aux Expositions périodiques le grand art qui tendait de plus en plus à disparaître. D'après une liste fort curieuse des différentes commandes faites dans ce sens de 1776 à 1791, on voit que chaque Salon devait recevoir une dizaine de tableaux de différentes tailles, variant de 13 pieds sur 10 à 8 sur 10. Les sujets, proposés par le Premier Peintre du Roi ou par les artistes eux-mêmes et définitivement choisis par le Directeur des Bâtiments, représentaient des actions héroïques, des traits de courage ou de vertu pris dans l'histoire ancienne ou dans l'histoire de France, et étaient destinés à composer ainsi une galerie des plus beaux faits historiques ¹². Le prix de ces travaux variait, suivant les dimensions, entre 6,000 et 3,000 l. Il est à peine besoin de dire que les premiers artistes de l'Académie étaient, à tour de rôle, chargés de l'exécution de ces commandes, et que les plus célèbres obtenaient les sujets les plus importants.

Le nombre des sculpteurs étant plus limité et les frais de la sculpture dépassant ceux de la peinture, on ne commandait que quatre statues pour chaque Salon. Les modèles de ces statues étaient pris exclusivement parmi les grands hommes de la France. Les écrivains célèbres, les philosophes, les

savants, les prélats illustres et les artistes étaient largement représentés dans cette sorte de Panthéon où les capitaines et les marins avaient aussi leur place. Ainsi les statues demandées pour les Expositions de 1777 et de 1779 devaient représenter Descartes, Sully, L'Hôpital, Fénelon, d'Aguesseau, Bossuet, Montesquieu, Corneille, c'est-à-dire des magistrats, des écrivains, des ministres, et pas un homme de guerre. Ce n'est qu'en 1787 et les années suivantes que Tourville, Catinat, Condé, Turenne, Vauban auront leur tour ; mais sans qu'on oublie jamais les hommes qui ont fait honneur au pays par leur science, leur vertu ou leurs talents.

D'ailleurs nous publierons dans les documents inédits sur les Expositions la liste complète des ouvrages, tant de peinture que de sculpture, commandés par M. d'Angiviller pendant la durée de son ministère. On verra qu'un certain nombre de commandes n'ont jamais été exécutées, soit que les artistes fussent pressés par d'autres travaux, soit que le sujet ne leur eût pas convenu.

Nous avons déjà dit que ces ouvrages destinés au Roi n'étaient pas des mieux traités dans le classement des tableaux de l'Exposition. Comme ils dépassaient généralement la taille des autres cadres, on les accrochait tout en haut, presque hors de la portée de la vue. Pour remédier à ce grave inconvénient, on dut faire une seconde Exposition spéciale pour les tableaux du Roi, après celle des œuvres de tous les Académiciens. Au reste certains artistes ne justifiaient que trop cette sorte de dédain affecté pour ces œuvres de commande. M. d'Angiviller se plaint à plusieurs reprises dans sa correspondance que les tableaux destinés au Roi ne soient considérés par certains artistes que comme une sorte de gratification, et que leurs auteurs se préoccupent beaucoup moins de bien faire que de terminer lestement leur ouvrage. Souvent aussi ils négligeaient la commande du Roi pour d'autres et n'étaient pas prêts lors de l'exposition à laquelle ils devaient figurer. Le Directeur des Bâtiments était alors obligé de leur rappeler qu'il n'était pas convenable de sacrifier les tableaux destinés au Roi à ceux des particuliers et que les travaux ordonnés par lui devaient au contraire passer en première ligne.

Sans doute ces commandes n'auraient pas produit le résultat désiré par M. d'Angiviller, et il ne serait pas parvenu par ce moyen à remettre en honneur la peinture de sujets historiques tombée en discrédit. Mais il n'en faut pas moins savoir gré à ce ministre d'avoir vu le mal et d'avoir cherché à y remédier. La tâche était au-dessus de ses forces ; mais cela ne diminue

en rien le mérite de ses efforts qui furent certainement dirigés avec intelligence et dans le but le plus louable.

Pour compléter cet article, il faudrait exposer les encouragements accordés aux artistes pendant la période révolutionnaire. Mais ces développements nous entraîneraient trop loin. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage déjà cité de M. Jules Renouvier sur l'art pendant la Révolution. Nous ne pourrions qu'abrégé sommairement ici les détails qu'il renferme. On y trouvera la preuve que la sollicitude de la Convention et ensuite du Directoire s'étendit, malgré les difficultés d'une situation sans pareille, sur l'art et sur les artistes, que les divers gouvernements qui se succédèrent alors s'efforcèrent de suppléer, dans la mesure de leurs moyens, aux ressources que les circonstances enlevaient aux hommes de mérite. On vit figurer aux divers Salons les tableaux d'encouragement commandés par le ministère. M. J. Renouvier a fait grand usage des livrets de cette époque pour constater l'état de l'art pendant la Révolution. C'est une preuve nouvelle et décisive des renseignements que renferment ces documents si arides en apparence.

Particularités de certaines Expositions.

Nous n'avons pas la prétention de relever tous les faits singuliers et dignes de remarque que fournit l'examen des livrets ou la lecture de la correspondance administrative relative à notre sujet. Nous nous contenterons de signaler quelques points principaux et de citer quelques œuvres singulières qui se recommandent par leur importance.

En 1755, le grand pastel de Latour aujourd'hui au Louvre, qui représente M^{me} de Pompadour, avait été l'objet d'une attention particulière de la part des organisateurs du Salon. On l'avait installé sur un chevalet, entouré d'une balustrade, et comme l'artiste n'avait probablement pas trouvé le jour favorable à son œuvre, elle avait été changée de place pendant le cours de l'Exposition. Aussi cet appareil entraîna en 1755 un surcroît de dépenses auquel nous avons précédemment fait allusion. Ordinairement de pareils honneurs étaient réservés aux effigies royales, et différentes lettres nous apprennent que les grands portraits officiels du Roi ou de la Reine étaient ordinairement entourés d'un appareil extraordinaire.

Le portrait de Louis XV par Carle Van Loo, exposé en 1751, fut placé sous un dais qu'on fit venir du garde-meuble à cette occasion.

Nous ignorons dans quelle circonstance et où fut exposé en 1787 le portrait de Marie-Antoinette par M^{me} Le Brun. Ce ne pouvait être au Salon de l'Académie fermé depuis plusieurs mois, et cependant il semble résulter d'une lettre du 19 janvier 1788 qu'à cette époque ce portrait avait été mis sous les yeux du public, puisque Pierre demande qu'on donne plus de pente au tableau. Il ne peut être question que d'un tableau actuellement exposé.

Ces deux exemples montrent suffisamment de quelle pompe étaient honorées les représentations des personnes royales.

Deux lettres de Gabriel l'architecte, et de Cochin, du 24 et du 30 septembre 1765, nous révèlent un fait bien autrement singulier et dont il faut avoir sous les yeux la preuve catégorique pour le croire. Le Dauphin, désirant connaître l'Exposition sans se déranger, ne trouvait rien de plus simple que de faire transporter de Paris à Versailles les tableaux et les statues les plus remarquables. On juge des inconvénients, sans parler des frais, d'un pareil déménagement. Toutefois, durant plusieurs années, on n'osa opposer au caprice dû prince aucune objection. Enfin, en 1765, les personnes chargées de l'exécution de cette fantaisie s'enhardirent et, sur leurs représentations, le Dauphin renonça au déplacement des ouvrages exposés. C'est avec un empressement qui semble indiquer une certaine satisfaction que Cochin envoie à M. de Marigny avis de ce contre-ordre. Il a tellement hâte de le prévenir qu'après lui avoir écrit à son domicile, il lui envoie une autre lettre chez M^{me} Geoffrin dans l'espérance que celle-ci lui arrivera plus tôt que l'autre. Il ne lui restait d'ailleurs pas de temps à perdre ; sa lettre porte la date du 30 septembre, et ce singulier voyage devait commencer le premier octobre.

Ordinairement le Roi et les personnes de sa famille ou de la Cour prenaient la peine de se déranger pour venir visiter le Salon, soit avant l'ouverture, soit un jour fixé à l'avance et pendant lequel le public n'était pas admis. Pierre nous a conservé dans une lettre du 28 août 1783 le souvenir d'une visite de Mme Elisabeth accompagnée de Madame, sœur du Roi, et suivie de près de la comtesse d'Artois. On voit à la confession ingénue du premier peintre dans quel trouble l'avait jeté cette visite imprévue.

Les personnes de la famille royale n'étaient pas les seules qui réclamaient le privilège d'être admises au Salon soit avant l'ouverture, soit

à des heures interdites au public. Plusieurs demandes dans ce sens sont adressées à M. d'Angiviller pour ce Salon de 1783 par la marquise de Choiseul la Baume, et par MM. Hocquet, de Laborde, de Pio. Naturellement chacun des sollicitateurs a d'excellents motifs à invoquer à l'appui de sa demande ; chacun d'eux obtient d'ailleurs très-aisément la permission désirée. Même remarque pour l'année 1785. Le nombre des visiteurs privilégiés va en augmentant. Nous connaissons les noms de neuf d'entre eux ; quelques-uns ne se contentent pas d'une seule visite, et, après avoir obtenu une première permission, ne craignent pas d'en solliciter une seconde. Et très-probablement la plupart des suppliques de ces demandeurs importuns ne nous sont pas parvenues. De celles que nous connaissons nous pouvons conclure que le nombre en était grand.

Une autorisation qui est plus d'une fois demandée, mais qui est moins facilement accordée, est celle d'exposer parmi les œuvres des Académiciens certains objets d'art que leur auteur désire faire connaître du public. Sur ce point le Directeur des Bâtiments est inflexible ; il sent bien qu'une fois une pareille permission donnée, il serait assiégé par la foule des amateurs importuns envers qui un refus est toujours embarrassant.

Tout au plus permet-il de placer à la porte du Salon, mais en dehors, et avec l'assentiment du premier peintre, les morceaux d'anatomie d'un sieur Pinçon et un dessin lavé à l'encre de Chine, représentant l'assaut et la prise de Mahon par un capitaine au régiment de Médoc, nommé Hardy.

Si l'accès du Salon est si difficile aux profanes, les abords en restent libres à tout le monde et on sait que la plupart des brochures si nombreuses qui parurent sur les derniers Salons académiques se vendaient aux portes du Louvre.

En 1773 le Directeur des Bâtiments sut résister, comme en 1771, à une nouvelle demande qui se présentait cependant sous un haut patronage. Le duc d'Aumont, cet amateur passionné d'objets d'art, sollicitait pour Gouthières la permission de mettre au Salon deux tables de porphyre qu'il venait de monter. Il est plus que probable que le duc d'Aumont avait des motifs particuliers pour s'intéresser si vivement à ces deux ouvrages du fameux ciseleur. On voit en effet figurer au catalogue de sa vente sous le n° 318 deux tables de porphyre décorées en style égyptien par Gouthières. Elles furent achetées pour la Reine 23,999¹/₁₉ s. La supplique du noble duc n'eut pas plus d'effet que celles des sieurs Pinçon et Hardy. Sur la proposition de Pierre, consulté à ce sujet, Gouthières fut autorisé à placer

ses tables hors du Salon, au rez-de-chaussée, à l'entrée des pièces qui servaient de passage de la cour au jardin de l'Infante. Il n'est pas besoin de dire que ces œuvres admises par faveur à la porte du Salon ne figuraient jamais au livret officiel de l'Académie. Certains critiques en ont cependant parlé dans leurs brochures.

L'Académie de Saint-Luc avait ouvert, comme on sait, vers le milieu du XVIII^e siècle, des Expositions rivales de celles de l'Académie royale ; on connaît les livrets des sept Expositions de Saint-Luc. Quand les maîtrises et communautés furent supprimées par un édit royal, diverses tentatives furent faites pour donner aux artistes qui n'appartenaient pas au corps privilégié le moyen de soumettre leurs œuvres au jugement des amateurs. L'Académie voyait cette concurrence d'un œil jaloux et il n'est pas douteux qu'elle ait contribué de toutes ses forces à faire avorter ces essais. On retrouve la trace de cette préoccupation dans la curieuse lettre écrite par M. d'Angiviller à M. Lenoir pour le prier d'empêcher les Expositions du Colisée qu'il traite de déshonorantes pour les arts. Avec de si puissants adversaires, l'entreprise n'avait aucune chance de succès, et c'est ainsi que la tentative faite au Colisée en 1776 pour remplacer les Salons de la communauté de Saint-Luc ne put se renouveler. Cette opposition systématique de l'Académie et de l'administration à toute entreprise rivale de ses Expositions explique l'insuccès de Cahin de la Blancherie et du Salon de Correspondance. L'aventureux innovateur aurait eu de la peine à réussir sans cette redoutable inimitié ; c'est merveille qu'il ait pu lutter quelques années dans des conditions aussi désavantageuses. Sur toute cette curieuse affaire, nous renvoyons le lecteur aux intéressants articles publiés par M. Emile Bellier de la Chavignerie, dans la Revue universelle des arts.

Critiques.

M. de Montaiglon s'est chargé de tracer à grands traits l'histoire des critiques de Salon au XVIII^e siècle. Il est inutile de recommencer un travail dont il a su fort bien s'acquitter. Nous ne nous arrêterons donc pas plus aux éloquentes improvisations de Diderot qu'aux niaises brochures dont un titre baroque faisait souvent tout le mérite. Nous ne pouvons nous empêcher toutefois de regretter que M. Walferdin n'ait pas mis encore à exécution le projet depuis si longtemps annoncé de donner une édition complète et

définitive des Salons de Diderot. Cette honorable mission lui appartient à trop de titres pour que personne songe à marcher sur ses brisées ; mais ce serait, nous semble-t-il, une raison de plus pour qu'il se préoccupât de donner satisfaction le plus tôt possible à l'impatience générale. On pourra toujours retrouver et réunir les Salons inédits qu'il a publiés dans la Revue de Paris en 1857, on pourra même profiter des notes substantielles qu'il a jointes à cette publication ; mais personne ne connaît et n'aime Diderot comme M. Walferdin, et personne ne saurait en conséquence suppléer à ce que nous perdrons s'il ne se décide pas à nous. donner l'édition promise.

Les critiques des Salons fourniraient, si on les dépouillait attentivement, beaucoup de renseignements précieux. Nous n'avons pas eu le loisir de nous livrer à ce travail assez fastidieux, et nous n'aurions pas la place d'en retracer ici les résultats. Contentons-nous de recueillir quelques détails dans la correspondance administrative de la maison du Roi, comme nous l'avons fait sur différents autres sujets.

Dès 1748 les critiques préoccupaient et chagrinaient fort les Exposants. Cela résulte d'une lettre de M. de Tournehem du 17 septembre ; et cependant on n'était alors qu'aux débuts de ce nouveau genre littéraire et les Aristarques montraient encore une certaine modération relative. En vain M. de Tournehem conseillait aux artistes de n'opposer aux attaques de leurs détracteurs que le silence et le dédain, leur promettant que le mépris public ferait bien vite justice de l'impertinence des écrivains. L'amour-propre blessé ne se console pas si aisément, et l'Académie ne tarda pas à solliciter et à obtenir des mesures de répression contre les libelles que l'ouverture de chaque Salon faisait éclore. Une lettre de Cochin du 17 septembre 1765 nous apprend que, depuis plusieurs années déjà, M. de Malesherbes, puis M. de Sartines, avaient exigé des écrivains que leur manuscrit fût communiqué, avant l'impression, au Directeur des Bâtiments du Roi. L'autorisation d'imprimer n'était accordée que sur l'avis de ce personnage. Cochin demandait en outre que tout écrivain fût obligé à signer sa brochure, et ne pût abriter sa malveillance ou son ignorance sous le voile de l'anonyme.

Cependant la nécessité d'attirer l'attention du public, soit par l'excentricité du titre, soit par la singularité de la forme, soit par la malignité des appréciations, devait rendre ces piqures de plus en plus insupportables aux Académiciens. Dans une correspondance relative aux critiques de 1779, nous voyons tour-à-tour le lieutenant de police et le

Directeur des Bâtiments inviter les écrivains à la modération. M. d'Angiviller se plaint, dans une de ses lettres, que la plaisanterie arrive quelquefois « à égratigner jusqu'au sang. » D'ailleurs, ajoute-t-il, il s'est fait une loi de n'approuver et de ne désapprouver aucune de ces brochures, laissant au bon sens du public le soin d'en faire justice. Nous allons cependant le voir intervenir tout à l'heure quand le pamphlétaire ira trop loin et s'attaquera, non plus aux œuvres, mais à la personne et à la réputation de l'exposant. Une lettre de M. d'Angiviller de la même année 1779 demande la suppression de deux vers dans le *Miracle de nos jours*. Ce sont les vers suivants :

C'est que tous les deux
Ne sont pas de l'Académie ¹³.

Quelquefois cette correspondance nous apprend le nom de l'auteur d'une brochure anonyme. Ainsi les *Connaissances ou la matinée du Salon* est d'un certain Laus de Clauseau. Une autre critique était d'un nommé Gabiot, tout aussi inconnu dans la littérature que Laus de Clauseau. Peut-être le *Miracle de nos jours* doit-il être attribué à ce Des Lables qui s'empresse de se rendre aux observations provoquées par sa critique. Nous ignorons à quelle brochure fait allusion la lettre adressée à M. de Savigny par le Directeur des Bâtiments le 18 octobre. L'administration elle-même, comme on le voit dans cette lettre, commençait à être fatiguée des attaques de cette nuée d'écrivailleurs, d'autant plus qu'ils ne s'en tenaient pas à reprendre les ouvrages, mais se permettaient de blâmer le choix des sujets, et comme les plus importants étaient ordonnés par le Directeur des Bâtiments, cette critique devenait une censure directe de son administration.

On trouvera dans la bibliographie des critiques de 1779 un exemple du détour que prenaient les auteurs pour rétablir dans son intégrité leur œuvre mutilée par la censure. Ils distribuaient à leurs amis des exemplaires où on avait ajouté en manuscrit les morceaux ou les couplets retranchés à l'impression.

Nouvelle correspondance de M. Lenoir et du comte d'Angiviller au sujet des critiques de 1781. Comme par le passé, le Directeur des Bâtiments, tout

en affectant le mépris le plus complet pour ces productions éphémères, retranche les traits les plus mordants ; il avoue en même temps qu'il n'aurait pas laissé subsister grand'chose des brochures communiquées, s'il avait effacé « tout ce qui ne lui en plaît guère. »

En 1783 un fait plus grave se produisit. Les Académiciennes, mesdames Guyard, Vallayer-Coster et Lebrun furent grossièrement diffamées dans une brochure qui avait échappé à la surveillance du lieutenant de police. L'auteur, probablement quelque ennemi d'une de ces dames, sachant bien qu'il n'obtiendrait pas l'autorisation nécessaire pour imprimer, avait pris un moyen nouveau pour échapper à cette formalité. Il avait fait graver le texte de son pamphlet. Aussi ne fut-il connu que quand les libraires l'eurent mis en vente. Presque aussitôt après son apparition, une plainte de M^{me} Guyard amena la saisie, mais le principal dépositaire refusa obstinément de livrer le nom de l'auteur. Il est à supposer que les exemplaires de ce libelle en vers et gravé, comme nous l'avons dit, furent saisis rapidement et détruits avec un grand soin, car nous n'avons pu arriver à en connaître même le titre, et M. Chéron, qui a eu l'extrême obligeance de faire sur notre demande des recherches particulières à la Bibliothèque Nationale, n'a pas été plus heureux que nous. Nous ne pouvons plus compter que sur le hasard pour retrouver un jour un exemplaire de cette brochure que nous signalons à l'attention des bibliophiles.

Il nous reste à ajouter que M. de Montaignon a déjà parlé de ces couplets satiriques dont la connaissance lui avait été révélée par une requête de Ducis à M^{me} d'Angiviller pour obtenir la suppression de la brochure. On juge par toutes ces démarches du scandale causé par cette critique introuvable.

Il fallait du reste que l'auteur eût dépassé toutes les bornes, car on s'étonne de trouver-certaines attaques fort peu indirectes sur la vertu des dames académiciennes dans des écrits tolérés par la police. Qu'on lise le passage relatif à M^{me} Lebrun dans l'Avis important d'une femme sur le Salon de 1785 et on verra qu'il était permis d'aller bien loin sans encourir les rigueurs de M. Lenoir.

En 1785, le Directeur des Bâtiments ne crut pas devoir s'opposer à la publication d'une critique qui lui est signalée comme des plus mordantes. Il s'agissait de l'Espion des Peintres de l'Académie Royale. On attribue cette brochure à Nogaret ; nous reproduisons ce renseignement sans garantir son

authenticité, parce que le nom de l'auteur donnerait un peu plus d'intérêt et de poids à ses méchancetés anonymes.

Pour terminer cet article, il ne nous reste plus qu'à citer une lettre de Cochin, pleine de sens et de jugement, comme presque tout ce qu'il a écrit. Elle porte la date d'octobre 1787. En se plaignant de la recrudescence d'inepties dirigées contre les artistes, Cochin se contente de réclamer l'exécution de la règle imposée jadis par M. de Sartines aux écrivains, et il ajoute très-judicieusement que puisqu'un artiste signe son œuvre, celui qui le critique doit également signer sa brochure. Cochin impute à Pierre l'abandon de cette mesure protectrice, et il ne se gêne pas pour exprimer sa rancune contre le premier Peintre du Roi. Il nous apprend enfin qu'il songeait à venger plusieurs de ses confrères des attaques du Journal de Paris en répondant lui-même à l'auteur des articles. On sait que ce n'était pas la première fois que le spirituel graveur descendait dans la lice pour se faire le champion des Académiciens, et il était de force à se mesurer sans désavantage avec tous les méchants Salonnières de l'époque. Toutefois en reconnaissant la justesse de ses observations, M. d'Angiviller semble vouloir se dérober à un engagement formel, soit que l'influence de Pierre, dont Cochin se plaint si vivement, ait triomphé, soit que le Directeur des Bâtiments redoutât de se créer des embarras dans un moment où la presse s'affranchissait de toute crainte et de toute règle.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur les anciennes Expositions de peinture. Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé le sujet, mais nous croyons ne rien laisser d'important derrière nous, et nous avons préféré en finir d'un coup avec les Salons du XVIII^e siècle, plutôt que d'attendre une autre occasion pour donner au public le résultat de nos recherches. Comme nos lecteurs ne s'intéressent pas tous également aux sources originales, comme d'ailleurs l'introduction d'une table ne comporte guère de longs développements, et encore moins l'insertion de pièces justificatives étendues, nous avons cherché à résumer dans les pages qui précèdent le contenu de ces documents inédits que nous ferons imprimer à un petit nombre d'exemplaires avec la notice, mais sans la table des Salons. Ainsi pensons-nous donner satisfaction à tout le monde.

CONCLUSION.

L'organisation des expositions sous l'ancien régime fut une conséquence logique de la Constitution de l'Académie elle-même. Seuls, les Académiciens ou les Agréés étaient admis aux solennités artistiques auxquelles le Roi accordait l'hospitalité dans son palais ; mais aussi leur nombre, beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, était de plus illimité.

Si l'Académie, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, comptait quatre-vingts membres, et en outre une trentaine d'Agréés, on conçoit que tout homme de talent pût assez aisément parvenir à y entrer ; aussi dès qu'un artiste s'était révélé, quel que fût son âge, quelque nouvelle que fût la voie dans laquelle il s'engageait, il obtenait aisément le titre d'Agréé et bientôt, après quelques épreuves un peu plus difficiles, celui d'Académicien, sans qu'on songeât à lui opposer sa jeunesse, la nouveauté de ses tendances ou l'infériorité de son genre. Un seul avantage, purement honorifique, était réservé aux peintres qui cultivaient ce qu'on appelle maintenant la peinture d'histoire. Seuls ils pouvaient prétendre aux hautes charges académiques et parvenir aux dignités de directeur, de chancelier et de recteur ; mais tous, indistinctement, étaient admis à exercer les fonctions de professeur ; l'aptitude seule du candidat dirigeait le choix de l'Académie. Elle avait toujours soin de confier cette fonction importante à des artistes jeunes encore, c'est-à-dire actifs, zélés, capables de rendre leurs leçons utiles et attrayantes. Comme elle renfermait tous les hommes d'un talent constaté, elle n'avait pas besoin d'aller chercher au dehors ses professeurs ; les hommes les plus aptes à le devenir se trouvaient forcément dans son sein, sauf pour certaines chaires spéciales, l'enseignement de l'anatomie, par exemple, qui était ordinairement confié à un chirurgien distingué, et celui de la perspective auquel était quelquefois appelé un architecte.

L'ancienne Académie de peinture et de sculpture n'admettait que des peintres, des sculpteurs et des graveurs ; quelques architectes y entrèrent, mais comme dessinateurs, et non comme architectes. L'Académie d'architecture formait une compagnie tout à fait distincte, et à juste titre. Elle avait une organisation spéciale ; ses membres étaient divisés en deux classes et passaient tous par la seconde qui correspondait à peu près au grade d'agréé dans l'Académie de peinture, avant d'arriver au premier rang et aux charges supérieures.

Cette division si judicieuse remontait au Moyen-Age et quand l'Empereur Maximilien avait accordé aux artistes du monde entier des

armoiries qui ne tardèrent pas à être adoptées par les corporations de tous les pays, les trois écussons d'argent garnissant leur champ d'azur, rappelaient la peinture, la sculpture et la gravure ; des architectes il n'était point question.

Il reste encore à signaler une particularité remarquable de l'ancienne Académie de peinture ; à côté des artistes siégeaient un certain nombre d'amateurs divisés en honoraires amateurs et honoraires associés libres. Bien que ces deux catégories ne se distinguassent pas l'une de l'autre par des différences notables, le premier titre paraît avoir été réservé surtout aux écrivains ou aux auteurs qui avaient fait de l'art une étude spéciale ; tandis que l'autre était attribué aux grands seigneurs qui se piquaient d'apprécier et de protéger les arts et dont le nom relevait le prestige de l'Académie.

Sans vouloir emprunter à un ordre de choses qui n'est plus des institutions surannées, l'organisation de l'ancienne compagnie ne pourrait-elle pas fournir certains éléments de réforme à ceux qui rêvent pour l'Académie actuelle un rôle plus actif et une influence plus directe et plus féconde sur la direction de l'art en France ?

La classe des Beaux-Arts se compose aujourd'hui de quatorze peintres, huit sculpteurs, huit architectes, quatre graveurs, et six musiciens. Autrefois, les musiciens appartenaient à l'Académie royale de musique et n'avaient à s'occuper ni de peinture ni d'architecture. On vient de voir que les architectes formaient une compagnie distincte. Restent les peintres, les sculpteurs et les graveurs, en tout vingt-six académiciens pour représenter plusieurs milliers d'artistes, tandis qu'autrefois, alors que le nombre des artistes était peut-être dix fois moins considérable qu'aujourd'hui, l'Académie ne comptait pas moins de cent vingt à cent trente membres.

Peut-être à ce changement l'illustre compagnie n'a-t-elle rien perdu de son prestige, je l'admets ; mais qu'est devenue son influence ? Isolée et stérile, la classe des Beaux-Arts, qui s'est refusée durant trop d'années à comprendre et à admettre les tendances nouvelles, a depuis longtemps prouvé son impuissance et son aveuglement. La création de l'Institut, pour laquelle toutes les Académies ont été jetées dans le moule uniforme de l'Académie française, a porté un coup fatal à la légitime prépondérance des artistes qui composent sa quatrième classe. L'obstination de ses membres à repousser toute nouveauté, à garder le culte des idées dominantes au moment de sa formation, a presque ruiné son autorité et lui a fait perdre

successivement toutes ses prérogatives : la direction des expositions d'abord, puis celle de l'enseignement.

L'Académie des Beaux-Arts subit aujourd'hui les conséquences d'un vice d'organisation qui ne lui est pas imputable. Qu'y a-t-il d'étonnant en effet à ce que les quatorze peintres qui, en 1800, passaient pour représenter la plus haute expression de l'art français, se soient refusés pendant cinquante ans à admettre des doctrines qui étaient la négation même de leurs propres principes ? N'en serait-il pas advenu autrement si, à ces quatorze sommités de l'art surpassant alors tous leurs rivaux, avaient été adjoints quarante ou cinquante autres peintres, moins illustres assurément, mais aussi moins exclusifs et moins absolus ? Tout le mal vient de là ; d'abord du nombre trop restreint des Académiciens ; puis de la délimitation rigoureuse de ce nombre.

Le remède est facile : qu'on choisisse dès maintenant cinquante ou soixante artistes, peintres, sculpteurs ou graveurs que leur notoriété, leur talent constaté par les récompenses publiques, désignent naturellement à cet honneur, et qu'on forme de ce premier noyau une Académie de Peinture et de Sculpture. On laisserait même, si on le voulait, subsister la quatrième classe de l'Institut telle qu'elle est organisée, comme une suprême distinction réservée à la vieillesse des maîtres, une sorte de Sénat entouré du respect et de la vénération publics ; mais que la nouvelle Académie, se recrutant elle-même, participe activement à la direction de l'enseignement, qu'elle seule préside aux expositions et aux concours, qu'elle seule ait dans l'art le rôle actif et militant, qu'elle occupe les chaires de l'École, qu'elle fournisse les jurys d'admission et ceux de récompense, qu'elle remplisse enfin le rôle important que jouait autrefois l'Académie royale de peinture et de sculpture. Les premiers admis, nommés par qui et comment on voudra, sous certaines garanties, seront appelés désormais à surveiller et à défendre les intérêts de leurs confrères. Pourrait-on confier cette mission à de meilleures mains ? Et l'administration, si vivement critiquée, quoi qu'elle fasse ou qu'elle ne fasse pas, n'aura-t-elle pas à s'applaudir, elle aussi, d'être soulagée de cette pesante responsabilité ? Vous voulez la liberté, et vous avez raison ; mais sans un certain ordre la liberté ne saurait durer, et l'ordre n'est possible qu'en admettant une hiérarchie quelle qu'elle soit. Dans cette nouvelle Académie dont les membres ne seront pas rétribués, si vous redoutez de nouvelles charges pour l'État, il y aura place, comme autrefois, pour les amateurs distingués, pour les écrivains spéciaux qui ont

étudié depuis longtemps l'histoire ou la théorie des Beaux-Arts ; peut-être les uns comme les autres trouveront-ils l'occasion de rendre d'utiles services. Les coteries, il y en aura toujours et dans tous les rangs de la société, ne pourront prévaloir contre le bon sens et l'indépendance du plus grand nombre dans une compagnie aussi considérable. Enfin les recommandations, les amitiés ne l'emporteront pas toujours sur le talent, du moment où on pourra donner en même temps satisfaction à la justice et à des sympathies personnelles.

N'existe-t-il pas déjà une institution analogue à celle dont nous esquissons à grands traits l'organisation ? L'Académie de médecine n'est-elle pas comme une première étape de l'Académie des sciences, étape que bien des médecins sont heureux d'atteindre, sans avoir l'espoir de la dépasser jamais ?

Que l'administration des Beaux-Arts, toujours embarrassée ou maladroite dans ses rapports avec les artistes, comprenne enfin son véritable intérêt et surtout celui de l'art. Qu'elle laisse aux peintres, aux sculpteurs et aux graveurs la juridiction la plus étendue sur leurs confrères et leur abandonne le soin de rédiger les règlements, de composer les jurys, de distribuer les récompenses ; qu'elle se borne au seul rôle qui appartienne à l'État, c'est-à-dire à encourager certaines manifestations de l'art dont l'État seul peut être le soutien : qu'elle se laisse même guider dans ses choix par ce corps compétent, toujours ouvert aux jeunes talents, et dont nul par conséquent n'aura le droit de récuser les jugements, et elle aura rendu à l'art français le service le plus signalé qu'il puisse attendre d'elle. Seule, elle peut briser l'antique routine ; seule, elle peut constituer ce corps que les artistes eux-mêmes ont jusqu'ici vainement tenté de former ; à elle seule enfin il appartient de renoncer à des attributions plus embarrassantes que profitables, et de se faire honneur d'une concession que la nécessité pourra lui imposer plus tard.

Quel motif pourrait la retenir encore ? L'exemple de l'ancienne Académie, si prospère, si utile, si vivante pendant cent cinquante ans, est là pour l'encourager. Et quel contraste avec l'Académie actuelle, déjà sans prestige, sans influence et bientôt peut-être sans considération !

J. J. GUIFFREY.



DOCUMENTS INÉDITS SUR LES ANCIENS SALONS DU LOUVRE

CLASSÉ DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE.

I.

20 aoust 1699 ¹⁴.

A M. Seguin.

Le Roy m'ordonne de vous écrire que Sa Majesté trouve bon que l'Académie de peinture expose ses tableaux dans la galerie du Louvre depuis la porte du petit escalier, jusques aux Tuileries, en observant qu'à cette occasion il ne soit fait aucun désordre dans le Louvre. Je suis, Monsieur, entièrement, etc.

(Lettres de Vétéran pour le sr de Berville, gentilhomme ordinaire.)

II.

**M. de Tournehem à M. Caze, recteur de l'Académie de Peinture et de
Sculpture ¹⁵.**

18 janvier 1747.

Le Roi ayant agréé, M., le projet que je lui ai proposé pour mettre plus dans son jour le mérite et les talens de son Académie de peinture et encourager les sujets qui la composent, je vous envoyé les noms des dix officiers de ladite Académie que j'ai choisi pour travailler cette année ; les

fonds que j'ai destiné ne me permettant pas d'en admettre un plus grand nombre, je compte employer les autres pour les ouvrages que j'ai à ordonner pour les nouveaux appartemens du château de Versailles, et l'année prochaine, je nommerai dix nouveaux compositeurs, étant juste que tous les bons sujets profitent des bontés de Sa Majesté.

Je vous prie d'avertir que je ne donne que la mesure fixe de six piés de long sur 4 piés de haut pour les tableaux et que je laisse entièrement au choix des compositeurs le sujet de leurs tableaux, l'intention du Roi étant que chacun travaille dans le genre de peinture pour lequel il se sent le plus de génie et d'inclination.

Je me fteate, Monsieur, que ces dix tableaux seront finis à temps pour faire un des principaux ornemens de l'exposition prochaine au Salon du Louvre. Je suis, etc.

Messieurs

Cazes
Galloche
Restout
Dumont
Van Loo
Boucher
Natoire
Colin de Vermont
Leclerc
Pierre.

En marge se trouve la délibération de l'Académie décidant qu'une députation ira faire des remerciements au Directeur général.

III.

M. de Tournehem à M. Coypel, premier Peintre du Roy.

A Versailles, ce 14 août 1747.

L'exposition des tableaux, Monsieur, devant se faire au Louvre cette année ainsi que les précédentes et l'ouverture du Salon étant pour le 25 du présent mois jusqu'au 25 du mois prochain, je vous prie de faire avertir les peintres de l'Académie qu'ils aient à se préparer pour y faire porter ce qu'ils auront de mieux ; il n'y a pas de tems à perdre.

Je suis, Monsieur, très-parfaitement votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Lenormant ¹⁶.

IV.

C. Van Loo à M. de Tournehem.

16 août 1747.

M. Carle Van Loo, peintre de l'Académie, prie M. de Tournehem par sa lettre du 7 de ce mois de lui accorder la grâce de permettre que le portrait de la Reine qu'il a fait soit exposé au Salon cette année, le public l'attendant et paroissant le désirer.

En marge : Lettre de M. de Tournehem à M. Portail : « ... Ce morceau ne pouvant que bien orner et faire honneur à son auteur, vous le ferés placer dans un endroit tel qu'il convient... »

V.

M. de Tournehem à MM. de l'Académie ¹⁷.

A Versailles, le 28 sept. 1747.

Je vous annonce avec grand plaisir, Messieurs, que le Roi a paru très-content de vos ouvrages. Sa Majesté les a regardé avec une attention qui semble prouver qu'elle continuera à jeter des regards favorables sur son Académie de peinture ; je me flate que vous ne négligerez rien pour mériter de plus en plus qu'elle m'écoute avec bonté lorsque je trouverai occasion de lui parler en votre faveur. Je suis, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VI.

Mémoire au Roi.

17 décembre 1747.

Exposition des Tableaux dans le grand Salon du Louvre pour l'année 1746 (lisez 1748).

Depuis nombre d'années on a permis l'exposition des tableaux dans la grande sale du Louvre.

Cette Exposition sert. à l'émulation, et tel peintre qui fait voir chez lui ses tableaux n'en apprend jamais un jugement juste, personne ne lui osant dire en face ce qu'il pense de mal, au lieu que le public qui ne conoist pas le peintre, sur les ouvrages qui sont exposés, en dit librement son avis et que souvent ce peintre entend son jugement et peut en profiter.

Par cette raison, et bien d'autres qui seroient trop longues à exposer, le Directeur général supplie Sa Majesté de trouver bon qu'il indique le jour, suivant l'usage, pour l'exposition des tableaux et qu'elle soit continuée tous les ans au tems ordinaire.

(Le Roi a mis de sa main au bas du Mémoire : Bon.)

En marge se trouvent des Réflexions sur la nécessité de continuer tous les ans l'Exposition des Tableaux dans le grand salon du vieux Louvre. L'anonyme auteur de ces réflexions cherche d'abord à démontrer que les Artistes peuvent, grâce à ces Expositions, juger plus sûrement leurs propres œuvres par la comparaison qui naît du rapprochement.

Il répond à une plainte déjà formulée que l'Exposition était trop nombreuse, et avoue qu'il vaudrait mieux avoir la qualité que la quantité. « Il suffiroit, ajoute-t-il, pour l'honneur de l'école françoise que le Salon se réduisît tous les ans à 150 tableaux exquis. »

Si le Salon n'a lieu que tous les deux ans, il est à craindre que les peintres habiles n'aient livré à l'étranger ou à des amateurs des oeuvres qu'ils ne pourront pas présenter au public.

Enfin le public se plaignant de voir trop de portraits au Salon, l'anonyme lui conseille de ne s'en prendre qu'à lui qui ne donne pas aux Artistes l'occasion de peindre des sujets d'histoire, mais seulement des portraits.

VII.

M. de Tournehem à M. Coypel.

6 may 1748.

Il seroit peu convenable, Monsieur, d'interrompre les Expositions des tableaux, l'année mesme où le Roy a bien voulu prendre l'Académie sous sa protection immédiate, et je compte que le 25 du mois d'aoust, le Sallon du vieux Louvre sera décoré des principaux ouvrages de Peinture et de Sculpture qui auront été faits depuis l'année dernière.

Je pense trop favorablement de la compagnie pour croire devoir l'avertir que dans cette occasion elle ne doit rien négliger pour engager le public à convenir qu'elle est digne de l'honneur dont Sa Majesté vient de la combler. On sçait assez que le grand nombre de tableaux n'est pas ce qui rend ces festes brillantes ; c'est donc le beau choix qui devient plus que jamais d'une indispensable nécessité et pour parvenir à le bien faire, voicy ce qui me paroît convenable.

Le 17 du mois d'aoust, tous les Tableaux que les membres de l'Académie voudront exposer, seront transportés dans la gallerie d'Apollon, sans qu'on en puisse ajouter d'autres sans ma permission. Ils seront rangés de manière qu'on soit à portée de les bien voir.

On convoquera pour le lendemain une Assemblée particulière, composée : premièrement du Directeur, des quatre Recteurs et des deux Adjoints à Recteurs. L'Académie nommera encore à la pluralité des voix un ancien Professeur, six Professeurs, trois Adjoints à Professeur et deux Conseillers pour qu'ils se trouvent aussy à ladite Assemblée. Ces officiers réunis examineront scrupuleusement et sans passion les Tableaux présentés pour orner le Salon, et par la voye du scrutin, supprimeront ceux qui ne leur paroîtront pas dignes d'être mis sous les yeux du Public ¹⁸.

Ceux à qui ce règlement paroîtroit sévère n'entendroient pas leurs propres interests ; ce qui peut arriver de plus cruel à un Artiste, c'est de recevoir l'improbation générale ; d'ailleurs comme ils seront avertis de bonne heure de ce qu'ils peuvent redouter, c'est à eux de s'aider des conseils de leurs véritables amis pour ne se point hasarder légèrement ; je crois même par cet arrangement leur témoigner à quel point je cherche à les ménager. Car enfin il leur sera moins rude d'essuyer l'examen de leurs confrères que de voir par mon ordre déplacer leurs ouvrages, et c'est ce que

je ne pourrais me dispenser de faire sans manquer aux devoirs que m'impose ma place, si malheureusement je voyois des choses capables de dégrader une Académie que je chéris et qui est honorée de la protection de Sa Majesté.

Je suis....

Lenormant.

VIII.

Dans une lettre autographe du 17 septembre 1748, de M. Lenormand de Tournehem, on lit le passage suivant très-probablement relatif aux Critiques du Salon de cette année :

« Je suis bien fâché que des sottises pareilles à celles que peuvent débiter des livres imprimez sans permission puisse chagriner nos peintres. La meilleure réponse qu'il y auroit à faire à cela seroit de les mépriser et ce seroit le moyen de faire taire d'aussy impertinents auteurs. »

IX.

Salon de 1750.

Extraits des lettres de M. Lenormand de Tournehem :

25 août : « Selon les apparences vous ferez après midy l'ouverture du Salon. J'ay dit au Roy que je ne pouvois luy présenter les livrets de quelques jours. Je voudrois bien qu'il fust possible de les avoir au plus tost. »

24 sept. : « Je suis arrivé hier au soir, Monsieur. J'ay trouvé les tableaux de M. de Troye qui m'étoient arrivés la veille. Nous sommes à l'extrémité du Salon. Cependant je voudrois bien les y faire exposer. Pour cela, je crois qu'il n'y auroit pas de mal de prolonger le Salon jusqu'au premier d'octobre. »

19 oct. : « Je ne seray point étonné de voir courir des brochures sur les tableaux du Luxembourg et je n'en seray pas même fasché pour que des chef-d'œuvre consolent nos peintres des mauvaises brochures qui ont cours sur le Salon.

» A propos de ces brochures, si vous en avez quelqu'une, faite-moy l'amitié de me l'envoyer. M. de Vandières m'en demande s'il y en a. »

X.

M. de Tournehem à M. de Fontanieu, Conseiller d'Etat, Intendant des meubles de la Couronne.

14 août 1751.

Je viens, Monsieur, de donner les ordres pour l'Exposition des tableaux et autres ouvrages de MM. les Académiciens au Louvre à Paris, dont l'ouverture se fera le jour de la S. Louis, à l'ordinaire. Comme le portrait du Roi peint par le s^r Van Loo sera un des principaux objets de ce Salon, je crois qu'il conviendra pour la dignité que ce tableau fût exposé sous un dais. C'est pourquoi je vous supplie de vouloir bien donner les ordres que vous jugerez convenable pour qu'il en soit incessamment fourni un du garde-meuble. J'aurai soin de l'y faire remettre immédiatement après la clôture du Salon.

J'ai l'honneur...

P. S. J'ai parlé de ce dais depuis ma lettre écrite. Plusieurs personnes m'ont dit qu'il seroit mieux que le Portrait du Roy fût ainsi, d'autres non. Je vous prie de m'aider la-dessus de vos conseils et ce que vous jugerez le mieux. Il y a des exemples où le portrait a été mis sous un dais.

XI.

M. de Tournehem à M. Lépicié (?)

A Versailles, le 24 août 1751.

J'écris ce soir à M. de Fontanieu, Monsieur, pour le prier d'ordonner que le dais qu'il m'a promis pour mettre au-dessus du portrait du Roi dans le Salon du Louvre soit posé demain. Vous me ferez plaisir de le voir sur cela, et s'il n'estoit pas possible qu'il fut en place demain, de ne point faire l'ouverture du Salon qu'il n'y soit. Je suis véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Lenormant.

Songez, je vous prie, aux Livret pour que je puisse les présenter au Roy, à la Reine et à la famille royale.

Je seray demain au soir à Paris et jeudy je pouray aller au Salon.

XII.

M. de Vandières à M. Lépicié

6 aoust 1753.

Je vous renvoye, M., le Mémoire et les Descriptions des tableaux du sieur Lobel afin que vous voyez s'il n'y a rien d'extraordinaire qui en empêche l'exposition. Si vous n'y trouvez rien qui s'y oppose, vous lui direz de ma part que j'approuve qu'il expose ces deux ouvrages au Salon du Louvre.

Je suis, M.,....

(Arch. Nat., O 1, 1907-1908.)

XIII.

Cochin à M. de Marigny.

Monsieur,

Je ne devrois pas vous importuner pour une chose de si peu d'importance que celle dont j'ay à vous entretenir. Mais comme il se trouve des personnes qui ne négligent rien de ce qui peut leur procurer quelque avantage du côté de l'intérêt, je crois devoir prendre les devants avec d'autant plus d'espérance que les motifs qui m'y portent ne sont pas ceux de l'intérêt.

Depuis que l'Académie fait des Expositions, c'est-à-dire depuis plus de vingt ans, elle a toujours été dans le droit de faire faire le petit livre qu'on donne au public à ce sujet. Dans les commencements, le petit profit qui en résulte tournoit à l'avantage du corps et le concierge qui en étoit chargé en

rendoit compte. M. Lépicié, secrétaire, étoit celui qui avoit le véritable droit à ce livre, puisqu'il répondoit de ce qui y étoit contenû. Il l'avoit cédé au concierge ou en entier ou en partie, c'est ce que nous ignorons absolument ; ce qu'il y a de certain c'est que cela n'appartient point du tout à la place du concierge. Malgré ces avantages, le concierge dernier mort qui (par une confiance déplacée à son égard, quoique convenable quant à son prédécesseur), avoit été déclaré receveur des fonds de l'Académie vient de mourir insolvable. Ce que nous sommes d'officiers à l'Académie qui aimons notre corps, avons résolu d'ensevelir cette perte sous le silence et de trouver entre nous les moyens de remédier à tout sans qu'aucun même des Académiciens y contribuast. Nous comptons réparer le manquement en faisant les avances nécessaires, en économisant et en usant de toutes nos ressources, de manière que personne ne perde rien et que le service utile au public soit également bien soutenu. Nous avons même résolu de ne point vous importuner de nos pertes domestiques. Nous ne regardons point notre zèle pour l'Académie comme un mérite, mais comme un devoir, quoique nous soyons bien assurés que vous nous en estimerés davantage..

Nous avons signifié à notre concierge avant que de le recevoir qu'il eut à n'avoir aucune prétention sur le petit livret du Salon qui n'est par aucun droit attaché à sa place, et sans déclarer l'usage que nous en voulions faire nous l'avons réservé. Ensuite comme secrétaire je réclame le droit que j'ay sur ce livre, puisque c'est moy qui suis chargé de vacquer à ce qu'il soit bien fait. Le motif secret de cette réclamation c'est que je remettray à l'Académie les deniers qui pourront en provenir ; ainsi je passeray pour avoir ce profit, et dans la vérité ce sera l'Académie. Ceux qui me connoîtront bien, soupçonneront facilement que j'ay quelque autre motif que mon interest propre. Nous avons fait M. Chardin, dont l'intégrité est connue, notre trésorier afin que nos deniers soient en sûreté à l'avenir, et ce rétablissement est conforme à nos statûts auxquels nous avons mal à propos fait ce changement. Nous espérons avec le petit profit du livre payer les debtes les plus pressantes, telles que ce qui est dû aux modèles qui ne sont pas en état d'attendre ; l'Académie n'est pas riche, elle n'est pas en état de rien négliger, encore moins de rien perdre.

Vous voyés, Monsieur, notre secret, et qu'il ne part pas d'âmes intéressées. Quelques personnes qui croient que je vais tirer un grand avantage de tout ceci en sont apparemment jalouses et j'ay appris par voyes indirectes que M. Portail se propose de vous demander le profit de ce petit

livre, sous le prétexte qu'il a le soin d'arranger les tableaux au Salon. A quoy je répondray que s'il se donne cette peine il y a apparence que le Roy le paye, ou que si cela n'est pas et que cette peine lui soit à charge nous l'en dispenserons volontiers et nous la prendrons nous-mêmes avec plaisir. Il ne devoit pas ignorer que l'Académie a le droit de faire imprimer tout ce qui la concerne et de le vendre à son profit.

Je vous supplie donc, Monsieur, de vouloir bien fermer l'oreille à des demandes qu'on ne peut s'empêcher de soupçonner d'un peu d'avidité. Je réclame auprès de votre justice le droit que nous avons de donner nous mêmes au public l'exposé de nos ouvrages. Vous connaissez maintenant l'usage que nous nous proposons d'en faire, il est dicté par l'honneur et par le bien du service. Je sçais assez combien vous approuvés les procédés de cette espèce, mais j'ai craint que n'en étant pas instruit on ne vous en fit prendre une autre idée.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur,
Votre très humble et très-obéissant serviteur.

C. Cochin.

Ce 17 avril 1755.

XIV.

Réponse de M. de Marigny à Cochin.

A Marly le 3 may 1755.

Je ne sçaurois trop louer, Monsieur, votre zele pour les interets de l'Académie et votre désintéressement personnel ; la lettre que vous m'avez écrite à ce sujet du livret de l'exposition des tableaux est une preuve de l'un et de l'autre. Je sens à merveille que le proffit qui revient de ces imprimé appartient de droit à l'Académie, et la circonstance où elle se trouve la met dans le cas de ne pas négliger ce petit secours. J'approuve fort qu'on

ne l'ait point laissé au concierge ; mais je diffère de votre opinion sur un point, c'est que ce droit n'est pas même propre au Secrétaire et qu'il est commun à tout le corps. La place de secrétaire oblige à veiller à l'impression de ce livret et rend responsable de ce qui y est contenu ; mais ce n'est pas une raison de s'en attribuer la vente. Vous sçavés que dans les autres Académies les émoluments de tout ce qui s'imprime en leur nom reviennent au corps, quoyque le secrétaire en particulier soit chargé de la besogne. Je vois bien que votre intention est de faire tourner l'avantage que vous réclames au profit de l'Académie et je n'ay assurément aucun doute sur vos dispositions à cet égard ; mais pour luy rendre ce qui luy appartient, il ne faut pas commencer par le luy ôter, vous pouvés répondre de vous, mais vous ne répondrés pas de vos successeurs et il feroient l'usage qu'il jugeroit à propos d'un droit que je leur aurois accordé en vous l'accordant. Je crois donc que le profit du Livret n'appartient point au Secrétaire, que M. Lépicié n'a pas dû en disposer ny pour luy ny pour le concierge, et qu'il doit rester à l'Académie à perpétuité. Je vous en dis mon sentiment d'autant plus volontiers que je ne fais qu'assurer pour toujours à l'Académie le secours que vous vouliez luy procurer et que vous ne perdés en cela que le plaisir de luy en faire le sacrifice. Ayés agréable de luy dire mon intention à ce sujet à l'égard de M. Portail. Ne luy attribuerait-on point gratuitement cette idée, car il ne m'en a point parlé. Je suis, Monsieur...

Le Marquis de Marigny.

XV.

Cochin à M. de Marigny.

Monsieur,

Un oubli qui n'est pardonnable qu'au peu d'expérience que j'ay dans la place de Secrétaire de l'Aca. démie que j'occupe et aux différentes affaires dont je suis chargé, m'a fait négliger de solliciter vos ordres pour

l'exposition que votre intention est que l'Académie fasse de ses ouvrages cette année au Salon. Ordinairement nous en sommes avertis quelques mois d'avance et selon l'usage j'aurois dû pouvoir l'annoncer samedi prochain à l'Assemblée. Si votre bonté vouloit bien accélérer la lettre qui portera cet ordre de telle manière que si nous ne pouvons l'avoir pour samedi 26 juillet, nous l'ayons s'il est possible pour le samedi suivant 2 août, jour de l'Assemblée, parce qu'il faut indiquer ce jour-là le committé où l'on supprime les ouvrages des Académiciens que l'on trouve trop foibles. Je suis bien fâché, Monsieur, d'être obligé de vous importuner avec tant d'empressement, mais j'espère que vous me pardonneriez de n'avoir pas pensé à vous le demander plutôt. Ce n'est qu'une lettre, et si vous voulés bien presser vos secrétaires de l'expédier tout rentrera dans l'ordre accoutumé. J'espère, Monsieur, que vous serez satisfait de l'Exposition qui, à ce que j'entrevois, sera assez nombreuse et de choix.

J'ay l'honneur d'être, etc.

C. Cochin.

Ce 23 juillet 1755.

Le lendemain, le Directeur des Bâtiments répondit dans un sens conforme à la demande ; voici cette lettre qui fait aussi mention du jury d'admission et du tapissier à qui était confié le soin de l'arrangement des tableaux.

XVI.

M. de Marigny à M. Cochin, Secrét. de l'Acad.

A Compiègne, le 24 juillet 1755.

Vous aurés agréable, Monsieur, d'avertir samedi prochain 26 de ce mois, Messieurs de l'Accadémie de Peinture et Sculpture que l'intention du Roy est que dans la présente année 1755, et au tems accoutumé, il y ait exposition de leurs tableaux et modèles dans le Salon du Louvre : aussitôt que leur Committé aura fait le choix des ouvrages qui luy auront paru mériter d'y avoir place, vous m'en informerez sans délai pour que je donne suivant l'usage mes ordres à M. Portail d'aller immédiatement après disposer de leurs places et de leur arrangement dans le Salon du Louvre. Je suis, Monsieur, etc.

XVII.

M. Cochin à M. de Marigny.

5 août 1755.

Monsieur,

Je suis chargé par l'Académie du Livret de l'Explication des Tableaux du Salon. L'usage est d'y mettre un petit préambule. Je prends la liberté de vous communiquer la manière dont j'ai pensé que je pourrais le tourner si vous l'approuvez. J'y joins la continuation des mémoires critiques que j'ai déjà eu l'honneur de vous présenter pour en recevoir votre sentiment.

Je suis...

Cochin.

Le Discours Préliminaire de Cochin fut approuvé par M. de Marigny dans une lettre datée du 12 août. Le même jour, M. de Marigny ayant demandé à Cochin si l'Académie s'était occupée de choisir les tableaux qui devaient figurer au Salon afin qu'il pût donner ses ordres en conséquence à Portail, le Secrétaire de l'Académie répondit le 16 :

XVIII.

Cochin à M. de Marigny.

16 août 1755.

Monsieur,

L'Académie assemblée en Comité a fait aujourd'hui, selon l'usage, le choix des Tableaux qui doivent être exposés au Salon du Louvre. Vous

m'avez ordonné, Monsieur, de vous en informer aussitôt, afin que vous donnassiez vos ordres à M. Portail. La Compagnie ayant appris l'accident qui lui est arrivé et qui le met hors d'état de vacquer à cet arrangement, en a été fort touchée, et plusieurs de ses membres se sont offerts à faire ce service pour lui.

C'est pourquoi, Monsieur, si cela est conforme à vos intentions, M. Chardin aidé des officiers en exercice suppléera à son absence.

Je suis...

Cochin.

M. de Marigny par une lettre du 25 août approuva le choix de M. Chardin.

XIX.

Lettre de l'imprimeur du Livret au Secrétaire de l'Académie (?)

Ayez, je vous prie, Monsieur, pour agréable de m'envoyer mon mémoire apostillé aux articles que vous prétendez estre susceptibles de réduction. Je n'aurois jamais soupçonné que vous nous eussiez écrit une lettre si peu ménagée ; la réputation de feu M. Collombat ne vous estoit donc pas connue, et c'est luy faire la dernière injustice que de penser et vouloir insinuer qu'il fut homme à abuser de la confiance et du peu de reconnoissance de qui que ce soit ; vous nous prenés sans doute pour ces ouvriers que l'on paye comme l'on veut quand ils ont donné leur mémoire ; quoyqu'il en soit, comme l'esprit de justice nous a toujours animé, vous trouverez bon que je communique mon mémoire à quelqu'un d'impartial. Vous auriez bien pu m'épargner le détail d'une pareille discution, en vous expliquant nettement que vous vouliez donner vostre pratique à d'autres ; nous ne nous exposerons jamais au désagrément des contestations, nous sommes assez généreux pour leur sacrifier nos propres interets. Nous sçaurons, à ce que je pense, par ce moyen les éviter.

J'ay l'honneur d'estre très parfaitement, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Lisquy, p. M. Collombat.

Ce 16 octobre 1755.

En tête de cette lettre on lit cette note : « M. Collombat ou Lisqui demandoit 120 L. du mille. Bien informé que ce ne valoit à bien payer qu'environ 60 L., pour éviter toute cette impertinente discussion, il lui fut proposé de s'en rapporter au jugement de la chambre syndicale des libraires qui, ayant été nommée tutrice du sr Collombat, scauroit veiller à ses interests. Alors le s^r Lisqui changea de stile et offrit d'en passer par où l'on voudroit. Il lui fut accordé 97 du premier mille et 80 des autres, sans cependant que ce fut règle pour l'avenir et depuis, en 1757, il fut accordé que ce seroit doresnavant 70 L. chaque mille. »

XX.

Mémoires d'impression et fournitures faites pour l'Académie Royale de Peinture et Sculpture par Collombat, premier Imprimeur du Roi, des Cabinet et Maison de Sa Majesté.

En septembre 1755.

Fourni huit mille exemplaires du livre d'explication des tableaux, contenant deux feuilles in-12 d'impression avec des chiffres en marge, en forme d'addition, sur papier carré fin, à raison de 120 L. le mil, font ensemble la somme de neuf cent soixante livres, cy.

960 »

Pour brochure et rognure desdits huit mille exemplaires à raison de 12 L. 10 s. le mil, font ensemble la somme de cent livres, cy.

100 »

Pour dorure sur tranche et papier gaufré fournis pour 250 des mêmes livres, la somme de vingt-quatre livres, cy

24 »

Fourni quatorze couvertures en maroquin, dont une bleue et 13 rouges, emboîtées, dorées plein avec les armes du Roy, à trois livres pièce, font ensemble la somme de quarante-deux livres, cy.

42 »

Plus deux autres des mêmes couvertures dont une avec les armes de madame la Marquise de Pompadour et l'autre avec celles de M. le Marquis de Marigny, à trois livres pièce, font ensemble la somme de six livres, cy.

6 »

Plus six autres des mêmes couvertures dorées plein et sans armes à cinquante sols pièce; la somme de quinze livres, cy.

15 »

Pour neuf autres des mêmes couvertures, dorées de dentelles et roulettes à fleurs de lis à quarante-cinq sols pièce font ensemble la somme de vingt livres cinq sols, cy.

20 5

Plus pour les ouvriers de l'imprimerie suivant l'usage la somme de douze livres, cy.

12 »

1179 L. 50

Réduit à

835 5

Payé sur le produit des petits livrets.

Le mémoire porte en marge cette note : Ce mémoire a été réduit à raison de 77 L. le mille, et c'est encore trop. En faisant le prix d'avance, on doit le faire pour 60 L. le mille au plus, et en bien payant.

XXI.

Mémoire des frais faits pour le Sallon de 1765 par Deschamps et payés par l'Académie.

Pour 24 livres de corde à 12 s. la livre.	14 L.	8 s.
Pour 24 livres de chandelle à 11 s. la livre et 6 terrines à 12 s. fournies aux Suisses pour la garde.	16	16

Pour deux balets de plume, dont un grand et un petit.	5	12
Pour le racomodage d'une grande échelle.	2	8
Pour 3 livres de petits clous à 12 s. la livre.	1	16
Pour avoir changé de place le portrait de M ^{me} la Marquise de Pompadour pendant une nuit, employé 6 hommes	24	»»
Pour le chevalet et la balustrade qui étoit autour dudit tableau.	67	»»
Pour le garçon menuisier.	»»	12
Pour 12 journées que j'ai été employé au Sallon à 4 L. par jour.	48	»»
Pour 10 journées de trois hommes à 3 L. chacun.	90	»»
Pour le garçon du garde meuble.	»»	12
Pour avoir housé les tableaux.	6	»»
Pour 3 journées de 3 hommes à chacun 3 L. par jour pour avoir défait le Salon.	27	»»
Pour 3 journées à Deschamps à 4 L. par jour.	12	»»
Total.	316 L.	4 s.

XXII.

18 juillet 1757.

M. Cochin demande à M. de Marigny de lui envoyer ses ordres sur la prochaine Exposition comme il l'a fait pour la précédente le 24 juillet 1755 et le prie de les expédier avant le 30 du mois afin qu'il puisse les notifier à l'Académie qui tiendra séance ce jour-là.

Le 25 juillet, M. de Marigny répond que l'intention du Roi est d'avoir une Exposition cette année. Il charge M. Cochin de prévenir l'Académie de former le Comité qui fera choix des ouvrages à exposer.

Les mêmes formalités furent observées les années suivantes. Nous avons les lettres échangées entre Cochin et M. de Marigny de 1759 à 1769, pour tous les Salons. Il nous paraît inutile de les reproduire toutes et désormais nous ne reviendrons pas sur ces préliminaires du Salon. A partir de 1771, c'est Pierre qui est chargé des fonctions de Cochin et qui correspond avec le Directeur des Bâtiments au sujet de l'exposition.

XXIII.

Copie des Mémoires que Deschamps a remis à M. Portail chargé par les Bâtiments des dépenses relatives au Sallon, année 1759.

Mémoire des Déboursés faits à l'occasion de l'Exposition des Tableaux dans le Sallon du Louvre, sous les ordres de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, par Deschamps, pendant le mois d'aoust et septembre 1759.

Scavoir :

Pour avoir posé les tableaux du Salon, y avoir employé trois hommes pendant 12 journées chacun à

3 L. par jour, y compris les 3 jours pour les détendre, pour le tout.	108 L. »
Plus quinze journées à Deschamps à 4 L. par jour.	60 »
Pour 60 livres de corde à 9 s. la livre.	30 3
Pour avoir été chercher et reporter les Echelles au Roulle.	6 »

Pour avoir fait faire des trous dans les pierres pour sceller les crampons.	6 »
Pour oussage.	6 »
Pour le garde cloux, cordes et tout ce qui est nécessaire.	6 »
	222 3

XXIV.

Cochin à M. de Marigny.

13 juillet 1761.

(Après avoir demandé les ordres du Directeur des Bâtimens comme en 1757, Cochin ajoute :)

Par une note de votre main en réponse à une lettre que j'eus l'honneur de vous écrire en novembre 1759 à l'occasion de la mort de M. Portail, vous me fîtes l'honneur de me marquer que vous régleriez l'affaire de l'arrangement du Salon ainsi que j'avois l'honneur de vous le proposer. Je vous y représentois que je croyois que si vous vouliez bien régler à cette mutation, que ce seroit dorénavant le trésorier de l'Académie (présentement M. Chardin) qui seroit chargé de ce soin, le Salon pourroit être mieux arrangé et plus à la satisfaction de l'Accadémie, parce qu'il seroit plus à portée d'y vacquer par sa demeure à Paris, et par son rang dans l'Accadémie, de concilier les esprits en leur conservant le droit d'ancienneté dont les Artistes sont jaloux, sans préjudicier à l'agrément du coup d'œil, j'ajoutois qu'il me paroissoit que ce n'étoit point diminuer les droits de la Place de Garde des Tableaux qui ne peut compter comme un avantage ce qui n'est plus tôt qu'un déplacement onéreux attendu sa permanence à Versailles.

Il est vrai que nous ignorions alors si ce seroit un homme de l'Accadémie qui en seroit pourvu, et qu'ayant depuis été accordé à M. Jeaurat, estimé dans la compagnie, cela ôteroit l'inquiétude qu'on pourroit avoir d'être sous la loy d'un étranger à ce corps ; mais outre que M. Jeaurat à qui j'ay fait part de ce que vous avez décidé sur ce sujet, m'a paru acquiescer à cet arrangement, je persiste à penser qu'il est mieux pour l'Académie que ce soin soit donné à un membre qui nécessairement est un des principaux officiers de son corps qu'attaché à une place qui dans d'autres tems pourroit être donnée à des Personnel qui lui seroient absolument étrangères.

Si donc, M^r, vous confirmés ce que vous arrangeâtes alors, je vous supplie de vouloir bien donner vos ordres à M. Chardin sur ce sujet.

Je suis, etc.

COCHIN.

(M. de Marigny répond le 19 juillet pour ordonner l'exposition et approuver la décision de l'Académie confiant dorénavant l'arrangement du Salon à son trésorier.)

XXV.

Cochin à M. de Marigny.

11 février 1763.

(Il lui propose l'emploi d'une pension de 1.000 livres devenue vacante.)

Je profiteray de cette occasion pour vous mettre sous les yeux une chose qui me sembleroit avoir quelque justice. L'Académie souhaitoit que l'arrangement du Salon fût confié à quelqu'un de son corps qui pût être présent à Paris. Vous avez eu la bonté d'accorder que ce seroit M. Chardin. Il en a été charmé regardant cette confiance comme une marque d'estime dont vous voulés bien l'honorer. Je croiois, lorsque j'eus l'honneur de vous la demander pour luy qu'il y avoit quelque honoraire ou gratification

attachés à ce service ; mais jusqu'alors il avoit été regardé comme un des devoirs d'une place assez bien récompensée d'ailleurs pour supporter cette sujétion. M. Chardin ne forme aucune demande à ce sujet et remplit ce devoir avec autant de plaisir que s'il y avoit quelque récompense attachée. Il paroît même singulièrement sensible et inquiet, même jusqu'à l'excès, à chaque fois, de sçavoir si vous avez été satisfait. Mais je crois devoir y penser pour lui et devoir vous faire cet exposé à son insçu, d'autant plus que je vois que cela lui dérobe beaucoup plus de temps qu'il n'en coûtoit à M. Portail qui, après avoir employé quelques jours nécessaires pour l'arrangement général, étoit à l'abry de toute persécution en se réfugiant à Versailles, au lieu que M. Chardin est obligé d'être continuellement occupé de cette affaire pendant tout le temps du Sallon.

Je pense donc que s'il vous plaisoit joindre à la pension dont il jouit déjà une de ces deux pensions dont vous allés disposer, ce seroit un moyen de le dédommager du tems qu'il sacrifie (qui ne paroitroit point déplacé parceque c'est un des anciens de l'Académie) sans rien déranger de l'ordre ordinaire des choses, ni créer aucuns nouveaux honoraires.

(Dans une autre lettre du 28 février, probablement sur les observations de M. de Marigny, Cochin reconnaît que l'exposition n'ayant lieu que tous les deux ans, Chardin serait suffisamment dédommagé de son temps perdu, si on augmentait sa pension de 250 L. seulement. Il obtint réellement 200 L., Vien eut 500 L. et Dumont le Romain 300 L., Chardin jouissait déjà d'une pension de 500 L.

XXVI.

Par une lettre du 11 août 1763, Cochin demande à M. de Marigny s'il est véritable que Hérissant, acquéreur de l'imprimerie de Collombat ait été agréé comme imprimeur des Bâtimens du Roi. S'il a été admis par la direction des Bâtimens, l'Académie le conserverait également comme imprimeur.

XXVII.

Lettre de Cochin à M. de Marigny.

(En marge, de la main de M. de Marigny : J'attens la critique et j'écrirai ce qu'il faut à M. de Sartines.)

17 septembre 1765.

Monsieur,

Un particulier m'est venu trouver de la part de M. le lieutenant de police, maintenant chef de la Librairie. Les années précédentes, M. de Malesherbes, qui tenoit cette place, a eu l'attention d'exiger, avant que d'accorder la permission d'imprimer, que vous eussiez connoissance de ce que l'on écrivoit sur le Salon. M. de Sartine suit ce même plan très-sage ; mais sur ce que ce particulier lui a allégué que vous étiez absent, il me l'a renvoyé. Je m'en suis dégagé, et lui ay conseillé de vous envoyer son manuscrit, ce que je compte qu'il fera et que vous le recevrez par ce même ordinaire.

Je dois vous prévenir en même temps que j'ai demandé à M. de Sartine qu'il voulût bien ne point permettre l'impression d'aucune critique, à moins que les auteurs n'y missent leurs véritables noms ; n'étant pas juste que sous le voile de l'anonyme le premier étourdi puisse injurier à son aise des gens d'un mérite reconnu et qui se présentent aux yeux du public sous leur propre nom. Il y a lieu de croire que tout homme obligé de se nommer prend garde à ce qu'il dit et est forcé de se respecter.

M. de Sartine a trouvé ma demande très-juste et m'a en quelque manière promis qu'il y tiendrait la main, et en effet il l'exige de ce même écrivain qui voudrait bien s'en exempter sous des prétextes frivoles.

Je vous supplie donc, au cas que vous ne désapprouviez pas d'ailleurs sa brochure (que je n'ay point voulu voir), de tenir bon à exiger qu'elle ne puisse être imprimée sans que le véritable nom de l'auteur y soit. C'est le plus sûr moyen de rendre les critiques décentes et mesurées.

Je suis avec un profond respect...

Cochin.

Ce 7 septembre 1765.

XXVIII.

Lettre de Gabriel à M. le Marquis de Marigny.

(Répondu le 26 septembre 1765, de la main de M. le Directeur Général.)

Monsieur,

Monsieur le Dauphin vient de m'envoyer chercher pour me dire qu'il désireroit que l'on fit venir à Versailles comme les années passées les meilleurs tableaux de l'Exposition, et ce qu'il y a de mieux en sculpture. Je luy ay dit que vous n'estiez point à Paris, que vous reviendriez de votre terre le 28 ou le 29. Il me charge de vous mander de donner des ordres en conséquence, pour qu'il puisse les voir mardy premier octobre. Je vais dans l'instant prévenir M. Cochin que je viens de vous écrire, parce qu'il pourra toujours disposer d'avance l'état tout prêt à vous présenter quand vous luy aurez donné l'ordre.

Monsieur le Dauphin médite un projet de dévotion dont je vous feray part lorsque vous serez arrivé, sitôt que j'en seray instruit à fond ; c'est l'employ d'un très beau Christ qu'il a, qu'il voudroit qui fut placé avantageusement.

Ma lettre vous arrivera en même temps que celle d'hier, car je l'envoy sur le champ à la poste de Paris.

Je suis avec un très-profond respect...

Gabriel.

A Versailles, 24 septembre 1765.

XXIX.

Lettre de Cochin à M. de Marigny.

30 septembre 1765.

Monsieur,

Je viens de recevoir une lettre de M. L'Ecuyer par laquelle il me dit que Mgr le Dauphin ayant trouvé si judicieuses les représentations qu'il vient de lui faire de votre part sur les inconvéniens qui résulteroient de lui faire porter à Versailles les tableaux du Salon les plus intéressans à voir, qu'il remet à son retour de Fontainebleau à vous en parler. Il ajoute qu'en attendant nous pouvons nous tranquiliser, et il me charge de vous en prévenir. C'est pourquoy j'ay remis cette lettre entre les mains de M^{me} Geoffrin, et afin que vous en fussiés instruit dès votre arrivée, j'en ay fait remettre une pareille au Roule.

N'espérant pas ce contr'ordre j'avois décidé de fermer le Salon ce soir, expliquant strictement les ordres que vous m'aviés donné de le continuer jusqu'au premier octobre. Mais comme il y a plusieurs ouvrages que vous n'avés pas vûs, j'étends l'ordre afin que vous puissiés les voir demain si vous le jugés à propos.

Je suis avec un profond respect...

Cochin.

Ce 30 septembre 1765.

Nota bene : que les principaux tableaux sont ceux de Choisy et que M. le Dauphin les y verra après le Fontainebleau.

(Il y a deux originaux de cette lettre presque identiques. Celui qui avait été envoyé chez le marquis de Marigny porte : je laisse pareille lettre chez M^{me} Geoffrin où je présume que vous devés souper.)

XXX.

Lettre de Pierre au Directeur Général des Bâtiments.

Monsieur,

Je vous supplie, Monsieur, de donner aussi des ordres pour l'ordonnance des 250 L. que vous avez accordée anciennement à l'Académie pour donner aux Suisses du Louvre en gratification de leur service pendant l'Exposition. Cette ordonnance regarde le Sallon de 1769 qui ne leur a point été payé. On ne leur demande point de nouveau service que l'ancien ne soit acquitté. Du moins voilà l'usage qui a été suivi.

(Suit un passage relatif à un tableau de Lépicié destiné à la chapelle de Compiègne.)

Je suis avec respect....

PIERRE.

A Paris ce 16 juin 1771.

Dans une lettre de Pierre du 16 juillet 1771, nous trouvons encore sur le Salon le passage suivant :

« L'Académie vous supplie, Monsieur, de luy continuer la grâce ordinaire de donner des ordres pour les réparations nécessaires avant l'ouverture du Sallon. Les travaux que l'on a permis d'y faire pendant près d'une année pour le service de l'Opéra, causeront sans doute une augmentation de dépense. Est-ce bien au Roy à la supporter. »

En marge est écrit : bon.

Et dans la même lettre se trouve encore cet autre article sur le Salon :

« Le s^r Pinçon, anatomiste, désire beaucoup d'obtenir votre bon pour qu'il luy soit permis d'exposer au bas du Sallon différents morceaux d'anatomie. La circonstance du cours qui se fait à l'École de l'Académie parleroit en faveur du s^r Pinçon. Les Élèves continuant à le suivre avec exactitude et avec application, ils pourroient se préparer et se familiariser par la vue de ces morceaux avec les sujets qui leur seront présentés, pendant le second cours qui se fera lorsque les froids le permettront. »

Le Directeur accorde la permission.

Le passage suivant d'une lettre de Pierre, du 5 août 1771, est encore relatif à la même Exposition :

« Voicy, Monsieur, un autre phénomène, suite nécessaire de la masse d'émulation que vous inspirés. M. Hardy, capitaine au régiment de Médoc, a fait un dessein lavé à l'encre de la Chine, qui représente l'assault et la prise de Mahon. Son ambition seroit de l'exposer au Sallon. J'ay répondu à la personne chargée de sa demande que vous n'accordiés point de pareilles permissions, mais que M. Hardy pouvoit se flatter d'en obtenir une pour

exposer au bas du Sallon. Quoique la réponse ne soit pas encore venue, je crois, Monsieur, qu'il n'y auroit point d'inconvénient d'envoyer vos ordres. Le Sallon ouvre le 24. M. Hardy en feroit l'usage qui luy conviendrait. Ce seroit toujours une preuve de votre bienveillance pour ce qui regarde les amateurs. »

En marge : bon, et dans la réponse à la lettre se trouve un passage favorable à la demande.

Il est à peine besoin de dire que les morceaux d'anatomie de Pinçon, pas plus que la prise de Mahon de Hardy, ne figurèrent au Livret.

XXXI.

Lettre de Pierre au Directeur Général.

Monsieur,

Voicy le tems auquel vous envoyés vos ordres lorsque vous jugés à propos qu'il y ait Exposition au Louvre. Ce seroit un avantage de prévenir de bonne heure les Académiciens qui seroient en état de contribuer à la décoration du Salon ; et en même tems de marquer vos intentions sur les égards concernant la décence que l'on doit au public. Il seroit, je pense, convenable que M^{rs} les Officiers, qui ne sont point sujets à la révision du Comité, fissent un choix dans leurs ouvrages qui exigent du nud. Le mécontentement contre les choses hasardées fut trop marqué lors du dernier Salon pour ne pas apporter tous les soins capables de ne le pas faire renaître. Le Public n'admet point encore en masse la liberté que la confiance autorise dans l'intérieur des Sociétés particulières.

Je vous supplie, Monsieur d'avoir la bonté de donner des ordres pour le payement des 250 L. que vous avés accordé anciennement à l'Académie pour donner aux Suisses du Louvre, en gratification de leur service pendant l'Exposition. Cette ordonnance regarde le Salon de 1771 qui ne leur a point

été payé. On est dans l'usage de ne leur point demander de nouveau service que l'ancien ne soit acquitté.

Je suis avec respect...

Pierre.

Paris, 16 juin 1773.

(Le Directeur en ordonnant le Salon reproduit toute la partie de la lettre de Pierre sur les nudités.)

XXXII.

Demande de M. le Duc d'Aumont à M. le Directeur et Ordonnateur Général des Bâtiments.

Le... aoust 1773.

Le duc d'Aumont prie Monsieur le Contrôleur Général de vouloir bien permettre au sieur Goutières, doreur et cizeleur du Roi et des Menus, d'exposer au Salon deux tables de porphyre qu'il a montées d'une manière qui doit faire honneur à son talent.

— Sur quoi le Directeur des Bâtiments écrivit à Pierre :

Il n'y a nul doute que le Sallon doit être uniquement réservé pour les ouvrages des Membres de l'Académie. Le sieur Gouttière ne peut mettre ses deux tables que dans la pièce du rez-de-chaussée qui conduit au jardin de l'Infante, et j'y donne mon agrément.

— Pierre, consulté par le Directeur Général, avait émis l'avis suivant :

OBSERVATION.

Les seuls membres de l'Académie ont le droit d'exposer des ouvrages au Salon. C'est une règle qu'il est très essentiel de maintenir. Les demandes

multipliées faites par gens qui abusent des bontés de leurs protecteurs peu instruits des ordres de Sa Majesté à ce sujet, ont toujours été rejetées. Néanmoins, Monseigneur peut permettre au sieur Gouttières de placer ses tables au rez-de-chaussée, à l'entrée des pièces qui servent de passage de la cour au jardin de l'Infante. Ces sortes de permissions s'adressent ordinairement au Premier Peintre qui doit en être informé, pour en rendre compte.

Pierre.

Paris, 28 août 1773.

— Dans une lettre de Pierre au Directeur des Bâtiments du 28 août 1773 se trouve ce passage sur le Salon qui venait de s'ouvrir :

Il paroît, Monseigneur, que le Public est content de l'Exposition du Salon ; malgré la satisfaction générale on doit s'attendre à des critiques ; mais telle que soit la sévérité ou même l'humeur des censeurs, il n'en sera pas moins certain que l'Europe entière ne rassembleroit point une collection en tout genre qui pût le disputer aux productions de l'École françoise. Je suis, etc...

XXXIII.

Lettre de M. d'Angiviller à M. Le Noir.

A Versailles, le 16 may 1777.

Je viens de voir, Monsieur, dans l'une des feuilles du Journal de Paris, le projet d'un établissement pour procurer aux jeunes artistes la faculté d'exposer au public leurs ouvrages. Il vous paroîtroit d'abord que je devrois applaudir à une idée dont l'objet paroît être d'encourager les arts et de faire connoître les jeunes artistes ; mais je suis bien éloigné de penser ainsi et j'ai cru devoir me hâter de vous communiquer mes réflexions sur ce sujet.

Le projet dont il s'agit présente à la vérité au premier coup d'œil une apparence spécieuse d'utilité ; mais à l'examiner avec attention, il ne peut manquer d'être suivi de très grands inconvéniens et d'entraîner la chute des arts, car :

1° Le grand objet des jeunes artistes étoit ci-devant de se rendre dignes d'entrer à l'Académie, tant par l'avantage de se soustraire aux poursuites des maîtres de la communauté de St-Luc que pour avoir occasion de ne

faire connoître par des ouvrages exposés dans le Sallon. Ce double aiguillon manquera absolument ; le premier, par la liberté accordée aux Arts de peinture et sculpture ; le second, par la faculté de se produire. Je suis même assuré qu'on verra des artistes, contents des avantages que leur procureront ces expositions, négliger entièrement de se perfectionner dans leurs talents, tâcher même d'inspirer au public par leurs récits et leurs discours qu'il est fort indifférent d'être de l'Académie pour mériter l'estime et acquérir de la gloire dans les Arts. Je suis même presque assuré que tel est l'objet d'un des promoteurs de ce projet, artiste estimable à bien des égards, mais qui, faute d'un degré de talent, n'a pas pu parvenir à entrer à l'Académie royale de peinture.

2° Une des causes du peu de réussite de beaucoup d'artistes qui ont donné dans leur jeunesse des espérances brillantes est la trop grande facilité de se procurer beaucoup d'ouvrages. Entraînés à cet âge par les passions, ils ne cherchent souvent qu'à gagner, et sacrifient à cette malheureuse facilité la réputation d'un âge plus avancé. L'exposition proposée ne peut qu'augmenter beaucoup ce mal. Nous serons inondés de mauvais tableaux faits par des jeunes gens qui raviront, en se jettant à la tête des amateurs et autres, l'ouvrage dont auroient été chargés d'habiles gens de l'Académie. J'ay déjà vu en ce genre des choses très fâcheuses ; comme des projets capitaux confiés ou sur le point d'être confiés à des jeunes gens qui n'avoient pas encore été à Rome.

3° Que peut produire d'intéressant une pareille Exposition ? Il a été reconnu que l'Académie royale de Peinture peut à peine fournir à une Exposition de deux années l'une ; et elle comprend le plus grand nombre des artistes estimables et qui ont porté leur talent au moins au-dessus de la médiocrité. Sous quel prétexte présenter au public comme une preuve de talents des morceaux que leurs auteurs mêmes n'osent pas présenter à l'Académie pour leur agrément, car s'ils leur jugeoient ce degré de mérite, ils n'hésiteroient pas un instant à lui en donner cette preuve.

4° Cet établissement tend à former peu à peu une association en forme d'Académie, c'est-à-dire à en former une seconde qui est non seulement superflue, mais absolument nuisible. Car qui dit une Académie dit une association qui comprend tout ce qu'il y a d'hommes le plus estimables dans un certain genre. La distinction qui en résulte pour eux seroit avilie et anéantie si les Académies en chaque genre étoient multipliées à Paris. Il en résulteroit des querelles et des prétentions de la part de la plus foible en

mérite pour s'égaliser à l'autre, soit en relevant ses propres travaux, soit en rabaissant ceux de sa rivale. Le public, encore moins éclairé sur le mérite des ouvrages de l'art que sur celui des lettres, finiroit par tout confondre, et il n'y auroit plus de distinction entre le talent supérieur et le médiocre.

Toutes ces raisons, Monsieur, m'engagent à vous prier de ne point céder à ce que présente de spécieux le projet que je viens de vous analyser, et au contraire à vous y refuser si l'on tente de lui donner quelque exécution.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, M^r...

XXXIV.

Lettre de M. d'Angiviller à M. Le Noir..

Versailles, le 16 may 1777.

J'ai l'honneur de vous écrire, Monsieur, une lettre de bureau sur une affaire qui interesse vivement les arts, et qui peut précipiter leur décadence, quand je multiplie les efforts pour les retenir sur leur penchant. Je vous demande en grâce de me prêter votre secours. Je vous écris cette lettre particulière pour vous mettre au fait de la marche de tout ceci ; mais pour vous seul.

Il y a dans l'Académie même, Monsieur, un parti pour procurer aux jeunes artistes un moyen d'exposer au public leurs ouvrages. Ils ont un bon motif qui est celui d'empêcher ces expositions au Colisée, deshonorantes pour les arts sous tous les rapports. Mais il s'y en joint un autre. L'ordre que je cherche à rétablir dans cette Académie, la sévérité que je prêche et exige pour les réceptions affligent plusieurs artistes très estimables qui étaient trop maîtres et le sont moins. Ils voudroient attirer à eux les jeunes gens. Or, Monsieur, l'Académie n'a jamais refusé et ne refuse jamais un habile homme qui se présente. Vous sentez combien il seroit dégoûtant et malheureux qu'il s'établît une sorte de rivalité dans une exposition quand l'Académie en fait une tous les deux ans. Vous sentez de là les pamphlets, les critiques amères, les comparaisons flétrissantes qui doivent naître. Je vous demande donc en grace, Monsieur, de ne pas prêter votre appui à aucune exposition semblable, même celle du Colisée. Autrefois, et encore par mon brevet, par une foule de lettres patentes, aucune Académie ne peut s'établir que de l'autorité du Directeur Général. Il est le chef naturel de tous

les artistes, et quand le Roy fait tant de dépenses pour ses Académies, pour l'instruction publique, il est affreux de voir tout le bien qu'il fait renversé par de petits intérêts particuliers, par des intrigues basses et subalternes, par des animosités particulières.

Vous connaissez, j'espère, le fidèle et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être plus que personne, Monsieur, votre, etc.

(Signé) Dangiviller.

XXXV.

14 juin 1777.

En demandant au Directeur des Bâtiments ses ordres pour le Salon de l'année, Pierre lui a annoncé que l'Académie s'étant réunie pour nommer un successeur à M. Vien, qui avait été chargé de la décoration du Salon de 1775, et qui venait de partir pour Rome, et M. Hallé, le plus ancien des professeurs, s'étant excusé, M. Lagrenée s'est proposé.

Le Directeur accepte l'offre de M. Lagrenée (ainsi la décoration du Salon incombait alors à chaque Académicien à tour de rôle) d'autant plus volontiers, dit-il, que ce soin est accompagné de beaucoup de peine et de plus d'une sorte. Il invite l'Académie à nommer, suivant l'usage, un Comité pour choisir les ouvrages qui devront être exposés. Il ordonne enfin de commencer immédiatement les réparations au Salon d'exposition réclamées par Pierre.

XXXVI.

Lettre de Pierre à M. d'Angiviller.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous adresser le manuscrit du Livret des Ouvrages qui seront exposés au Salon afin qu'il ne s'imprime pas sans votre approbation. Il est nécessaire qu'il soit donné à l'imprimeur lundi matin au plus tard afin qu'il soit prêt avant le 25, vu les présentations à la Cour avant les livraisons au Public.

(Le reste de la lettre n'a plus rapport au Sallon.)

Pierre.

8 août 1777.

XXXVII.

Lettre de M. de Vergennes à M. d'Angiviller.

16 août 1777.

Je suis bien reconnoissant, Monsieur le Comte, de l'attention que vous avés de me confier l'observation que vous a fait faire l'inspection du livret de la prochaine exposition des tableaux, etc.

L'article concernant la sculpture ¹⁹ sur lequel vous me faites l'honneur de me consulter, Monsieur le Comte, ne peut pas subsister tel qu'il est ; et si l'on ne peut refuser à l'artiste de faire mention de son ouvrage, il me paroît très essentiel de supprimer certaines qualifications dont nos voisins auroient raison d'être blessés. Nous ne sommes point juges de leur querelle avec les colonies, et ce seroit en quelque sorte prononcer d'employer dans un écrit publié sous votre aprobation des dénominations souveraines telles que celles d'États-Unis, d'États-Généraux, etc. Il y auroit une façon plus simple et tout-à-fait inoffensive d'annoncer cet ouvrage. J'hazarde ma version : « Dessein d'un tombeau que l'artiste exécute en marbre de 10 pieds de haut sur 5 de large, consacré à la mémoire du général Richard de Montgomeri, tué devant Québec, le 31 décembre 1775.

» Sur un rétable soutenu par deux consoles, etc., etc. »

En s'exprimant ainsi, nous évitons toute plainte, ce qui est toujours prudent, car ce ne sont jamais des coups d'épingle qui décident de la fortune des États.

Je souhaite, Monsieur le Comte, que vous aprouviés ma façon de penser, je vous la défère avec autant de confiance que j'en ai moi-même dans la vôtre.

J'ai l'honneur d'être avec un très-parfait attachement, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur,

De Vergennes.

A Versailles, le 11 aoust 1777.

XXXVIII.

Lettre de M. d'Angiviller à M. Pierre.

Versailles, le 12 aoust 1777.

Je reçus hier, M^r, le manuscrit du livret de l'exposition prochaine des tableaux et autres ouvrages de l'Académie Royale de Peinture. Un seul article m'a paru mériter des observations. C'est celui de l'annonce du dessein du tombeau du général Montgomeri. Je ne pouvois le laisser tel qu'il étoit sans en référer à M. le Comte de Vergennes qui a en effet trouvé qu'il ne pouvoit être énoncé de la manière dont il l'étoit. M. Montucla vous a envoyé de ma part la correction de ce ministre ; je dois vous recommander de vous y conformer bien exactement. J'aimerois même encore mieux que le général ne fût point nommé du tout.

Il seroit fâcheux que le public ne put pas voir le tombeau de feu M^r le Dauphin, exécuté par feu M. Coustou à cause du défaut de dorure des bronzes ; je suis donc d'avis de l'annoncer dans le catalogue en y insérant par une note que les bronzes qui doivent être dorés n'ont pu l'être avant l'ouverture du Sallon. Il n'est sûrement aucun amateur des arts qui ne fût affligé que le défaut de cet accessoire le privât de la vue de ce monument, de l'exposition duquel tout Paris est prévenu. Il est nécessaire, comme je vous l'ai dit, qu'il soit vû ; j'ajoute qu'il soit placé cette année à l'époque convenue. Il n'y a qu'à se hâter pour les ouvriers et y en mettre plusieurs.

J'ai l'honneur d'être....

P. S. Je voudrois que vous allassiés voir chez moy et que vous me marquassiés aussitôt ce que vous paroissent deux esquisses à gouasse ²⁰ que M. le chevalier Stuard y a fait porter.

Je serois d'avis de supprimer le nom du général Montgomery. et la circonstance tué devant Quebec.

XXXIX.

Lettre de M. le Comt d'Angiviller. écrite à M. Cochiti.

Du 18 aoust 1778.

M. Pierre m'a fait part, Monsieur, du projet que vous aviez formé de faire graver les Tableaux d'émulation. Je ne puis qu'applaudir aux vues qui vous ont inspiré ce projet qui peut en effet contribuer à relever la gravure de l'histoire, en général trop négligée. J'y donne donc mon consentement, et d'autant plus volontiers qu'étant dirigé par vous, il ne peut qu'y avoir beaucoup à gagner pour l'art et pour le public. Je donne à M. Belle, actuellement dépositaire de ces Tableaux, les ordres nécessaires et je les joins ici.

Je suis, Monsieur, votre...

— Dans une lettre du graveur Née de 1783 (17 mai), se trouve le passage suivant relatif à cette affaire ;

Vous avés paru, Monsieur, disposé à accorder la permission de dessiner les tableaux d'émulation, grâce que M. Cochin vous avoit demandée en 1778 et que vous lui avés fait la faveur de lui accorder. Je serai de société avec lui si vous voulés bien continuer de le lui permettre.

Il les dessinera aux Goblins où ils sont sans les toucher et sans qu'il puisse y arriver aucun accident. La réponse du Directeur se réfère à la permission accordée à Cochin auquel il est loisible d'employer M. Née, sans qu'il en résulte aucun engagement avec ce dernier, si M. Cochin venait à manquer.

XL.

« 15 juillet 1779.

En informant Pierre que le Roi ordonne une Exposition pour cette année, le Directeur des Bâtiments exprime le désir que le Salon soit décoré principalement des morceaux ordonnés pour le Roi tant en Peinture qu'en Sculpture.

XLI.

Lettre de M. d'Angiviller à M. Le Noir.

A Versailles, ce 30 aoust 1779.

Je suis fort reconnoissant, Monsieur, de la communication que vous avez bien voulu me donner du manuscrit relatif aux arts et qui a pour titre le Miracle de nos jours. Je n'y vois rien qui excède ce qui se dit d'ordinaire dans ces brochures marquées le plus souvent au coin de la malignité et de l'ignorance ; les artistes y sont désormais accoutumés. J'en excepte néanmoins dans la page... ces deux vers :

Mad. c'est que tous les deux
Ne sont pas de l'Académie.

Je vous prie de ne les y pas laisser subsister.

J'ai l'honneur d'être...

(La lettre d'envoi du Miracle de nos jours, signée de M. Le Noir à M. d'Angiviller ne contient aucun détail intéressant, aussi nous a-t-il paru superflu de la reproduire.)

XLII.

Lettre de M. des Labbes à M. d'Angiviller. (Rep. 10 septembre 1779.)

Monsieur le Comte,

J'ai profité de ce que vous avez eu la bonté de me faire dire, avec d'autant plus d'empressement qu'il n'a jamais été dans mon cœur de nuire aux artistes. Quand Monsieur Le Noir vous fera passer l'ouvrage, vous verrez que je me suis fait un devoir de me conformer à votre intention.

Je vous supplie de vouloir bien le faire renvoyer le plus promptement qu'il vous sera possible.

Je suis avec respect...

Des Labbes.

Paris, 5 septembre 1779.

XLIII.

Lettre de M. Néville à M. d'Angiviller. (Répondu le 12.)

Paris, le 10 septembre 1779.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer un petit manuscrit qui renferme une critique du Salon. Je vous prie de vouloir bien me mander s'il y auroit quelque inconvénient à en permettre l'impression.

J'ai l'honneur d'être avec un profond attachement...

Néville.

RÉPONSE :

A M. Néville, maître des requêtes, rue des Petits-Champs.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le manuscrit critique sur le Sallon dont elle étoit accompagnée. J'en ai pris lecture et je ne vous dissimulerai point que la plaisanterie m'a paru quelquefois égratigner jusqu'au sang. Toutefois, Monsieur, en vous remerciant de votre honnêteté, je crois devoir vous marquer que je me suis fait la loi de n'approuver ni désapprouver aucun des petits ouvrages de ce genre. Persuadé d'ailleurs que toutes ces mauvaises plaisanteries, ouvrages de gens incapables de distinguer le bon et le mauvais d'un tableau,

affecteront peu les artistes et les gens sensés, je laisse entièrement à votre jugement et à celui du censeur que vous avez nommé le soin de voir ce qui peut être passé et ce qui doit ne pas l'être.

J'ai l'honneur d'être....

XLIV.

Lettre de M. Gabiot à M. d'Angiviller.

Monseigneur,

J'avais déjà porté cet ouvrage à M. de Sauvigny qui me permet de vous dire qu'il n'y a rien trouvé de repréhensible et qu'il me renvoie à vous afin que vous me fassiez l'honneur d'y jeter un coup d'œil et d'y mettre votre attache. J'ose espérer que le sentiment de Votre Grandeur me sera favorable. L'ouvrage n'est pas long, je viens exprès de Paris pour le soumettre à vos lumières ; c'est ce qui m'engage à croire que vous aurez l'indulgence de l'approuver le plutôt que vos affaires vous le permettront, vu que c'est l'ouvrage du moment et que, passé ce moment, il n'a plus de prix. Je vous supplie de m'excuser si j'interromps vos importantes occupations pour une bagatelle, et de me permettre de me dire avec le plus profond respect, etc...
Gabiot.

I septembre 1779.

Note du commis des bâtiments : J'ai dit de la part de M. le Comte à M. Gabiot, auteur d'une critique en vers dont la fin est assez injurieuse à l'Académie que M. le D^r G^l ne pouvoit approuver ni désapprouver ces sortes d'ouvrages ; qu'il falloit qu'il se retirât pour la permission par devers qui elle regardoit.

2 septembre.

XLV.

Lettre de Laus de Clauseau à M. d'Angiviller.

Monsieur,

La Matinée du Sallon des tableaux n'est point une critique des productions de MM. de l'Académie de Peinture ; j'ai sçu respecter leurs talents, et j'ai cherché à amuser mes lecteurs autrement que par des méchancetés. Des réflexions vagues, des anecdotes, des jeux de mots, voilà, le fond de mon ouvrage. Je vous prie donc, Monsieur, d'en permettre l'impression et d'avoir la bonté de renvoyer mon manuscrit le plutôt qu'il vous sera possible. Je joindrai le sentiment de la reconnoissance au respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Laus de Clauseau.

Ce 6 septembre 1779.

XLVI.

Lettre de M. d'Angiviller à M. de Sauvigny.

A Versailles, le 18 octobre 1779.

J'ai été fatigué, Monsieur, cette année par une multitude de brochures ou manuscrits sur le Sallon dont quelques uns vous ont été renvoyés d'après la demande des auteurs et les autres aux auteurs même. Quoique beaucoup de choses me déplaisent dans plusieurs de ces ouvrages, la plupart desquels n'offrent pas la moindre trace de goût ou de connoissance dans les Arts, je n'ai cependant pas crû devoir m'opposer à leur impression, par des motifs qu'il vous est aisé de sentir. Il seroit cependant bien à souhaiter qu'on pût mettre une digue à ce torrent de platitudes et d'impertinences. Le manuscrit que j'ai l'honneur de vous renvoyer est un des plus remarquables à ce double titre. Je passerois pourtant le déluge de plates plaisanteries qu'il présente si je n'y apperçois la prétention de critiquer plus encore les sujets des tableaux que leur exécution, ce qui me paroît fort impertinent, cela tendant en quelque sorte à ridiculiser les efforts que l'on fait aujourd'huy

pour remettre en honneur la peinture des sujets d'histoire. J'ai supprimé quelques strophes de ses ridicules chansons. Au reste, je m'en rapporte pour le surplus à votre jugement.

J'ai l'honneur d'être, etc....

XLVII.

Lettre de M. d'Angiviller à M. Pierre.

A Versailles, le 14 septembre 1779.

L'Académie Royale de peinture, Monsieur, m'ayant témoigné par votre entremise, le désir qu'elle a de donner à M. Lagrence l'aîné une marque de son amitié et de sa reconnaissance pour les soins qu'il a pris depuis qu'il est chargé de l'Exposition aux Salons, et de lui remettre à cet effet une bourse de deux cents jettons d'argent, je ne puis qu'applaudir à cette manière de penser ; aussi c'est avec plaisir que je vous fait part de l'approbation que je donne à cette dépense ; elle ne sauroit être mieux placée.

Vous ne me parlez point de M. Renou dont les travaux à cette même occasion méritent d'être reconnus. Je me rappelle que lors du Sallon de 1777, j'autorisai l'Académie à lui payer sur ses fonds une somme de 300 L. Je l'autorise pareillement à lui compter cette année une pareille somme. Je compte qu'en la prévenant à cet égard, je ne fais qu'aller au devant d'une demande qu'elle m'auroit faite elle-même.

J'ai l'honneur, etc...

XLVIII.

Lettre de M. d'Angiviller à M. Pierre.

27 septembre 79.

L'exposition des tableaux, Monsieur, devrait en toute rigueur finir jeudi prochain dernier jour de ce mois. Mais l'empressement avec lequel le public s'y est porté et le désir de la voir prolonger de quelques jours qui m'a été témoigné de diverses parts m'ont engagé à accorder encore pour cette exposition le restant de la semaine où nous entrons, y compris le dimanche

3 du mois d'octobre. Vous pouvés donner les ordres en conséquence et prévenir les membres de l'Académie qui ont des ouvrages exposés au Sallon qu'ils peuvent les faire enlever dès le lundi 4.

J'ai l'honneur d'être...

XLIX.

Note sur les marbres nécessaires à l'exécution des statues commandées pour le Salon de 1871.

Pierre qui a écrit cette note de 4 pages pour le Directeur des Bâtimens y parle surtout de la difficulté de trouver des blocs de marbre présentant les proportions voulues pour deux statues assises commandées à Pajou et à Mouchy.

Ces statues étaient probablement celle de Pascal commandée à Pajou et celle de Montausier confiée à Mouchy, qui furent exposées en 1781. Les blocs de marbre nécessaires pour leur exécution devaient avoir 5 pieds 4 p. de longueur, 3 pieds 7 p. de largeur et 3 pieds 6 p. d'épaisseur.

L.

Lettre de M. Turpin à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

L'ouvrage que j'ai l'honneur de vous présenter n'aurait dû paraître que sous vos auspices ; et je me serais acquité de ce devoir si j'avais cru l'hommage digne de vous. J'en ai conçu l'idée trop tardive pour en supprimer toutes les taches ; si vous daignez applaudir à cet essai, je n'oublierai rien pour justifier votre suffrage. Il est juste que l'histoire concoure avec le statuaire pour éterniser la mémoire de ces grands hommes dont la patrie s'honore et auxquels votre établissement assure l'immortalité.

En m'associant à la gloire de cet établissement, j'espère encore, Monsieur le Comte, que vous en autoriserez le débit dans l'enceinte du Louvre.

Je suis avec un profond respect etc,

Turpin.
Chez Manou, libraire,

Ce 25 aoust 1781.

En tête de la réponse de M. d'Angiviller se trouve cette note : « devenue inutile, M. le Comte ayant vû M. Turpin. »

La réponse de politesse du Directeur nous apprend que les ouvrages envoyés par M. Turpin étaient les éloges des hommes illustres dont les statues faisaient partie des ouvrages exposés au Salon de 1781, Elle reconnaît que ces Éloges auraient été plus parfaits et plus complets si l'auteur n'avait pas dû autant se hâter. Enfin le Directeur autorise la vente dans le Louvre et chez les libraires « qui vendent d'ordinaire les nouveautés occasionnées par le Sallon », mais non dans le Sallon même où ne doivent se vendre que les Livrets.

LI.

Lettre de M. d'Angiviller à M. Lenoir.

A Versailles, le 3 septembre 1781.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous renvoyer tel deux manuscrits sur le Sallon que vous m'avez fait celui de m'adresser pour scavoir ce que j'en penserois. J'en ai supprimé quelques traits un peu trop mordans ou trop personnels ; et, à dire vrai, si j'en avois supprimé tout ce qui ne m'en plaît guère, je les aurois. réduits à bien peu de chose. Mais je sens que c'est en vain qu'on entreprendroit de s'opposer à ce torrent de brochures méchantes ou insipides qu'occasionne chaque circonstance ; il faut donc le laisser s'écouler en se bornant à l'épurer de ce qui seroit trop grossièrement nuisible. Au reste, et fort heureusement, dans un mois d'ici il subsistera à peine trace de ce débordement. Pour en revenir, Monsieur, aux deux manuscrits en question, je crois qu'on peut les laisser passer ; ils sont d'un ton qui ne permet pas qu'ils fassent grand mal.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LII.

13 septembre 178 I.

Demande d'à-compte pour les artistes peintres ou sculpteurs dont les ouvrages commandés pour le service du Roi sont exposés au Salon. Le Directeur est prié d'en donner au moins un au sr Mouchi sur la figure de l'Amour²¹ et autres ouvrages dont les Mémoires sont remis aux bureaux.

(Ce qui semblerait indiquer que ces commandes n'étaient pas payées très-régulièrement.)

LIII.

Mémoire des dépenses, journées et fournitures faites pour le service du Roy, sous les ordres de Monsieur le Comte d'Angiviller, Directeur et Ordonnateur Général des Bâtiments de Sa Majesté, à l'occasion de l'Exposition des ouvrages de Peinture, Sculpture et Gravure, au Salon du Louvre ; dont a été chargé le s^r Pajou, Trésorier de l'Académie Royale de Peinture de Sculpture, en l'année 1781.

Savoir :

A Rolland, premier modèle, 67 journées à

4 L.		268 L. »»
Hervé, 2 ^e modèle, 26 journées à 4 L.	104	»»
Collot 31 — à 3 L.	93	»»
St-Louis 29 1/2 — à 3 L.	88	10
Le Grenadier 13 — à 3 L.	39	»»
A un menuisier 6 — à 3 L.	18	»»
Plus à trois hommes employés en différentes fois.	16	10
Plus à un Suisse qui a gardé la porte du Salon pendant l'arrangement et avant l'ouverture dudit Salon, 11 journées à 1 L. 10 s.	16	10
Payé pour 33 aunes de toile verte à 1 L. 6 s.	42	18
Payé pour des pittons de toutes espèces.	8	18
Pour cordes et ficelles.	12	16
Pour des vrilles de différentes grosseurs.	2	17
Pour un marteau.	1	4
Pour deux housseoirs.	6	10
Pour plâtre.	7	6
Pour un sceau.	1	4
Pour sciure de bois payé au ballayeur.	1	16
Pour papier verd.	»	18
Payé à un menuisier pour les barres de bois mises autour de toutes les statues placées dans la cour.	24	»»
Pour balais et terrines pour gâcher le plâtre.	1	»»
Pour des épingles.	»	6

Pour 5 paires de gands donnés aux ouvriers pour manier les bordures.	3	»»
Total.	758 L.	3

Certifié le 19 aout 1783.

Signé : Pierre.

LIV.

Assemblée de l'Académie du 7 août 1783.

Note de Pierre : en conséquence de la lettre du Directeur Général, M. Amédée [Van Loo] a été nommé pour suivre la décoration du Salon.

LV.

3 août.

Durameau demande qu'il lui soit permis d'exposer et de faire mettre au livret deux tableaux ovales, peints pour la chapelle de Fontainebleau, et qui n'ont pu être exposés au Salon précédent à cause des peintures du catafalque de l'Impératrice ; mais le Directeur lui répond qu'il est urgent qu'ils partent pour leur destination et qu'ils ne peuvent pas par conséquent figurer au Salon.

LVI.

Extrait d'une Lettre de M. d'Angiviller à M. Lagrenée.

Versailles, le 28 aoust 1783.

Je me fais un vrai plaisir, Monsieur, de vous annoncer que votre tableau a le plus grand succès. Il n'y a qu'une voix ici sur sa beauté depuis que le Sallon est ouvert, et le jugement du public confirme parfaitement celui qu'en avoient porté les gens de l'art et en particulier M. Pierre. Je vous fais bien sincèrement compliment de ce succès.

LVII.

Lettre de Pierre à M. d'Angiviller. Rep. 28 aoust 1783.

Monsieur,

A dix heures et demie du matin, l'on m'annonce l'arrivée de Madame Elizabet. Une demie heure après j'entend le bruit des chevaux qui précèdent. Madame descend accompagnée de Madame Elizabet ; et vous n'arrivez point. J'ay fait de mon mieux pour être à l'ordre ou à la curiosité du moment et ne pas être incommode.

Madame Elizabet est descendue la première et j'ay été assés inquiet en voyant descendre Madame Elizabet sans écuyer.

Je m'étois chargé de livrets. Je me suis offert d'en épargner la lecture, en sorte qu'occupé du plus pressé, je n'en ai point distribué ; et, dans l'instant libre, j'avois été prévenu, toutes les Dames en avoient à la main. Personne peut-être que moy n'a pensé à cette inadvertence.

Madame Comtesse d'Artois est venuë pendant l'examen et a sorti avec Madame.

Je suis avec un profond respect...

Pierre.

26 aoust 1783.

M. Caffieri a, pendant mon absence, fait transporter sa figure de la place où elle étoit, et l'a campée tout au travers du chemin et d'une croisée du cabinet de M. Amelot. Je n'ai pas eu le temps de joindre M. Caffiéri. M. Bartouilh est venu me parler de suite. Je luy ai dit que j'aurois l'honneur de vous écrire afin d'avoir un ordre positif pour faire remettre la figure dans son ancienne place.

— En même temps que Pierre écrivait la lettre qu'on vient de lire, M. Amelot prévenait le Directeur que Caffiéri avait placé une grande figure devant la croisée de son cabinet de manière à en obstruer totalement le jour, se fondant sur ce que celui-ci étant indisposé il ne donnerait point audience (27 août).

LVIII.

Réponse de M. d'Angiviller à M. Pierre.

28 aoust 1783.

Je suis étonné, Monsieur, de la liberté qu'a prise M. Caffiéri, de faire déplacer sans vous en prévenir et sans aucune autorisation, sa figure de Molière au travers du chemin et d'une croisée du cabinet de M. Amelot. Elle ne peut rester dans cette place, et je vous autorise à lui dire que mon intention est qu'elle soit replacée où elle étoit, et à la faire mettre à exécution.

J'ai l'honneur d'être M..,

LIX.

Lettre de Madame Guyard à Madame la Comtesse d'Angiviller (?)

Madame la Comtesse,

Les bontés dont vous m'honoré me rassure sur la crainte de vous importuner en vous priant de vouloir bien employer votre crédit et l'autorité de Monsieur le Comte pour arrêter un libel affreux ; je compte que l'interoit que vous prenez à M^{me} Coster et à votre sexe en général ira à l'apui de ma demande ; des trois maltraitées je le suis la plus ; je ne sais si ces deux dames connoissent cette calomenie. Le hasard m'a procuré une des première qui se soient vendu, un curé d'Estampe (ville où mon pere est retiré), sachant que mon père désire toute les critique, apprend qu'il y en a deux nouvelles, les achette et voyant qu'il a le temps de me les faire lire me les envoie par une amie ; s'il eut eu ces écrit 4 heur plus tard, il les portoit à mon père en arrivant. Jugé, Madame, du chagrin d'un homme de 81 [ans], à qui il ne reste plus qu'une fille de & enfant, qui se console de toutes ses pertes par le peu de réputation qu'elle a, et surtout par l'estime dont elle jouit : voyez-le lisant avec avidité, s'attendant à voir critiquer ou louer ses ouvrages, et voyant un libel horrible ; on est fait à en voir sur les grands ;

mais un simple particulier, voir que sa fille en cherchant un peu de gloire perd sa réputation, qu'elle est chanté. Cela est cruel ; quand à moi, Madame, j'aurois personnellement été peu sensible à cet écrit, l'estime de ceux qui me connoisse me suffit ; mais je suis désespéré quand je pense à mon pere, à l'effet que cela lui produira.

On doit s'attendre à être déchiré sur son talent. Les savants, les auteurs sont exposé de même à la satire, c'est le sort de tous ceux qui s'exposent au jugement public ; mais leur ouvrage, leur tableaux sont là pour se justifier. S'il sont bon, il plaident leur cause ; qui peut plaider celle des mœurs des femmes ; le public saizi avec avidité tout ce qui est contre elles ; si l'auteur eu dit seulement que mes ouvrages n'étoit pas de moi, les portrait de M. Pajoux, Vien, Bachelier, Beaufort, Gois et les autres répondoit pour moi ; mais en attaquant les mœurs il donne de la valeur, et au moins cela reste.

Voilà, Madame la Comtesse, l'inquiétude où je suis, cherchant les moyens d'y remédier. Le souvenir de vos bontés pour moi m'a décidé à vous envoyer cette calomenie ; je n'ai pas eu même un instant la crainte qu'elle peut diminuer l'estime que vous avés la bonté de m'accorder. Les personne de votre caractère méprise trop ces écrit, mais tout le monde n'a pas la même justice ; j'espère donc de vos bontés pour moi que vous voudrés bien employé promptement les moyens que votre zel à rendre service vous suggerera pour arrêter la vente, cela dependroit de M. Le Noir entierement si cela ne se vendoit pas au Louvre, mais cela dépend de M. Charlot. Il est vrai que le premier peu lui en écrire si vous ne pouviez le faire directement ; il est à Versailles. Je ne désire pas connoître l'auteur, je crains trop qu'il me touche de bien près.

Il suffit que cela ne soit point vendu. Les critiques ordinaires on une permission tacite qui reste entre les mains du libraire ; ceci est grave et n'a pu avoir l'aprobation d'aucun censeur, ce qui rend les vendeurs très coupables.

Pardonnés moi, Madame si je vous occupe de ces détails, pardonnés aussi le désordre de ma letre. Il ne me reste qu'un instant avant la poste et je suis très troublé. Je compte sur votre indulgence autant que sur vos bontés et suis avec une reconnoissance égal à mon respect,

Madame la Comtesse,

Votre très humble et très obéissante servante,
Labille, f. Guiard

A Paris, ce 19 septembre 1783.

LX.

Lettre de M. Clos à M. d'Angiviller.

Paris, ce 23 septembre 1783.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire au sujet des couplets qui se sont débités contre les dames Guyard, Coster et Le Brun. Si M. Lenoir n'eut pas fait arrêter quelques jours avant la date de votre lettre, en vertu d'un ordre du Roy, le nommé Cousin distributeur de ces couplets, je n'aurois pas manqué de le faire mettre en prison étant marchand dans le Louvre et sur le territoire de ma juridiction. Je connois trop la vigilance et l'exactitude de M. Le Noir pour n'être pas persuadé que tenant ce distributeur il ne découvre l'auteur de ce libelle poétique. Je crois qu'il se trouvera dans les Agréés de l'Académie qui ne sont pas à la tête de ceux qui y sont inscrits.

Je vous observerai qu'un tems de prison n'est pas une punition assés publique pour une offence qui l'a tant été, qu'il seroit nécessaire, tant pour l'exemple que pour dégoûter ces faiseurs de satires et les colporteur, de condamner par un jugement de police qui seroit rendu à la prévoté, attendu que le délit a été commis en maison royale, le nommé Cousin en une amende, d'ordonner qu'il sera informé à la requête du procureur du Roy

contre les auteurs des couplets, et que le jugement sera imprimé et affiché. Aucune des personnes dénomés dans la chanson ne seroient désignés dans le jugement. Je ne ferai à cet égard que ce que vous m'indiquerez de faire.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,
Clos.

LXI.

Lettre de M. Lenoir à M. d'Angiviller.

(M. Lenoir répond aux plaintes qui luy ont été portées au sujet de libelles atroces qu'a fait naître le Salon de 1783.)

Paris, ce 21 septembre 1783.

A M. le Comte d'Angiviller.

Vous sçavez, Monsieur, toutes les précautions prises de ma part, pour empêcher dans les critiques bonnes ou mauvaises, qu'on laisse imprimer et

débiter sur les ouvrages exposés au Salon, toutes personnalités contre les artistes. Elles avoient eû leur effet puisqu'il n'avoit parû que des critiques tolérables et méprisables, jusqu'au moment où l'on a cherché à débiter frauduleusement une feuille gravée par laquelle des femmes estimables, membres de l'Accadémie, sont indignement outragées. J'ai prévenu vos intentions en faisant ce que mon zèle et mon devoir m'ont inspiré, dès le moment où j'ai reçu l'avis de cette infâme production. J'ai fait arrêter un des libraires qui avoit débité dans le Louvre plusieurs exemplaires de la feuille gravée. Je l'ai fait amener devant moi ; j'ai fait faire une perquisition chez lui où l'on a saisi une assez grande quantité de ces feuilles, et après l'avoir vainement interrogé, pressé et sollicité de me déclarer les auteur et graveur, il s'est tenu dans une réticence coupable qui m'a déterminé à l'envoyer en prison. J'attends M. Bardouilh qui n'étoit pas hier à Paris, et j'espère que par ses soins je pourrai obtenir quelques découvertes plus utiles à l'effet de réprimer ce désordre, et punir les auteurs et complices. Les libraires et colporteurs tenant des boutiques dans le Louvre sont d'autant plus repréhensibles qu'ils avoient été avertis de ne se charger de débiter aucune sorte d'ouvrages qu'après en avoir prévenu M. Bardouilh, et cet officier avec qui j'ai des relations dont je ne puis que me louer n'auroit pas manqué de concerter avec moi des mesures qui eussent empêché la distribution qui a été faite scandaleusement pendant un jour, mais dont on a arrêté le progrès.

Ce qui vient de se passer, Monsieur, est une nouvelle preuve des abus dont je me suis plaint déjà plus d'une fois et auxquels j'aurois désiré qu'on eût apporté un plus prompt remède. Voilà plusieurs exemples où, par le moyen de graveurs en taille-douce, ou de graveurs en musique, on a mis au jour des diatribes et des obscénités contraires aux bonnes mœurs et à la bonne police ; mais sous le prétexte de la liberté, les gens qui exercent cette profession à Paris ne sont point inspectés ; ils abusent de leurs presses et, si l'on n'y met ordre, les exemples que j'ai vus et qui n'ont été suivis d'aucune punition éclatante feront multiplier des excès préjudiciables à l'honneur et à la tranquillité des citoyens, particulièrement des personnes de mérite et à talents que les méchants et ignorants se plaisent à déchirer et à calomnier.

Je désirerois, Monsieur, qu'à l'exception des membres de l'Accadémie, qui sont sans doute incapables de pareilles actions, les imprimeurs, graveurs en taille-douce, et tous ouvriers employant presses fussent asservis à des

règlements dont les dispositions seroient tirées en partie de ceux donnés et exécutés pour l'imprimerie. C'est par le défaut de ces règlements que malgré ma surveillance, on voit journellement produire des gravures obscènes et beaucoup de saletés dont je suis dans l'impuissance d'arrêter le cours. Vos représentations à M. le Garde des Sceaux ne pourront manquer de faire impression sur ce Ministre.

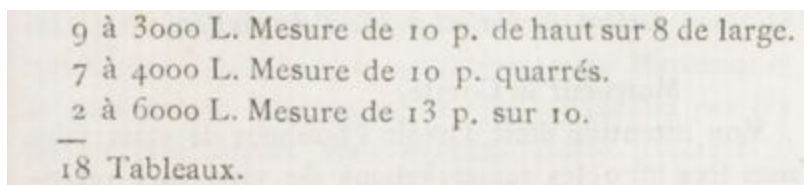
J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, Lenoir.

LXII.

14 février 1784.

Note des tableaux ordonnés pour le Salon de 1783.

Tableaux :



9 à 3000 L.	Mesure de 10 p. de haut sur 8 de large.
7 à 4000 L.	Mesure de 10 p. carrés.
2 à 6000 L.	Mesure de 13 p. sur 10.
—	
18	Tableaux.

LXIII.

Demandes de permission pour visiter le Salon aux heures où le Public n'y est pas admis.

Madame la Marquise de Choiseul la Baume, qui est au moment de son départ, désirerait, Monsieur le Comte, de voir le Sallon du Louvre avant l'ouverture ; oserois-je vous supplier de m'envoyer par le porteur de ma lettre une permission d'entrer. Madame de Choiseul vous en aura, ainsi que moi, bien de la reconnoissance.

Je suis enchanté de cette occasion de vous renouveler, etc...

Wurmser.

A Paris, ce vendredi 22 aoust.

(Semblables lettres sont adressées à M. d'Angiviller par MM. Hocquet, de Laborde, de Pio. Elles sont accompagnées uniformément de l'ordre

suivant :)

Les Suisses de garde au Sallon de l'Exposition des ouvrages de l'Académie Royale de Peinture au Louvre, y laisseront entrer (tel jour), M.... et les personnes de sa compagnie.

A Versailles, le... août 1783.

LXIV.

Salon de 1785. Lettre de Callet à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Mon intention étoit d'avoir l'honneur de vous faire mes tres humbles remerciemens de vive voix relativement à ce que vous avés eut la bonté de pencer à moy dans la distribution des tableaux pour l'année prochaine ; mais ma santé depuis un mois ne me le permet pas. Une circonstance me force à prendre la liberté de vous écrire pour réclamer vos bontés, ayant reçu l'ordre de quitter l'atelier que j'occupe aux Thuilleries, gallerie de la Reine, vous supliant de m'accorder la permission de le transporter dans une des croisées du Salon où ce fait l'exposition des tableaux pour ne point perdre de tems dans un instant aussi avantageux, et me donner celui d'en trouver un. Si vous daignés m'être favorable, daignés me le faire scavoir promptement, car je suis persécutés.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, etc.

Callet.

Ce 3 mars 1784.

LXV.

Réponse de M. d'Angiviller à Callet.

Versailles, le 10 mars 1784.

Je suis fâché, Monsieur, de ne pouvoir vous procurer la facilité que vous me demandez pour l'exécution du tableau dont vous êtes chargé pour le Roy. Je trouverois déjà beaucoup de difficulté à permettre de former, même par interim, un atelier dans le Sallon de l'exposition des tableaux, s'il étoit libre ; mais quand même il n'y auroit pas cette raison, ce Sallon est aujourd'hui entièrement embarrassé par les menuiseries destinées à la décoration du Muséum et le sera encore longtemps, ce qui ne permet pas d'y laisser faire aucun établissement, même passager. Il est en conséquence nécessaire que vous tâchiez de vous procurer le plutôt possible un logement qui vous fournisse les commodités nécessaires pour l'exercice de votre talent.

Je suis, Monsieur...

LXVI.

Lettre de Renou à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

M. Pierre, instruit de la perle considérable de temps que m'occasionne la rédaction du livret du Sallon, m'a dit qu'il vous avoit sollicité pour augmenter les honoraires du Secrétaire relativement à cet objet ; mais vous montiez chez le Roi et vous ne lui avez donné aucune réponse positive. C'est ce qui m'engage aujourd'hui, Monsieur le Comte, à vous présenter des observations et des détails qui sans doute ne vous sont pas connus.

Quant au Secrétaire, la vérité est qu'il tient près de deux mois sa porte ouverte à tous venans, tant pour les lettres des artistes,, que pour les variantes qui ont lieu jusqu'au moment où il fait poser les numéros sur chaque morceau. Il est interrompu de plus par les demandes sans fin des amateurs et possesseurs de ces mêmes morceaux, et il faut leur faire réponse. Il fait expédier en outre 3 copies au net, l'une pour vous, Monsieur le Comte, la 2^e pour l'imprimeur et la 3^e pour lui relativement aux

corrections. Il lui a toujours été accordé 150 L. pour l'expédition de ces copies ; ainsi, en lui accordant 300 L., il lui reste 150 L. pour l'emploi de son temps.

Après avoir exposé la perte et le gain du Secrétaire, je me trouve forcé de vous dire ce qui est accordé aux serviteurs de l'Académie. On donne 2 sols par livret au concierge et 2 autres sols aux modèles qui sont en outre payés de leurs journées. En vous disant que cette année s'est montée à près de vingt mille de vendus, vous jugerés aisément ce qui leur revient.

Frapé il y a 4 ans de ce que cela leur raportoît, je n'ai pu m'empêcher d'en faire la remarque à l'Assemblée et d'exposer que le Secrétaire perdoit son temps gratis. Étant artiste, j'ai crû mon temps plus précieux que celui de ceux que l'on récompensoit si largement et j'ai cru que l'on pouvoit traiter mieux le Secrétaire en économisant les deniers de l'Académie. M. Pierre s'est alors chargé de prendre vos ordres là-dessus et de vous parler de mes représentations. Il est vrai que M. Cochin qui m'a fait rougir, en disant tout haut, séance tenante, qu'autrefois le Secrétaire partageoit avec le concierge, m'a dit tout bas qu'il falloit que le Secrétaire ne parût pas si fort intéressé. Je voudrois être assés riche pour sacrifier tout mon temps à la compagnie ; et M. Cochin qui jouit d'environ 9 mille livres des bienfaits du Roi, qu'il a mérités sans doute, est à même de paroître généreux. C'est Senèque, au milieu de l'abondance, qui prêche le mépris des richesses.

Je mets, Monsieur le Comte, sous vos yeux les pièces du procès. Prononcez ; quelque soit votre jugement, je n'en murmurerai point.

Je suis avec respect, etc ;

Renou.

A Paris, ce 3 décembre 1783.

LXVII.

A la lettre de Renou se trouvent jointes la réponse du Directeur à M. Pierre, autorisant l'Académie à donner à M. Renou, lors de chaque

exposition, une somme de 600 L. (19 janvier 1784) la lettre de remerciements de Renou au Directeur dans laquelle il dit qu'il lui a été accordé au-delà de ses espérances (9 février 1784), enfin la note suivante :

6 janvier 1784.

Si l'observation de M. Renoux est exacte, la vente		
des livrets a pu produire environ		12000
dont le concierge, à raison de 2 s. par		
livret, a eu	2000	} 4000
les modèles, id.	2000	
	Restent.	8000
Estimons les frais à		3000

C'est bien tout ce qu'on peut faire quand il n'y a presque que du papier et frais de tirage, brochage, etc. Restent. 5000

Lesquels sans doute rentrent à l'Académie, d'où il résulte que l'on peut facilement avantager davantage le Secrétaire pour la peine qu'il a de rédiger le catalogue, etc.

LXVIII.

Lettre du Directeur des Bâtiments à M. le baron d'Ogny.

Le 11 juin 85.

L'exposition, Monsieur, des ouvrages de l'Académie royale de peinture qui doit avoir lieu cette année au Louvre, me met encore dans le cas de vous demander des ordres pour que le courrier puisse se charger de deux tableaux faits à Rome pour le Roy, destinés pour cette exposition. L'un est de M. Lagrenée, et l'autre de M. David. Ce sont deux grands tableaux tels que celui qui fut apporté de Rome il y a environ deux ans. Ce ne sera pourtant que dans le courant de juillet et commencement d'aoust que ces deux transports pourront avoir lieu ; mais si vos ordres. soit à Rome, soit à Paris, devancent cette époque, cela ne fera que mieux et je vous aurai une sensible obligation.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, M., votre...

LXIX.

Lettre de Renou à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Comme je crains de n'avoir pas terminé mon Tableau ordonné pour le Roi au moment précis de l'ouverture du Sallon, je me fais un devoir de vous rendre compte de mon retard involontaire. Pourvu que je sois justifié à vos yeux, il m'importe peu d'être taxé de négligence par ceux qui n'en connoîtront pas les véritables raisons.

D'après la nouvelle commande qui m'a été faite de ce tableau, reculé d'abord par le plafond du théâtre Italien, il m'est survenu des. travaux pour la Cour des Aydes, et après ceux-là pour l'hôtel des Monnoies un projet de plafond de la mesme dimension que celui de la Comédie. Comme M. le Contrôleur Général ne parut pas résister d'abord à la proposition qui lui fut faite d'orner d'un plafond peint le principal Sallon de cet hôtel, je m'occupai, avec le consentement de M. Antoine, architecte, de l'esquisse et des études qui sont la moitié de l'ouvrage, l'ordre étant donné que tout fût terminé cet été. Prêt de me mettre au travail, M. le Contrôleur Général a décidé qu'il n'y auroit qu'un simple ciel. Désespéré par amour pour mon talent, d'avoir manqué cette occasion de l'exercer, je fis supplier M. le Contrôleur Général, par l'entremise de M. Antoine, de me permettre d'orner ce ciel de figures pour le même prix que l'on me donneroit d'un simple ciel. Je ne pouvois faire un plus grand sacrifice. Ce sacrifice là n'a point été accepté. Ainsi j'ai la douleur d'avoir employé beaucoup de temps infructueusement et la crainte de n'avoir point terminé mon tableau pour le Roy.

D'après mon exposé, j'ose espérer qu'à vos yeux je serai plus à plaindre qu'à blâmer. Je vous promets cependant d'employer tous mes efforts pour l'avoir fait.

Je suis avec un profond respect, etc.

Renou.

Ce 27 juin 1785.

LXX.

Réponse de M. d'Angiviller à M. Renou.

Le 5 juillet 1785.

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous me faites part de la crainte que vous avez de n'avoir pas terminé votre tableau au moment précis de l'ouverture du Sallon, en me rendant compte des diverses distractions qui vous ont empêché de l'avancer convenablement. J'entre jusqu'à un certain point dans vos excuses. Toutefois, je ne sçaurois les approuver entièrement, car il me semble que les ouvrages ordonnés pour le Roi doivent toujours avoir la préférence. Au reste, comme vous me promettez de faire tous vos efforts pour avoir terminé à temps le tableau dont vous avez été chargé, je ne sçaurois trop vous recommander de faire pour cela tout ce qui sera en votre pouvoir.

Je suis, Mr, votre, etc.

LXXI.

Extrait d'une lettre de Pierre à M. d'Angiviller.

20 juillet 1785.

Monsieur,

Le Salon donne toujours beaucoup de désagrément à l'artiste qui est chargé de l'arranger ; et aussi arrive-t-il que la plupart refusent de s'en charger. Ceux qui se laissent persuader s'en dégoûtent.

M. Amédée Van Loo ne vouloit pas suivre, enfin je l'ai fait consentir. Les lettres anonymes luy ont été représentées comme nulles, les duretés du moment comme des élans de l'amour-propre.

M. Van Loo décidé auroit désiré faire un grand établissement qui auroit été pour toujours, la première dépense fournie. Il sent qu'actuellement le tems est trop court, mais il désireroit que vous envoyassiez à M. Brébion un ordre très prompt de luy faire fournir les planches et les fers nécessaires dont le détail est superflu icy, parce qu'il commenceroit dès à présent ses préparations.

Son principal objet seroit de faire une combinaison telle qu'il ne fût pas obligé de mettre des tableaux sur la corniche. Par cet arrangement, les tableaux ordonnés pour le Roy seroient mieux placés.

Voilà, Monsieur le Comte, ce qui demande de l'expédition, puisque M. Van Loo, redécidé à suivre, oublie les chagrins qu'il a essuyés pour ne s'occuper que du mieux.

Pierre.

La réponse du Directeur des Bâtimens à Pierre et la lettre à Brébion sont conformes aux desirs d'A. Van Loo. Cependant M. d'Angiviller regrette de n'être pas plus explicitement informé de la modification projetée par le décorateur du Salon.

LXXII.

Lettre de Brébion à M. d'Angiviller.

Paris, ce 23 juillet 1785.

Monsieur le Comte,

Conformément à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai conféré avec M. Vanloo chargé de l'arrangement du Sallon cette année pour constater, Monsieur le Comte, conjointement avec lui, la sorte de fourniture en planches et serrurerie la mieux capable de remplir vos vues, pour que particulièrement les tableaux que vous avez ordonnés pour le Roy, soient placés avantageusement. Comme il suit de la disposition que projette M.

Van Loo, d'accord avec M. Pierre, qu'on ne placera point de tableaux au-dessus de la grande corniche, cette bonne disposition oblige à suppléer pour avoir assés de place par quelques parties de cloisons près des fenêtres pour placer de moyens et petits tableaux. Ces cloisons seront disposées de manière à servir dans toutes les expositions ; et, par les arrangemens concertés, on préviendrait à chaque Exposition cette quantité de trous et raccordemens qui s'ensuivent au carreau.

J'ai fait, Monsieur le Comte, conjointement avec le menuisier, le détail de la dépense qui sera au plus un objet de deux mille quatre cent livres, compris les ferrures. Par la disposition proposée, tout cet ouvrage se replaceroit à chaque exposition et serviroit au moins pendant vingt expositions sans aucune réparation.

Je dois observer aussi, Monsieur le Comte, que le déplacement des cloisons, tables et barrières comprises dans la dite somme de 2400 L. ne seroit point dispendieux chaque année parce qu'elles resteroient déposées sans inconvénient dans un coin du Sallon sans y prendre une place trop sensible.

Comme l'arrangement des tableaux est pressant, le menuisier satisfera à cet ouvrage pour les premiers jours d'aoust, si vous m'autorisés, Monsieur le Comte, à lui faire part de vos ordres sur ce sujet lundy prochain.

Je suis avec respect, etc.

Brébion.

LXXIII.

Lettre de Lagrénée à M. d'Angiviller.

A Rome, ce 27 juillet 1785.

Monsieur le Comte,

Mon frère m'a fait part de vos bontés à son égard, en m'apprenant que vous l'aviés choisi de compagnie avec M. Robert pour décorer la salle de

spectacles de la Reine ; permetté que je vous en témoigne mes très humbles remerçimens.

J'aurois envoyé le grand tableau pour le Roy 8 jours plutôt si celuy de M. David eut été prest pour le courrier prochain, mais ne l'étant pas, j'ai différé d'un courrier affin qu'il soit plus sec, ainsi je le remettré à la poste de France le 3 d'aoust. Alors il arrivera quelques jours avant l'ouverture de l'exposition et celuy de M. David ne pourra être remis au courrier que le mercredy d'ensuite g du même mois, du moins à ce qu'il m'a dit.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrenée.

LXXIV.

Autre lettre de Lagrenée à M. d'Angiviller.

A Rome, ce 3 aoust 1785.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous donner avis du départ de mon grand tableau pour le Roy par ce même courrier. Il arrivera néanmoins un ou deux jours plus tard que cette lettre parceque, de Lyon à Paris, c'est la diligence qui s'en charge.

Je vous prie, Monsieur le Comte, de vouloir bien recommander que ce tableau soit placé le plus bas possible, car s'il est trop élevé le fini sera en pure perte. Je ne vous cacheré pas que j'ai fait ce tableau avec encore plus de soin que les Deux Veuves, et autant pour plaire à Rome où on ne jure que par le dessein, l'expression et le rendu, que pour le Sallon. Je me suis donc attaché principalement à ces parties regardées avec raison comme les plus essentielles, je n'ai épargné ny peine ny temps ny études pour tâcher de faire honneur à l'école française, et aussi dans l'espérance qu'un jour ce tableau pourra être placé plus à demeure qu'au Sallon où le succès, en cas de réussite, seroit de trop peu de durée.

M. David m'a dit hier qu'il ne pouvoit envoyer son tableau que 15 jours après le mien ; en conséquence il n'arrivera que bien après l'ouverture de l'exposition.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lagrenée.

P. S. Je désirerois que mon tableau ne soit vu que lorsqu'il sera monté sur son chassis afin qu'en le déroullant et le roulant il ne prenne point une poussière qui pourroit l'endommager, vu la couleur échauffée par l'ardeur du soleil pendant la route.

LXXV.

Extrait d'une lettre de Pierre à M. d'Angiviller.

12 août 1785.

Monsieur,

M. Muller a fini son dessein qui sera apporté demain ou après demain chez moy. Il demande si son ouvrage doit être exposé au Salon. J'estimerois qu'il le doit être malgré les propos auxquels on doit s'attendre, vu le nombre des personnes intéressées à le décrier, une entre les autres dont la conduite n'a pas été des plus délicates à ce sujet.

M. Muller vous supplie, M. le Comte, de luy accorder un à compte ; dans l'espérance qu'il pourroit en espérer un, il n'a apporté que ce qu'il a cru nécessaire pour marcher jusqu'à présent.

Demain on examinera les morceaux qui seront admis au Salon. On a apporté deux petites figures de M. Houdon demie nature, l'une qui est drappée n'est pas merveilleuse. L'autre pourroit bien ne pas passer à cause de son genre de nudité. Une figure toute nue n'est pas si indécente que celles qui sont drappées avec une fausse modestie. Je l'ai tracée avec une grosse plume que je tiens, afin que vous en décidiez. (Ce dessin n'est plus

avec la lettre.) Il faut pourtant observer que cette figure est la meilleure des deux, et que l'on pourra la nicher dans un angle, afin de ne pas exposer une paire de lunettes aussi plattes. On pourroit se demander pourquoy la Venus ditte aux belles fesses ne blesse point, et que celle-cy montre bettement un derrière qui peut être bien.

P. S. M. Amédée Van Loo s'est donné des peines infinies pour contenter tout le monde.

LXXVI.

Lettre de Debucourt à M. d'Angiviller.

Ce 24 août, 9 1/2 du soir.

Monsieur le Comte,

D'après les ordres que vous avez donnés pour que je n'expose pas un tableau au Sallon représentant un trait de bienfaisance du Roy, inséré dans plusieurs papiers publics, je m'y suis conformé avec le respect et la soumission dont j'ai toujours été pénétré pour le protecteur bienfaisant qui dirige les Arts. Mais, Monsieur le Comte, pour ne pas perdre entièrement le fruit d'un an de travaux et conserver dans le public ma réputation, n'ayant d'autre fortune que mes ouvrages, j'ay pris le parti de changer entièrement la figure de Sa Majesté et d'ôter toutes les marques qui pouvoit la faire reconnoître. N'existant donc plus aucun titre dans le catalogue ny aucunes des causes pour lesquelles vous aviez donné cet ordre, je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien avoir l'indulgente bonté de le révoquer et me faire la grâce de permettre que mon tableau soit exposé au public ; celui-là étant le seul sur lequel je puisse fonder quelque espoir par les soins que j'i ai portés et les éloges que j'en ai reçu de la plupart des membres de l'Académie. J'ose espérer que le Ministre éclairé qui comble de bienfaits tous les artistes et qui par ses encouragements et ses sages conseils fait

naître en eux cette noble émulation, créatrice des belles choses, ne voudra point anéantir un jeune homme enflammé du désir d'obtenir un jour son indulgence.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

De Bucourt,
Agrée de l'Académie.

Si je suis assez heureux, Monsieur, pour obtenir de vous cette grace, je vous supplie d'en faire donner l'ordre par écrit ainsi que celui de me rendre la place que ma bordure occupoit.

Rep. 27 août 85.

M. le Comte a consenti à ce que le tableau en question fût exposé et M. Pierre a écrit à M. de Bucourt à cet effet.

LXXVII.

Rapport au Roi sur le tableau de Debucourt.

18 août 1785.

Parmi les tableaux présentés par des Académiciens pour l'exposition prochaine au Louvre, il en est un sur lequel j'ai cru devoir avant tout prendre les ordres de Votre Majesté, ainsi que sur l'explication proposée pour l'accompagner dans le livret du Salon.

Trait de Bienfaisance et d'humanité du Roy (par M. de Bucourt, agréé).

Au mois de février 1784, etc.

.Je prie Votre Majesté de vouloir bien me marquer ses intentions sur ce tableau et son explication.

LXXVIII.

Lettre de M. d'Angiviller à M. Pierre.

Le 12 sept. 85.

La Reyne vient, M., de me dire qu'elle vouloit qu'on plaçât au Salon son portrait que Mad. Le Brun a fait pour M. le Baron de Breteuil. Il me suffit de vous avoir fait part des intentions de S. M. pour ne pas douter que vous ne vous concertiez avec M. Amédée Van Loo pour remplir au plutôt ses intentions à cet égard. Ne pourroit-on pas placer ce tableau au lieu de celui d'une Made Olivier.

La Reine est aussi dans le dessein de faire faire son portrait en grand et avec ses trois enfans par Mad^e Le Brun. J'en préviens généralement cette artiste, mais il est à propos que vous lui communiquiez les intentions de la Reine, d'après lesquelles il faut que Mad^e Le Brun travaille incessamment à une esquisse de la disposition de ce tableau. Je la mettrai ensuite sous les yeux de S. M. pour avoir son approbation, et cette esquisse arrêtée, elle pourra travailler à son grand tableau et le disposer de manière à n'avoir plus besoin pour le terminer que des études des têtes.

J'ai L'honneur d'être, M., votre...

A cette lettre est jointe une lettre du Directeur à Mad. Le Brun pour l'informer de l'intention de la Reine et l'avertir que M. Pierre doit lui donner les détails du tableau.

La réponse du Directeur ne fait que reproduire la lettre du Premier Peintre. Pour ce qui concerne la figure de Houdon, il s'en rapporte à ce que décidera l'Académie en conseillant de la mettre dans un angle.

LXXIX.

Lettre de Pierre à M. d'Angiviller.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser le livret projeté du Salon sur lequel je n'ai pu jeter qu'un coup d'œil et y placer quelques notes.

La plus essentielle est celle que j'ay marquée d'une croix parce qu'elle demande un aveu ou un ordre. Le Comité a tout tiré aux voix. Donc sa sévérité a été plus marquée que les années précédentes...

Je suis...

Pierre.

11 août 1785.

LXXX.

Note de Pierre sur le livret de 1785.

Rep. 27 août 1785.

(Autographe non signé de Pierre.)

En tête se trouve cette note : Les livrets n'ont pu être prêts que pour mercredi, et seulement présentés jeudi, jour de la St Louis.

Sur le surplus M. le Comte a eu occasion de causer avec M. Pierre.

Je n'aurai l'honneur de vous parler, Monsieur le Comte, que de deux articles.

1° Les livrets ne peuvent être imprimés et reliés que dimanche soir, et cependant l'on travaillera jour et nuit. Je ne vois que la veille de la St Louis pour les remettre, ou la surveillance qui seroit un mardy, jour du corps Diplomatique. Pendant une absence de M. de Marigny, je fus chargé de les présenter, les jours étoient à peu près espacés comme ils le sont cette année et je préfère le mardy parce que c'est un jour de marque. On est sûr des levées publiques, et l'on n'a point l'affluence des dimanches et surtout de la fête.

Un voyage de Rambouillet changeroit mes propositions.

J'ay déjà eu l'honneur de vous mettre sous les yeux un avantage pour l'Académie de pouvoir distribuer le jour de la St Louis, ce qui ne peut se faire lorsque la présentation n'a pas précédé.

Le tableau de M. Lagrenée est arrivé à onze heures ; à l'annonce de votre concierge, je le priai d'aller avertir le sr Haquin. A cinq heures tout étoit

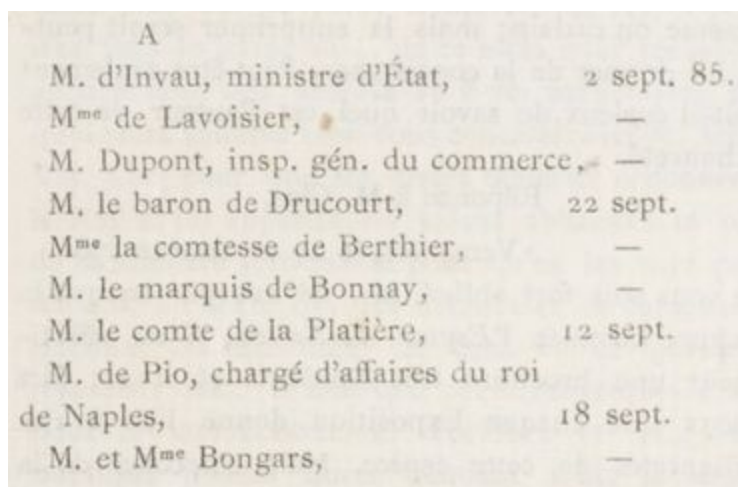
disposé et il a été placé devant moy.

J'ay l'honneur, Monsieur le Comte, de vous présenter mon profond respect.

Vendredy.

LXXXI.

Permissions d'entrer au Salon aux heures où il n'est pas ouvert au public,



A	
M. d'Inva, ministre d'État,	2 sept. 85.
M ^{me} de Lavoisier,	—
M. Dupont, insp. gén. du commerce,	—
M. le baron de Drucourt,	22 sept.
M ^{me} la comtesse de Berthier,	—
M. le marquis de Bonnay,	—
M. le comte de la Platière,	12 sept.
M. de Pio, chargé d'affaires du roi de Naples,	18 sept.
M. et M ^{me} Bongars,	—

LXXXII.

Lettre de M. Clos à M. d'Angiviller.

Rep. 20 sept. 1785.

Paris, ce 16 septembre.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous envoyer la brochure cy jointe que l'on vient de distribuer. C'est une bien mauvaise critique des tableaux du Sallon ; si l'on

eut attaqué le personnel des artistes, j'en aurois arrêté le débit ; mais il n'y est question que de leurs ouvrages. Si cependant vous pensiez que ce plat libelle ne doit pas même être toléré, j'en ferois cesser la distribution.

Je suis avec respect...

Clos.

(Note faite probablement pour le Directeur des Bâtiments dans les bureaux :)

La brochure en question est en effet une des plus méchantes. Tous les tableaux, même ceux dont le public paroît le plus content, sont mis en pièces avec sarcasme ou dédain ; mais la supprimer seroit peut-être lui donner de la consistance. Peut-être seulement seroit-il curieux de savoir quel est l'auteur de cette méchanceté.

Réponse à M. Clos.

Versailles, le 20 septembre 1785.

Je vous suis fort obligé, M., de m'avoir envoyé la brochure intitulée l'Espion du Sallon. C'est effectivement une brochure très-mordante et il est fort fâcheux que chaque Exposition donne lieu à des méchancetés de cette espèce. Mais empêcher de la débiter seroit lui donner une importance qui annonçeroit que ses coups frappent juste. J'aime mieux qu'elle passe dans la foule des autres.

J'ai l'honneur d'être, etc...

LXXXIII.

Lettre de M. d'Angiviller à M. Pierre.

Versailles, le 23 septembre 1785.

Les tableaux, Monsieur, ordonnés par S. M. étant tous d'une dimension qui, dans le courant de l'Exposition, ne permet de les placer que fort haut pour la plupart, et plusieurs artistes s'étant plaint que cette élévation empêchoit qu'on ne les vît et qu'on en portât le jugement convenable, il m'a paru juste de leur donner la satisfaction de mettre leurs ouvrages plus à la portée des amateurs et juges de la peinture. Le mois entier pendant lequel doit durer l'Exposition étant donc sur le point d'expirer, j'ai jugé à propos d'en fixer le terme au... de ce mois pour les tableaux appartenans aux

artistes ou à des particuliers, après quoi vous voudrez bien vous concerter avec M. Amédée Van Loo pour que les divers tableaux ordonnés par le Roy et lui appartenans soient abaissés et placés de la manière convenable pour qu'on les voye parfaitement, de sorte que les artistes et les connoisseurs puissent les examiner de prez et en porter un jugement exact. Il faut que cet arrangement soit fait pour le commencement d'octobre et l'Exposition publique pourra durer pendant toute la semaine suivante.

Je vous adresse cette lettre avant la séance de l'Académie qui doit avoir lieu demain 24, afin que vous y en fassiez faire la lecture. Je me flate que cette prolongation du Sallon, uniquement destinée à mettre le public plus à portée d'apprécier les talens des principaux membres de cette compagnie ne peut que leur plaire à la fois et leur être utile, ainsi qu'à l'art même.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre...

LXXXIV.

Lettre de M. Cochin à M. d'Angiviller.

En tête se trouve cette note : M. Cochin rend compte de ce qui est résulté dans Paris du parti adopté de prolonger l'exposition publique faite en 1785 au Louvre, en n'admettant que les tableaux d'histoire. Il propose aussi l'examen d'un recueil de costumes peint vers 1400.

M. le D. G. a voulu que cette lettre reste particulière au moins pendant un tems et a signé le g nov. 1785 une réponse dont la minute a été réservée sur le second feuillet de celle-ci.

Monsieur,

J'avois prévu ce qui arriveroit en descendant les Tableaux du Salon. Tous les ouvrages du premier ordre y ont gagné. Il s'en est cependant peu fallu que cette opération ne déplût au public par la décision qu'on prit sur-le-champ de fermer le Salon qu'il s'attendoit encore à voir pendant la huitaine, mais les premiers mecontentemens se sont oubliés aussitost qu'il a été

rouvert. Il est certain que M. Peiron y a beaucoup gagné ; aussi quelques-uns de nos artistes (entr'autres M. Mouchi, sculpteur, qui est bien en état de juger) m'ont dit qu'ils ne savaient lequel ils aimeroient mieux avoir fait de son tableau ou de celui de M. David. L'éloge est certainement trop fort ; M. David est supérieur. Il est vrai qu'un autre Artiste, mais peintre, m'a assuré que ce tableau n'étoit pas beau. Il a ajouté : on fait telle et telle chose pour cet homme là, cependant ce n'est pas une si grande merveille. J'ay senti tout de suite que le serpent de l'envie sifloit sourdement dans son cœur, et dès lors j'ay compté pour rien ce jugement. D'ailleurs il ne faut pas toujours se livrer au sentiment des artistes sur ce qui concerne leurs rivaux, surtout lorsqu'ils professent le même genre. Il en est qui ne jugent que d'après leur manière.

M. Restout le Père et M. Hallé, quoique habiles gens à plusieurs égards, étoient certainement les deux plus mauvais dessinateurs qu'il y ait eus à l'Académie depuis cinquante ans. Ils ne trouvoient néanmoins jamais rien de bien dessiné dans les ouvrages des autres, et cela ne signifioit autre chose, sinon que je ne l'aurois pas dessiné ainsi, donc cela n'est pas bien.

Ce ne sont cependant pas ces réflexions sur un fait déjà presque oublié qui m'ont déterminé à avoir l'honneur de vous écrire ; mon but est de vous supplier de vouloir bien m'accorder un rendez vous à Paris, après votre retour de Fontainebleau. J'ay à vous faire voir une petite collection de Dessins qui me paroist, ainsi qu'à d'autres Artistes, très digne de votre attention.

M. le Comte de Banne, ancien major des mousquetaires gris, possède huit Dessins d'un Tournoy donné à Sandricourt, en 1480, sous le règne de Charles VIII. Ces dessins sont de quelque habile homme de ce temps-là ; je ne m'avise pas de deviner le nom au hasard. Il n'y a que les marchands de tableaux qui ayent la hardiesse de donner des noms à tort et à travers à tout ce qu'ils voyent. Pour le deviner, il faudroit chercher dans l'histoire des peintres quel étoit le plus habile en France en 1480.

Ce qui rend surtout ces dessins intéressants, c'est le costume tout à fait singulier de ce temps-là. On le voit dans presque toutes les classes, guerriers, hommes privés, femmes, châteaux, etc., etc. C'est ce qui nous fait souhaiter de les voir réunis à la collection du Roy parce que ce sont des renseignements auxquels on peut avoir recours dans plusieurs occasions.

Ce qui m'embarrasse, c'est que je ne puis pas dire qu'ils soient à vendre. M. le Comte de Banne me les a confiés pour chercher les moyens de les

restaurer, car quoique tout y soit encore visible, par leur ancienneté et le défaut de soin ils sont en mauvais état. Si donc, comme je le crois, il vous paroissoit essentiel de les acquérir, je pense qu'il faudroit faire un petit comité d'artistes pour déterminer le prix qu'on pourroit honnêtement en offrir et je me chargerois de le proposer au Comte de Banne.

J'ay l'honneur d'être, etc.

Cochin.

Ce 7 novembre 1785.

LXXXV.

Réponse de M. d'Angiviller à M. Cochin.

Fontainebleau, 9 nov. 1785.

J'ai lu avec plaisir, M., la relation que vous m'avez adressée du résultat de cette exposition particulière que j'ai cru devoir à l'intérêt et à la gloire, je dirai même à l'instruction, de ceux de nos artistes dont les œuvres dans le grand genre me laissent le désir et l'espoir de donner un rang plus marqué à l'école françoise. J'avois prévu avec vous que les jugements se décideraient avec plus de justesse et par conséquent d'équité. Je suis vraiment enchanté que M. Peyron y ait gagné. Je me plais, je l'avoue, à voir en luy un homme réellement fait pour être distingué. Quant au s^r David j'espère que de petits jugements particuliers ne luy seront pas plus nuisibles que les éloges peut-être exagérés que quelques personnes luy ont donnés. Mes grandes espérances quant à luy reposent sur le courage qu'il a eu de s'arracher lui-même à un système qui pouvoit faire craindre qu'il ne s'écartât bien plus encore. Encourageons avec vanité et sans flatterie ni complaisance outrée la pépinière qui semble se multiplier chaque jour.

Je vous donnerai certainement et avec plaisir le rendez-vous, etc.

(Nous croyons inutile de reproduire la partie de la lettre relative aux dessins proposés par M. Cochin. Elle n'offre rien d'intéressant, tandis que la lettre de M. Cochin nous a paru mériter d'être publiée ici en entier, quoiqu'elle s'écartât, vers la fin, du sujet spécial qui nous occupe ici.)

LXXXVI.

Lettre de M. Bartouilh à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Comme c'est demain que finit le mois pour l'exposition des tableaux au sallon pour le public, je serois bien flaté que vous me donniés vos ordres pour les donner aux Suisses, et leur tracer la conduite qu'ils auront à tenir, jusques au moment où chaque artiste vienne enlever son ouvrage, et enfin s'il y a du monde qui doive entrer, et jusques à quelle époque.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

Bartouilh.

A Paris, ce 24 sept. 1785.

Le Directeur écrit à Bartouilh et à M. Pierre, en date du 25, que l'exposition soit fermée ce même jour pour que M. Van Loo ait le temps d'arranger les tableaux du Roi et quelques autres descendus plus bas pour une nouvelle exposition qui durera les huit premiers jours d'octobre. En attendant, personne ne devra être introduit dans le Sallon.

LXXXVII.

Commandes pour le Salon de 1787.

Le 18 décembre 1785, le Directeur des Bâtimens écrit à MM. Vien et Lagrenée l'aîné pour leur commander pour le Salon de 1787 à chacun un tableau de grandes dimensions dont le sujet est laissé à leur choix.

Le 25 du même mois, il écrit à M. Pierre pour lui dire de demander un tableau destiné au même salon à Lagrenée le jeune et un autre à Doyen recommandé par le Comte d'Artois ; à propos de Doyen il ajoute : « Je vous prie de lui dire de ma part que celui qu'il a fait et que j'ai pris n'a pas justifié l'espoir qu'il avoit donné et que j'espère qu'il sera plus heureux cette fois. Ajoutez lui qu'au reste on ne donne pas des tableaux pour faire travailler et que je suis surpris qu'il en demande quand on ne voit rien de lui au Salon. »

La lettre suivante adressée à Pierre le 18 décembre 1785, nous a paru mériter d'être citée en entier à cause des renseignements qu'elle renferme sur les commandes faites en perspective du Salon de 1787.

LXXXVIII.

Lettre de M. d'Angiviller à M. Pierre.

Versailles, le 18 décembre 1785.

Etant nécessaire, Monsieur, de ne pas tarder plus longtemps à faire choix des artistes qui seront chargés des 12 tableaux d'histoire et des 4 figures de grands hommes que S. M. veut bien, pour l'encouragement des arts, ordonner de deux en deux ans à son Académie, je joins ici les noms des 12 peintres et des 4 sculpteurs dont j'ai fait choix cette année pour ces nouveaux ouvrages. Comme j'ai quelque lieu de craindre que la détermination d'un sujet à exécuter par chacun des peintres ne les gêne dans l'exécution, j'ai pensé devoir laisser ces sujets à leurs choix en vous observant cependant que je désire que ceux dont les noms sont suivis d'un astérisque prennent pour sujets des traits de l'histoire ancienne, soit fabuleuse, soit réelle, grecque ou romaine. Ceux dont les noms sont précédés d'un astérisque pourront prendre des sujets de notre histoire nationale. Enfin à l'égard de ceux qui n'ont aucun astérisque, ni devant, ni après leurs noms, ils sont les maîtres de choisir le sujet qui leur plaira le plus, soit dans l'histoire ancienne, soit dans la moderne. Il sera donc nécessaire que vous ne perdiés point de temps à faire part de mes intentions à chacun de ces artistes, et que vous leur demandiez à chacun deux ou trois des sujets qu'ils auroient plus de goût à exécuter. Vous m'enverrez ensuite ces sujets parmi lesquels je choisirai pour mettre dans le total une plus grande variété qu'il n'y a eu dans les tableaux de ce genre exposés au dernier Sallon.

A l'égard des sculpteurs et des figures à exécuter, je vous ai déjà dit que j'avois, sous le bon plaisir de S. M., choisi pour sujet de ces 4 figures le chevalier Bayard, le maréchal de Luxembourg, le bienheureux Vincent de Paule et Rollin. Je laisse en général le choix de l'une de ces figures aux 4 artistes nommés pour leur exécution, en le déférant d'abord, comme de raison, au plus ancien. Cependant je crois que M. (sic) seroit le plus propre

à celle de Vincent de Paule. Mon intention est au surplus que chacun d'eux, avant de procéder à l'exécution de sa figure, me prévienne pour que je puisse voir son esquisse et faire, s'il y a lieu, des observations qui deviennent trop tardives après l'exécution du modèle en plâtre.

Je ne puis aussi me dispenser de vous faire une observation sur laquelle il est à propos que vous preveniés ces MM., tant peintres que sculpteurs. C'est que je sçais que quelques-uns de ceux chargés les années précédentes de ces ouvrages, ne s'en sont occupés que fort légèrement, jusqu'à l'approche du terme fixé pour le délivrer.

Or indépendamment de ce qu'en agir ainsi, c'est mal répondre aux bontés du Roy, il en résulte que, pressé dans ces derniers moments, l'artiste n'a plus le temps de choisir parmi les différentes idées qu'un sujet peut inspirer ; tout enfin se ressent de la hâte, et dans la conception, et dans l'exécution. Vous voudrés donc bien leur recommander de ma part de s'occuper de suite de leurs sujets et même je vous autorise à prendre de temps à autre connoissance de l'état de ces ouvrages pour m'en faire part ²².

J'ai l'honneur d'être, M^r, votre, etc.

LXXXIX.

Lettre de M. d'Angiviller à M. Pierre.

A Versailles, le 29 déc. 1785.

Je suis de votre avis, M, sur le temps de la remise des ouvrages destinés pour l'exposition de 1787. Le terme du commencement de juillet 1787, éloigné de 18 mois du moment actuel, doit suffire assurément pour le plus compliqué de ces ouvrages. Vous pouvez donc dire aux artistes qui en sont chargés que, sur ce que vous m'aviez marqué les leur avoir demandé pour le 1^{er} août, j'ai trouvé que c'étoit trop peu de marge pour les arrangemens à faire au Sallon, lesquels doivent être entamés dès le commencement de juillet et que j'exige que les grands tableaux soient prêts à cette époque.

J'ai l'honneur d'être, M., votre...

XC.

Lettre de M. d'Angiviller à Lagrenée.

Versailles, 27 avril 1787.

Lagrenée ayant adressé au Comte d'Angiviller son esquisse de son grand tableau du salon pour avoir son avis, et lui ayant demandé la permission d'offrir au roi son petit tableau représentant l'Amitié consolant la Vieillesse de la perte de la Beauté (Livret n^{os} 6 et 7), M. d'Angiviller lui répondit :

« J'ai reçu, M., peu de jours après votre dernière lettre, la caisse contenant l'esquisse du grand tableau que vous destinez à l'exposition prochaine et le petit représentant l'Amitié qui console la Vieillesse du départ des Grâces et des Plaisirs. Pour commencer par votre esquisse, je vous dirai que j'en ai été charmé et M. Pierre, qui a assisté à l'ouverture de la caisse, a éprouvé le même sentiment. J'augure comme lui infiniment de votre tableau ; s'il n'est pas au-dessous de votre esquisse, vous tiendrez certainement au Sallon au moins une des places les plus brillantes. Je ferai au surplus passer votre esquisse à sa destination (Lagrenée disait dans sa lettre qu'elle appartenait au président Bernard).

J'ai été fort satisfait de votre petit tableau. Je ne pense pas au surplus que celui de la Colère d'Alexandre que le Roi possède déjà, quoique vous en soyez moins content, ait besoin de ce pendant pour lui servir de correctif, et d'ailleurs je ne puis pas multiplier en ce genre les acquisitions du Roi, etc., etc...

Je serai charmé de faire un échange. »

XCI.

Extrait d'une lettre de Pierre du 7 août 1787.

« Embarrassé à chaque Salon par les retards qu'occasionnent les changemens de MM. les sculpteurs qui balancent souvent après avoir fait choix de leurs places, il m'a paru qu'en feçant choisir le plus ancien, et de

suite les cadets, toute difficulté seroit levée. Je luy ai dit que j'aurois l'honneur de vous proposer mon idée, afin qu'une fois constatée par votre réponse, si vous l'approuviés, toute réclamation fut inutile. »

XCII.

Lettre de Pierre sur le Salon de 1787.

Je n'entrerai dans aucun détail sur le Salon actuel. Chaque tableau descendu y joue le même rôle qu'il jouait plus élevé. Les seuls mauvais tableaux deviennent épouvantables dans l'examen des détails.

(Ce début semble indiquer qu'il y aurait eu, vers le milieu du Salon, remaniement dans le classement des tableaux. La fin de la lettre de Pierre sollicite l'acquisition par le Roi du grand tableau de Perrin qui figure au livret sous le n° 104 et qui, d'après Pierre et ses collègues de l'Académie, fait honneur au Salon. Une note ajoutée en marge indique que la demande de Pierre reçut un accueil favorable et que le tableau du Sacrifice de Cyanippe fut acquis pour 2400 L., prix demandé.)

6 octobre 1787.

XCIII.

Gratification des Suisses et des Invalides pour la garde du Salon. 1787.

Les Suisses ont reçu jusqu'à présent 350 L. par Salon. Après avoir conféré avec leur commandant sur l'augmentation que la prolongation du Salon pendant cette année [méritoit], l'on a estimé qu'il seroit suffisant d'accorder 400 L.

Il y a eu tous les jours six invalides qui ont monté la garde à cause des circonstances. Ils n'ont aucun motif pour demander une gratification ; mais l'on a crû qu'il seroit convenable de leur accorder pour boire 25 L.

En marge, cette note : Aux Suisses	390
Aux Invalides	30
	420

XCIV.

Lettre de Cochin à M. d'Angiviller ²³.

Monsieur,

Vous apprendrés sans doute par quelques-uns de MM. les Amateurs qui étoient présens à l'assemblée de l'Académie tenue le 29 sept. le découragement qu'ont témoigné les artistes à l'occasion des brochures publiées sur le Salon. Elles ne sont pour la plupart que des recueils d'injures et de personalities, jointes à des jugemens partiiaux et le plus souvent très-faux. Tous en ont parus indignés. On s'étoit déterminé à ce que l'Académie vous presentast sa requête et implorast votre protection pour obtenir qu'à l'avenir il ne fût pas permis ainsi à toutes sortes de grimes de s'immiscer sans connoissance à juger avec insulte des talens de gens de mérite qu'ils ne scavent pas peser avec équité. M. Renou, secrétaire, trop occupé de ce qui le concernoit personnellement, a oublié de l'inscrire sur le registre, au moyen de quoy les démarches à faire auprès de vous, Monsieur, sont remises à l'Assemblée suivante : c'est pourquoy je prends la liberté de vous en rendre compte.

Il est des moyens simples de parvenir à modérer avec justice ces excès de déraison. Sur quoy je vous prie de me permettre de vous exposer un fait qui me concerne.

En 1765 (j'étois encore secrétaire), j'osay représenter à M. de Sartines qui m'honoroit de son affection, qu'il me paroissoit injuste que, tandis que nous mettions nos noms à nos ouvrages, des gens sans titre, sous le manteau de l'anonyme, pûssent impunément nous injurier au gré de leur fantaisie, et qu'enfin il seroit juste de les obliger à se nommer ; que je ne désirois point

empêcher les critiques, mais seulement les forcer à être décentes, parce que lorsqu'on se nomme, on est obligé de se respecter soy-même et de paroître honnête aux yeux du public. Je lui représentay que l'abbé Desfontaines et ensuite Fréron et plusieurs autres qui s'étoient annoncés pour auteurs critiques, les avoient publiées sous leur nom, qu'il en est de même des autres journalistes, et que bien que les critiques sur les arts fussent beaucoup plus funestes que ne le sont celles sur la littérature, parce que le livre attaqué va partout et se défend par lui-même, au lieu que dans les arts l'ouvrage dénigré ne peut obtenir cette sorte de justification, ce qui laisse dans la province et dans le pays étranger les impressions les plus fâcheuses. Je conclus que lorsque les critiques seroient dans des journaux autorisés par le Gouvernement dont les auteurs sont connus, elles ne pourroient être que décentes, et qu'au moins on pourroit insérer dans les mêmes journaux les réponses qu'on auroit à y faire lorsqu'elles seroient injustes. M. de Sartines approuva mes raisons et ne permit point de brochures que l'auteur ne consentît à se nommer. Cet obstacle en repoussa plusieurs ; aussi n'y en eut-il point cette année, si ce n'est celles insérées dans les journaux publics.

Certes on ne pouvait attribuer cette démarche qu'à mon zèle et à mon attachement pour l'Académie et pour les artistes, car, soit bonheur, soit raison, jamais je n'avois été attaqué dans aucune de ces brochures. Cependant, le croyriés-vous, Monsieur, un artiste qui par ses talens et par une plus grande aisance que les autres, jouïssoit déjà d'une sorte de prépondérance, non pas aussi grande que celle qu'il a eüe depuis, mais suffisante des lors pour m'en imposer (s'il n'en a pas toujours fait un usage bien agréable pour les artistes, ses confrères, c'est une autre question), cet artiste, dis-je, me fit une querelle serieuse sur ce fait, prétendant que c'était une lâcheté que de paroître craindre de sottes critiques. J'eus beau lui représenter qu'on ne craint pas les braves qui se présentent au combat, mais les assassins qui se cachent, que je ne repoussois par là que celles qui ne font qu'insulter sans instruire. Il ne voulut pas concevoir que ce n'étoit point empêcher la critique que la forcer à être décente ; qu'il y a une nuance distincte entre la liberté et la licence.

Dégoûté de voir mes soins si mal reconnûs, je laissay tout aller comme auparavant. C'est ainsi que par de pareils dégoûts, malgré mon affection pour l'Académie et celle que tous les artistes qui la composoient m'avoient accordée, j'ay abandonné la place de Secrétaire.

Nous osons espérer, Monsieur, que vous voudrez bien interposer votre autorité et accorder votre protection à tout un corps qui vous est attaché par le plus profond respect, pour le délivrer (ou par les moyens que j'ay l'honneur de vous exposer, ou par d'autres meilleurs que vous scaurés trouver), de l'importunité et du découragement que lui cause cette continuité fatigante de sarcasmes.

Je présume que M. le Premier peintre ne sera pas de cet avis ; depuis longtemps il n'est plus exposé à ces sortes de désagréments et affecte de les voir avec un œil indifférent ; mais j'ose encore espérer qu'en lui accordant tous les égards dûs à sa place et à son mérite personnel vous préférerez d'écouter les plaintes de tous les artistes déchirés, aux opinions particulières de quelqu'un qui, d'une part n'a peut-être pas toujours le bonheur de bien voir, et que d'autre part je scais, et par lui-même, qu'il n'a pas toujours la satisfaction de vous inspirer autant qu'il le voudroit et qu'il désireroit de le faire croire.

Je suis avec un profond respect,

Cochin.

Ce 1^{er} octobre 1787.

XCV.

Autre lettre de Cochin à M. d'Angiviller ²⁴

Monsieur,

Je vous supplie de vouloir bien suspendre votre jugement sur ce qui concerne les tableaux exposés au Salon, jusqu'à ce que vous ayés lu ce que j'ay à répondre à la critique insérée dans le Journal de Paris ²⁵. On l'attribue (mais je crois très-injustement) à un Artiste connu et estimé par de vrais talens ; j'ay peine à imaginer qu'il se soit compromis à cet excès.

Quoiqu'il en soit, cet écrivain a pris un ton en apparence assés raisonnable pour paroistre mériter qu'on lui réponde. Il seroit absurde de se

fatiguer à relever les sottises de toutes ces platitudes faites sous les titres ridicules de l'Ombre de Rubens, de Tarare, de Lanlaire, Nostradamus, etc., etc. Icy c'est dans un journal avoué du Gouvernement, dont l'auteur seroit connu à la première réquisition.

J'entreprends de démontrer que cet écrivain ne connoist pas les vrais principes, quoi qu'il semble ne faire que les poser comme incontestables, et n'en tirer que les conséquences irrésistibles. Je me propose de lui prouver, et au public, qu'il est de la plus cruelle injustice à l'égard de M. Suvée, de M. Vincent, de M. Peyron et de plusieurs autres, enfin qu'il n'a pas scû voir leur mérite.

Je vous supplie donc, Monsieur, de vouloir bien patienter et peser mes raisons qui, à ce que j'espère, vous paroîtront assez évidentes. Quel malheur pour les artistes, mes confrères et mes amis (car tous les gens d'un vrai mérite dans nos arts le sont), quel malheur, dis-je, si vous laissant entraîner par le ton décidé avec lequel ces demi connoisseurs prononcent, il arrivoit que vous diminuassiez de l'estime que vous leur témoignés, et qui leur est si précieuse.

Quoique cet écrivain ait prouvé une partialité grossière par l'éloge outré qu'il a fait du tableau de M. Doyen, néanmoins je ne l'attaqueray point, ou très foiblement, par ce côté, car il faudroit faire la critique du tableau qui n'y preste que trop, et ce n'est pas mon dessein ; mais j'entreprends la défense de trois hommes que je soutiens être (après M. David), les premiers de l'art, qui sont pour cette fois-cy M. Suvée, M. Vincent et M. Peyron ; et j'ose croire qu'il y aura peu de chose à me répondre, du moins qui soit raisonnable.

Je suis avec un profond respect, etc.

Cochin.

Ce 10 octobre 1787.

XCVI.

Réponse de M. d'Angiviller à Cochin.

Versailles, le 13 oct. 1787.

Je ne suis, Monsieur, guère moins affecté que vous des désagréments qu'éprouvent les artistes de l'Académie par la facilité qu'ont des auteurs

ignorans ou passionnés, et souvent l'un et l'autre à la fois, pour imprimer leurs critiques des ouvrages exposés au Sallon. Il est cependant vrai que la plupart du temps ces critiques sont si ridicules et se contredisent si souvent les unes les autres sur les mêmes objets que les artistes devroient y être moins sensibles et s'en moquer. Cependant je désirerois fort faire cesser cet abus puisqu'il les afflige souvent. Le moyen que vous me proposez et que vous aviez employé du temps que M. de Sartine étoit lieutenant général de police, m'est souvent venu dans l'esprit. J'y réfléchirai davantage d'ici au prochain Sallon, Je verrai à employer ce moyen ou un autre pour mettre une digue à ce déluge d'impertinences.

Je viens de recevoir votre lettre d'hier relativement à la critique du Sallon insérée dans le Journal de Paris. Vous me trouverez certainement bien disposé à accueillir favorablement votre réponse ; car votre sentiment sur les trois artistes nommés dans votre lettre est précisément le mien.

Je suis avec des sentiments bien sincères, M., votre, etc...

XCVII.

Note de Pierre.

20 janvier 1788.

Madame Le Brun désireroit que l'on donnât plus de pente à son portrait de la Reine, et elle a raison, au moins 5 pouces.

Elle supplie Monsieur le Comte de vouloir bien ordonner cet arrangement nécessaire au bien du tableau et à la satisfaction de l'artiste. Un mot à M. Durameau et cela sera fait.

19 janvier 1788.

XCVIII.

Lettre de Bailly à M. Cuvillier.

Paris, le 17 août 1789.

J'ai senti comme vous, Monsieur, la nécessité de mêler une garde bourgeoise à la garde ordinaire du Salon des tableaux ; en conséquence, j'ai

donné les ordres nécessaires pour établir une exacte police. J'ai écrit à M. le chevalier d'Ermigny, aide major général de la milice nationale de se concerter avec vous. Si sa mémoire ne l'avoit pas assés bien servi pour qu'il n'eût pas fait encore ces dispositions, vous pourrés, Monsieur, vous adresser à lui et lui rappeler l'objet de la lettre que je lui ai écrit.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Bailly.

A M. Cuviller, premier commis des Bâtimens du Roi, rue de Tournon.

XCIX.

Lettre de Vien à M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Je me suis acquitté de votre commission auprès des élèves de l'Académie à qui M^{rs} du district de St-Germain-l'Auxerrois ont confié la garde du Sallon ; ils m'ont répondu que si les Suisses du Louvre se fussent présentés à l'ouverture du Sallon pour en faire la garde avec eux, ils n'y auroient mis aucun obstacle ; mais que, puisqu'ils ont fait seuls jusqu'à présent cette garde, ce seroit donner lieu de penser au public, si on en ajoutoit actuellement une autre, qu'ils ne se sont pas acquités de ce devoir d'une manière satisfaisante. Cette raison, Monsieur le Comte, m'a paru d'autant meilleure qu'on leur doit cette justice qu'il n'est pas possible de se comporter avec plus d'exactitude et de décence.

Je suis avec respect...

Vien.

Paris, 6 septembre 1789.

Lettre de M. d'Angiviller à Ménageot.

Versailles, le 25 septembre 1789.

Parmi les différentes lettres, M., que vous m'avez écrites depuis le commencement de juillet, je ne vois que votre dernière du 19 août qui exige une réponse. Elle m'apprend les raisons pour lesquelles vous n'avez pu envoyer à temps le tableau dont vous aviez été chargé pour le Roi afin d'entrer dans l'Exposition qui a lieu maintenant. J'aurois été assurément charmé qu'il eût pu en faire partie, ne doutant point qu'il ne vous eût fait honneur et à l'Académie. Heureusement le Salon, suivant le compte qu'on m'en rend, est suffisamment garni, et même au point qu'il y a beaucoup de petits tableaux qu'il a fallu placer beaucoup trop haut pour qu'on les voye commodément. Ainsi il n'y a pas grand inconvénient à ce qu'il n'ait pas pu être envoyé à temps. Je n'y en vois que pour vous, attendu que vous y auriez sans doute figuré avantageusement.

CI.

Note sur un accident arrivé au Salon.

16 déc. 1789.

Une lettre de l'architecte Brébion au Directeur des Bâtiments lui annonce qu'un coup de vent, dans la nuit du 14 au 15, avait enlevé l'armature de plomb qui recouvrait le terrasseau au-dessus du Salon de l'exposition et cassé 24 glaces. Il propose d'éviter de pareils accidents en retirant au Salon le jour d'en haut et en lui restituant le jour des six croisées du côté de la rivière et des deux croisées du côté de la cour de l'Infante.

CII.

Préparatifs pour le Salon de 1791.

8 juin 1791.

L'intendant de la liste civile demande les ordres du roi pour l'exposition biennale ; son mémoire est suivi d'une lettre à M. Vien, l'informant que

l'exposition aura lieu dans les formes accoutumées et le priant de prévenir ses confrères de l'Académie.

CIII.

Lettre de l'Intendant de la Liste civile à Vien.

A Paris, le 3 décembre 1791.

M. Vien.

L'exposition, M., des ouvrages de peinture et sculpture qui a eu lieu cette année étant terminée, il convient d'en retirer les tableaux appartenans au Roi et de les faire transporter aux Gobelins où ils doivent être déposés. J'en excepte cependant celui de M. David représentant.... et celui de M. Vincent, ces deux artistes me les ayant demandés pour en faire des copies, ce qui m'a paru ne pouvoir leur être refusé. Je vous laisse le soin d'en donner avis à M. Belle afin qu'il s'entende avec vous pour effectuer ce transport.

L'Intendant de la L. C.

CIV.

Lettre de l'Intendant de la Liste civile à Brébion.

A Paris, le 3 décembre 1791.

M. Brébion.

Le Roi est, Monsieur, dans l'intention de faire faire cette année au Louvre, dans l'ancien appartement des pairs l'exposition des porcelaines de

sa manufacture ; ce qui exigera quelques arrangemens pour les tables et tablettes nécessaires à cette exposition. L'emplacement sera libre le 15 de ce mois. Vous voudrez bien alors vous entendre avec M. Regnier pour ces arrangemens, comme vous le fîtes en 1789.

L'Intendant de la L, C.



NOTES ET DOCUMENTS SUR LES TABLEAUX ET LES STATUES COMMANDÉS POUR LE ROI DE 1775 A 1792.

CV.

Etat des ouvrages de Peinture et Sculpture ordonnés à M^{rs} de l'Académie Royale de Peinture en vertu de la décision du Roi du 6 Janvier 1775. Les ordres communiqués à M. Pierre en qualité de premier peintre de Sa Majesté.

Il existe pour chaque année un état particulier où les sujets sont beaucoup plus détaillés que sur celui-ci. Nous avons contrôlé ces états avec soin ; mais nous n'avons cru devoir relever que les points sur lesquels ils diffèrent de l'état général.

20 mars 1776 pour le Sallon de 1777.

4 tableaux de 10 pieds quarrés au prix de 6000 L.

Cleonis et Biton. — Trait de piété religieuse chez les Grecs. — M. Durameau (nul).

Lucius Albinus rencontrant les Vestales. — Trait de piété religieuse chez les Romains. — M. Lagrenée le jeune.

Cimon, fils de Miltiades, fait renverser les murs de ses possessions. — Désintéressement chez les Grecs. — M. Hallé (mort ²⁶).

Cressinus se justifie d'une accusation de magie. — Encouragement au travail. — M. Brenet (m.).

2 tableaux de 8 pieds de large sur 10 de haut. Prix 4000 L.

Fabricius refuse les présents de Pyrrhus. — M. Lagrenée l'aîné (se repose sur ses lauriers).

Portia dans la conjuration contre César. — Trait de fermeté héroïque. — M. Lépicié (mort).

4 tableaux de 7 pieds de large sur 10 de haut. Prix 3000 L.

Honneurs rendus au connétable Du Guesclin. — Respect pour la vertu. — M. Brenet (mort).

Le chevalier Bayard rend sa prisonnière à sa mère. — Respect pour les mœurs. — M. Durameau (m.).

Céphale et l'Aurore. — M. Van Loo.

Le Triomphe d'Amphitrite. — M. Tarraval.

Statues : Prix 10000 L. — Le Roi fournissant le marbre.

Descartes

Sully

Lhôpital

Fénelon

Pajou.

Mouchy.

Goys.

Le Comte.

1778. Pour le Sallon de 1779. Arrêté le 16 février 1778.

4 tableaux de 13 pieds de long sur 10 p. de haut. Prix 6000 L.

Popilius envoyé en ambassade à Antiochus Epiphane. — Lagrenée l'aîné.

Régulus sort de Rome pour se rendre à Carthage. — L'Épicié (mort).

Métellus condamné à mort par Auguste et sauvé par les prières de son fils. — Brenet (mort) :

Combat de Darès et d'Entelles aux jeux funèbres. — Du Rameau (sous la remise).

3 tableaux 10 pieds carrés. Prix 4000 L.

Le Président Molé saisi par les factieux. — Vincent.

Le préteur Fulvius suspend l'exécution des supplices des rebelles de Capoue. — Lagrenée le jeune.

L'Action courageuse d'Eustache de St Pierre. — Berthelemi.

3 tableaux de 8 sur 10 pieds. Prix 3000 L.

Calanus, philosophe indien, se brûle en présence d'Alexandre. — Beaufort.

Agrippine arrivant au port de Brindes. — Renou.

» » — Le Prince (mort).

Statues : Prix 10000 L.

Le Roi fournissant le marbre (dans la proportion de 5 pieds 7 pouces sans compter la plinthe).

D'Aguesseau

Berruer

Bossuet		Pajou.
Montesquieu	} assis.	Clodion.
Corneille		Canova.

1779. Pour le Sallon de 1781.

Arrêté le 26 décembre 1779.

14 tableaux annoncés nécessaires par le Contrôleur de Fontainebleau pour la décoration de la chapelle du Roi audit lieu.

Ces tableaux furent destinés à représenter l'équivalent des 10 tableaux ordonnés jusques à présent. Leur forme très-irrégulière suivant les places où ils étoient destinés parut répondre, vu le nombre de 14, aux 10 qui étoient ordinairement ordonnés.

Sujets ; point de mesures :

	MM.
La Sibille de Cumès prédit à Auguste la naissance de Jésus-Christ.	Tarraval.
Nativité de J.-C.	Tarraval.
Adoration des Mages.	Robin.
J.-C. présenté au temple.	} Jollain.
J.-C. au milieu des Docteurs.	
Baptême de J. C.	} Lagrenée le jeune.
Noces de Cana.	
La Samaritaine.	} Renou.
La Femme adultère:	
La Transfiguration.	Robin.
Guérison du Paralytique	} Du Rameau.
Les Vendeurs chassés du Temple.	
Rendez à César ce qui est à César.	} Van Loo.
Lavement des pieds chez Simon le Pharisien.	

Statues :

Pascal.

Montausier.

Tourville.

M^l de Catinat.

Pajou.
Mouchy.
Houdon.
De Joux.

1781. Pour le Sallon de 1783.
Arrêté le 2 avril 1783.

2 tableaux de 13 p. sur 10.
Prix 6000 L.

Le départ de Priam pour se rendre au camp des Grecs, Vien.
(Vien avait eu à choisir entre ce sujet et Briséis remise aux envoyés
d'Agamemnon.)
Les 2 veuves de l'officier Indien.

Lagrenée ^[né.] l'aî-

(On avait offert à Lagrenée : Ménélas et Agamemnon sacrifiant à Jupiter
avant le combat du premier contre Pâris.)

7 tableaux de 10 p. quarrés.
Prix 4000 L.

2728

Astianax quittant Andromaque.	Ménageot.
Horace vainqueur des 3 Curiaces.	David.
Achilles poursuit les Troyens.	Vincent (1).
La fête de Palès, ou l'Été.	Suvée (2).

Zéphire et Flore, ou le Printems.	Van Loo.
Fête à Bacchus, ou l'Automne.	Lagrenée j ^{ne} .
Les Saturnales, ou l'Hiver.	Callet.

8 tableaux 10 p. de haut, 8 de large.
Prix 3000 L.

(29)(30)(31)

Salomon sacrifie aux Idoles.	Lépicié (1).
Noé sacrifie en sortant de l'arche.	Tarraval.
Matathias tue un Juif.	Renou.
Le frapement du rocher	Jollain.
Sully, aux pieds de Henri IV.	Le Barbier.
Du Harlay et le duc de Guise.	Beaufort.
Maillard, échevin, tue Marcel, prévôt des marchands.	Berthélemi (2).
Virginus prêt à poignarder sa fille.	Brenet (3).

Statues :

Turenne.
Molière.
Vauban.
La Fontaine.
Pajou.
Caffiéri.
Bridan.
Julien.

1783. Pour le Sallon de 1785.
Arrêté le 14 février 1784.

On a ordonné en masse : tableaux 18

dont { 2 tableaux à 6000 L. de 13 p. sur 10.
7 » à 4000 L. de 10 p. carrés.
9 » à 3000 L. de 10 p. sur 8.

Le détail ne présente que l'exécution de 16 :

Mort de Marius.	Vien. [né.
Id. de l'Épouse de Darius.	Lagrenée l'ai-
Vœu de Jephté.	Van Loo.
Moïse sauvé des eaux.	Lagrenée j ^{ne} .
Achille traînant le corps d'Hector.	Callet.
Cléopâtre rendant les derniers de- voirs à Marc Antoine.	Ménageot.
Arrie et Poetus.	Vincent.
Piété des Dames romaines.	Brenet.
Horace condamné à la mort.	David.
Marc-Antoine soulevant le peuple après la mort de César.	Peyron.
Priam tué auprès de l'autel.	Renaud.
Cléopâtre soupçonnée par Marc-An- toine de vouloir le faire périr par le poison.	Du Rameau (1)
Enée, sortant du palais d'Anchise, arrêté par sa femme.	Suvée.
Manlius condamne son fils à mort.	Berthelemy.
Salomon sacrifie aux idoles.	Renou.
Hercule enfant étouffé des serpens.	Tarraval.

1. Une note de l'état de 1785 indique que ce sujet fut enlevé à Durameau sur sa demande.

Statues :

Duquesne.	Monnot (1).
Le président Molé.	Goys.
Racine.	Boizot (2).
Le grand Condé.	Roland.

1785. Pour le Sallon de 1787.
Arrêté le 7 mai 1786.

14 tableaux, sans désignation particulière pour les prix.^{32, 33, 34}

Les adieux d'Hector et d'Andromaque.	MM. Vien. [né(3).
Alexandre veut passer pour un dieu.	Lagrenée l'aî-
Antiochus envoie à Scipion son fils.	Brenet.
Circé présente le poison à Ulysse.	Lagrenée le j ^e .

Zeuxis voulant peindre une Hélène.	Vincent.
Iphigénie reconnoît Oreste et Pilade.	Regnault.
Siège de Paris en 1436.	Berthellemy.
Les Lacédémoniens célèbrent la fête de Cérès.	Le Barbier.
Socrate prêt à boire la ciguë.	Peyron.
Priam vient demander à Achilles le corps d'Hector.	Doyen.
Coriolan arrêté par sa mère, sa femme et ses enfants.	David.
Léonidas poursuit son gendre dans le temple de Neptune.	Le Monnier.
L'Automne (suite des 4 Saisons destinées aux Gobelins).	Callet.
L'amiral Coligny en impose à ses assassins.	Suvée.

Statues :

Rollin.
Vincent de Paule.

Bayard.
 M^l de Luxembourg.
 Le Comte.
 Bridan.
 Mouchy.
 Stouff.

1787. Pour le Salon de 1789.
 Arrêté le 10 février 1788.

12 tableaux (l'état ne mentionne ni les prix ni les mesures particulières). ³⁵

Vénus ordonne à Enée d'aller secourir son père.	MM. Vien.
Psiché allant au temple de Vénus.	Ménageot.
Alexandre consulte l'oracle d'Apollon.	[né. Lagrenée l'aî-
Constance d'Eléazar.	Berthellemy.
Claudie triomphe avec son père dans son char.	Doyen.
Blanche fait délivrer les habitants de Chatenay (non encore exécuté).	Le Monnier.
Tableau du maître autel de la chapelle du Roi à Fontainebleau.	Renault.
Pauline est attachée auprès de Sénèque, son mari, mourant.	Perrin.
Tobie voulant récompenser le guide de son fils.	Suvée.
Le sujet qu'il choisira.	Callet.
Télémaque aborde l'isle de Calypso.	Lagrenée j ^{ne} .
Bravoure récompensée.	Brenet.

En note de l'état de 1789 : M. Peyron exécutera son tableau de Socrate.

M. Giroust fera 3 copies de Le Sueur et attend les ordres pour commencer.

Statues :

Le chancelier Lamoignon.	Pajou.
Le Poussin.	Julien.
Le connétable Duguesclin.	Foucou.
J. D. Cassini.	Moette.

Il est à observer qu'en 1777 il a été ordonné particulièrement 6 bustes à 2400 L chacun.

	MM.
Le maréchal de Saxe.	} Mouchy.
Voltaire.	
Le cardinal de Fleuri.	} Goys.
Trudaine (M. de).	
D'Aguesseau (le chancelier).	} Le Comte.
Montesquieu (M. de).	

CVI.

Lettre de M. d'Angiviller à Pierre.

27 avril 1777.

Le Directeur demande au premier Peintre où en sont les ouvrages commandés pour le Roi qui doivent figurer à l'exposition prochaine. Il ajoute ces mots : « Je me rappelle d'ailleurs une promesse que j'ai faite à ceux qui seroient les plus diligents, sçavoir de commencer par eux dans la distribution des payemens, et comme je me propose de faire de deux ans en deux ans de pareilles distributions d'ouvrages, je veux établir pour l'avenir la confiance dans mes promesses... »

CVII.

Extrait d'une lettre de Pierre en réponse aux demandes de M. Goys chargé de la figure du chancelier de l'Hôpital.

J'ay pris pour M. Goys toutes les informations que j'ay pu sur Champmoteux où je n'ay jamais été, ainsi ce ne sont que des oui dire de gens peu connoisseurs en sculpture. Le tombeau du chancelier de l'Hôpital est très existant dans une chapelle particulière de l'église paroissiale. Il est représenté. Il y a aussi plusieurs portraits de luy dans son château de Vignay où il est mort, château distant de la paroisse de Champmoteux d'une demie-lieue. Ce monument passe pour être beau.

M^{me} la baronne de Vignay ; âgée de 75 à 76 ans et aveugle, occupe le château de Vignay. Elle est veuve. Son mari descendoit du Chancelier de Lhôpital ; ainsi elle doit être attachée à tout ce qui retrace ce grand homme ; mais comme l'âge détruit les facultés de notre âme et qu'elles sont remplacées par la méfiance, je crois que M. Goys fera bien de demander à M. d'Angiviller une lettre ou un ordre pour voir, copier et prendre l'empreinte du buste du Chancelier. Car il seroit fâcheux pour luy de faire un voyage infructueux, si cette Dame ou ses gens étoient de mauvaise humeur.

Monsieur le Comte d'Angiviller est supplié d'accorder une lettre à M. Goys qui est attendu chez son amy le 25 du présent mois au plus tard.

Septembre 1776.

(A cette lettre est jointe la minute d'une lettre à M^{me} de Vignay, lui demandant pour M. Goys la permission de mouler le buste du chancelier dans l'église de Champmoteux et de dessiner les portraits se trouvant dans son château.)

CVIII.

Extrait d'une lettre de Pierre sur les tableaux et sculptures d'émulation pour 1779.

Les artistes ayant demandé plus d'étendue (c'est-à-dire plus de largeur) sans rien changer aux honoraires, on le leur accorde à condition de

composer les groupes des extrémités des tableaux de façon qu'on les puisse supprimer ou tronquer... Nul inconvénient, ajoute le premier Peintre, c'est affaire d'une adresse de pratique.

« Le choix des sujets est en général dans le genre tragique, afin de voir au premier Salon, et l'âme des artistes, et l'effet sur le public qui s'est occupé des soins que l'on avoit pris de présenter une suite de vertus. Le croiroit-on, plusieurs Artistes avoient si parfaitement oublié le point essentiel qui devoit servir de base à leurs travaux qu'ils ont fait mettre dans le livret le détail des sujets, mais sans titre. Il étoit trop tard pour y remédier lorsque l'on s'en est aperçu.

On a cru cependant devoir ménager à MM. Lagrenée des sujets analogues à leur caractère. Ces sujets ne sont que de spectacle et de peu de mouvement.

Les figures seront de 5 pieds 8 pouces de proportion et susceptibles de beaucoup de nud.

Comme les quatre grands tableaux auront chacun 3 pieds de plus, ce qui donnera, y compris l'augmentation des moyens de deux pieds chacun, en tout 20 pieds en sus, il seroit possible de supprimer les deux morceaux d'agrément ⁽³⁶⁾ pour cette année et de trouver le payement d'une partie des six bustes qui viennent un peu sans dire gare. En outre, si M. Le Prince refuse d'exécuter le tableau de Glicère et M. Vincent celui de Phriné, tous deux par raison de santé, il me paroît difficile de les donner... Il ne se trouve plus que MM. Tarraval et Jollain : encore le premier ayant travaillé l'année passée, il ne seroit pas mal de l'associer avec MM. Hallé, Pajou, afin de bien établir :

1 ° La liberté dans les choix ;

2° L'impartialité dans une opération annoncée comme encouragement.

Sculptures.

Les figures seront de la même proportion que les quatre dernières ; ensuite l'on hazarde une idée.

A la longue, les figures debout présenteront une monotonie embarrassante pour les artistes et froide pour les spectateurs, depuis qu'il est comme démontré que les figures ne pourront plus être placées dans l'embrasure des croisées par la crainte de l'insolidité des plattes bandes à claveaux qui ferment les croisées inférieures à la galerie et que l'on sera forcé de les mettre dans les trumeaux sur les reins de la voûte.

Dès lors la disposition deviendra des meilleures.

Seroit-il déplacé de proposer des figures assises, et si cela étoit approuvé, de commencer cette année par les deux magistrats ⁽³⁷⁾. On peut bien assurer que l'art y gagneroit. Et l'excuse des circonstances où s'est trouvé le chancelier de L'Hôpital arrêteroît toute réflexion critique sur son attitude en pied et sur la nouveauté. »

CIX.

Sujets proposés à Renou et à Le Prince.

Le 2 février 1778, on avait proposé de donner à MM. Renou et Le Prince les sujets suivants : à Renou, l'arrivée d'Agrippine au port de Brindes dont il fut chargé comme nous le voyons par l'état général.

A Le Prince, le choix entre : 1° Maillard, tuant Etienne Marcel (sujet qui porte en marge : vu, bon) ; 2° La Hire répondant à Charles VII qui le consultait sur des habits de bal : Sire, on ne peut pas perdre un royaume plus gaiement ; 3° Le maréchal de Biron, nommé cordon bleu et ne présentant que quelques titres, dit au roi en montrant son épée : Sire, voici le surplus de mes titres.

Le Prince de son côté proposait un sujet de la vie de Bayard, le montrant quand il distribue aux filles de son hôte la somme que celui-ci lui a donnée pour reconnaître sa protection.

M. Le Prince étant mort sur ces entrefaites, comme nous le voyons dans l'état général, toute difficulté disparut ainsi.

CX.

Extrait des lettres sur les commandes de 1781.

En avertissant Pierre du choix des artistes et des statues fait par le Roi pour 1781, le Directeur Général lui donne l'ordre dans lequel les artistes doivent être admis à choisir leur sujet, d'abord Pajou, ensuite Mouchy, puis Houdon (5 oct.).

Dans une note de Pierre (oct. 1779) nous relevons le passage suivant :

« M. Mouchy attend la décision sur le costume qu'il emploiera pour l'exécution en marbre de M. le Duc de Montausier.

Il est vrai que le grand habit de l'ordre est superbe ; mais aussi le costume de Louis XIV avant le nouveau siècle est piquant. M. Mouchy le voit ainsi. Peut-être trouvera-t-on difficilement l'occasion de traiter le costume de ce prince en véritable habit de cour.

M. Houdon paroît très-content du beau portrait de M. le maréchal de Tourville que lui a procuré M. de Bocage. »

CXI.

A M. Guerrier de Besance, Maitre des requêtes, quai des Théatins.

9 oct. 1779.

Après quelques formules de politesse adressées à ce personnage, descendant de Pascal, le Directeur général ajoute :

« Un portrait original de Pascal ne peut manquer dans cette circonstance (sa statue venait d'être décidée) d'être fort utile pour l'artiste qui sera chargé de cette statue. Ainsi vous ne devez point douter que je n'accepte avec bien de la reconnaissance l'offre que vous me faites de ce portrait pour le Roi ; quand il n'auroit que le mérite de représenter fidèlement les traits de cet homme illustre, il seroit tout à fait précieux.

» J'ai l'honneur d'être... »

CXII.

Note sur la statue de Molé.

Versailles, 19 juillet 1780.

Le Directeur des Bâtiments écrit au président Molé que la copie de son ancêtre le président Molé, tenant tête aux ligueurs, est terminée, qu'on doit la lui livrer prochainement et que M. Vincent a corrigé sur cette copie plusieurs défauts signalés sur l'original exposé au Salon.

CXIII.

Note sur la statue de Catinat.

13 février 1781.

Une longue note relative à la statue de Catinat par de Jouy, expose qu'on n'a pas trouvé de bloc suffisant, c'est-à-dire ayant plus de quatre pieds de largeur, à cause de la carte d'après laquelle Catinat, l'épée à la main, paraît tracer un plan sur le terrain.

M. de Jouy expose qu'il ne pourra être prêt pour le Salon de 1781 et demande la permission de se pourvoir lui-même du marbre qui lui est nécessaire, qu'il s'engage à avoir tout rendu pour 40 L. le pied cube, les assurances payées.

CXIV.

Lettre de Bridan à M. d'Angiviller.

1^{er} oct. 1781.

J'espère que M. le Comte voudra bien se resouvenir de son serviteur pour une figure de grand homme qu'il lui a fait espérer de lui donné ; faisant le bonheur des artiste, j'espere sur vos bonté..

Je vous prie de m'escuzé si je prend cette liberté.

(Sans signature.)

(Bridan fut chargé de la statue de Vauban pour 1783.)

CXV.

Note sur les modèles destinés à la manufacture de Sèvres.

12 may 1782.

En envoyant à Pierre l'indication des statues et des artistes choisis pour le Salon de 1783, et en le chargeant de prévenir ces derniers, le Directeur Général ajoute qu'il veut que dorénavant les artistes chargés de ces figures fassent un petit modèle de 15 à 18 pouces de proportion pour servir à les

exécuter en porcelaine à la manufacture royale des porcelaines de France. On leur accordera pour cet objet une somme de 600 ou 1000 fr. en sus. « J'ai à cœur, dit-il, l'exécution de cette idée qui ne peut manquer de former, pour la manufacture des porcelaines de France, un objet intéressant de débit. »

CXVI.

Commandes faites à Durameau et à Lagrenée pour le Salon de 1783.

14 juin 1782.

Sur la demande de M. Durameau, le Directeur Général l'autorise à traiter le sujet d'Herminie chez le vieillard dont il présente une très-bonne esquisse à la place du premier sujet qui lui avait été donné et qui était Ulysse abordant à l'île des Phéaciens.

Le Directeur ajoute que son intention est de donner un tableau à M. Lagrenée à qui on n'a pas désigné de sujet sur l'état général. Il demande à M. Pierre de lui en indiquer plusieurs parmi lesquels il choisira ou laissera M. Lagrenée choisir.

CXVII.

Note sur les commandes pour le Salon de 1785.

22 janvier 1784.

Le Directeur, après avoir informé M. Pierre des grands hommes et des artistes choisis pour le Salon de 1785, lui demande des sujets pour les peintres. Il ajoute en post-scriptum : « J'ai arrêté que M. Boisot en feroit une parce qu'il est juste de mettre les artistes à portée de faire voir ce qu'ils peuvent faire. D'ailleurs M. Boisot fait assés bien à la manufacture. De plus, M. Berruer que vous me proposez d'employer a fait une des plus, pour ne pas dire la plus faible des statues. Je doute fort que Boisot reste au-dessous. »

CXVIII.

Lettre à MM. Houdon et Clodion, sculpteurs du Roi.

Versailles, le 24 juin 84.

M. Regnier m'observe, M^r, qu'il seroit à désirer que vous lui fissiez parvenir au plutôt le modèle de la figure de Tourville (Houdon — Montesquieu pour Clodion) que vous avez exécutée pour le Sallon dernier ; car il y a tant d'opérations à faire pour l'exécuter en porcelaine que, quoi qu'il ait encore six mois devant lui, il n'y a pas plus de temps qu'il en faut pour une réussite complète. Vous me ferez en conséquence plaisir de terminer promptement cet ouvrage. Vous êtes sans doute prévenu que les opérations particulières de la manufacture exigent que le modèle soit remis dans son état humide.

Je suis, M., votre...

CXIX.

Lettres sur les commandes pour le Salon de 1787.

18 nov. 1785.

Deux lettres du Directeur Général pour les sujets de 1787 demandent l'une à M. Pierre de lui indiquer les sujets et les artistes propres à les traiter, en laissant le choix à Vien et Lagrenée l'aîné, et l'autre au Roi, d'approuver les quatre statues de grands hommes choisies pour 1787. Ce sont celles qui furent exécutées.

Dans une autre note, le Directeur dit que les commandes doivent être terminées au plus tard le 1^{er} juillet.

CXX.

Noms de quelques grands hommes qui pourroient être choisis pour exécuter leurs statues.

Eglise.	{	Fleury (le cardinal de).
		Ossat (Armand d'), cardinal.
		Polignac (le cardinal de).
		Amboise (George d'), né à Cassagnabère, près d'Auch.
		Bellay (Jacques Davy du), né à Bayonne.
Ministres.	{	Mazarin (le cardinal).
		Colbert (Jean-Baptiste), né à Paris, 31 août 1619.
Marine.	{	Louvois.
		Trouin (René du Guay), né à St-Malo.
		Coligny (Gaspard de), grand amiral, né 16 février 1516.
		Bart (Jean), chef d'escadre, né à Dunkerque.
Terre.	{	Clisson (Olivier de), connétable de France, né en Bretagne en 13...
		Villars (Louis Hector de), maréchal de France, né à Moulins.
		Faber (Abraham), maréchal de France, né à Metz.
		Cossé (Timoléon de), maréchal de France, né à
		Lesdiguières (François de Bonne), connétable, né en Dauphiné.
		Montmorency, connétable.

Terre.	{	Vendôme (le prince de).
		Luxembourg (François Henri de Montmorency), maréchal de France, né le 8 janvier 1628 (<i>choisi pour 1787</i>).
		Guesclin (Bertrand du), connétable, né en Bretagne, 1311.
		Le chevalier Bayard (<i>choisi pour 1787</i>).
Hommes de lettres.	{	Rollin (<i>choisi pour 1787</i>).

CXXI.

Lettre sur la statue de Condé par Roland.

Potain ayant écrit au Directeur des Bâtiments pour le remercier de la figure confiée à Roland, son gendre, et lui demander une seconde commande,

M. d'Angiviller répond le 13 oct. 1787 :

J'ai été en effet, Monsieur, fort satisfait des changemens que M. Roland a faits à son modèle de la figure du grand Condé et de la manière dont elle est exécutée. Je me fais un plaisir de vous le marquer moi-même. Toutefois je ne puis encore vous rien marquer de positif sur la demande que vous me faites pour votre gendre ; car vous sçavez qu'il y a un bon nombre de sculpteurs qui sont fondés à solliciter la même distribution.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur...

CXXII.

Demande de copies de statues commandées pour le Roi, par le marquis d'Aguesseau.

20 janvier 1788.

Le marquis d'Aguesseau demande une copie en plâtre des statues du chancelier de Lhôpital et du chancelier d'Aguesseau pour les placer dans la pièce principale de son château de Fresne. Les copies se trouvant chez les sculpteurs qui en ont été chargés, il ne s'agit que de les réparer, ce qui coûtera 2000 fr.

CXXIII.

Décisions de M. d'Angiviller sur plusieurs questions relatives au Salon et aux commandes de 1789.

Le premier commis ayant posé diverses questions au Directeur Général, celui-ci y répond le même jour (10 février 1788) dans une lettre que nous

analysons :

1° M. Pierre avait proposé de retarder d'un an l'exposition suivante en se fondant sur la nécessité de changer le plafond du Sallon.

Le Directeur s'oppose à ce retard, ne voulant pas faire les dépenses que le changement proposé occasionnerait, et ensuite à cause du mauvais effet que ce retard ferait dans Paris ou, depuis quarante ans, on avait coutume de voir une exposition tous les deux ans.

2° Le premier commis proposait de ne distribuer que huit nouveaux tableaux ce qui aurait fait le nombre accoutumé de douze avec les quatre tableaux en retard (David, Renou Peyron, Vincent, plus Callet et Regnault pour le maître autel de Fontainebleau).

Le Directeur n'approuve pas cette diminution, attendu que plusieurs des nouvelles commandes peuvent se trouver en retard, que les tableaux du Roy sont à peu près les seuls tableaux d'histoire envoyés au Salon. Sans eux il n'y aurait plus que des tableaux de cheval.

Quant aux artistes, le Directeur indique pour les statues : Pajou qui choisira le premier, Julien après lui et enfin Foucou et Moette.

Pour les tableaux il désigne MM. Vien, Ménageot, Lagrenée l'aîné, Berthélemy, Doyen, Le Monnier, Regnault, Perrin, Suvée. Il pense que Callet a déjà de l'ouvrage pour le Roi. Quant à Lagrenée le jeune et Brenet « je ne voudrais pas, dit-il, les affliger, et le dernier est dans le cas qu'on s'intéresse à lui procurer de l'ouvrage vu son peu de fortune et d'occupation. Je voudrais que vous vissiez à leur faire entendre raison sur cet article. Je réserve au reste, comme vous voyez, deux tableaux, dans le cas où ils vous montreroient trop de sensibilité. »

Le choix des sujets est abandonné aux artistes sous la ratification du Directeur.

Dans une lettre d'explications demandée par Pierre, le Directeur ajoute que Regnault ayant à faire le tableau du maître autel de Fontainebleau, n'aura pas d'autre commande, qu'il ne se rappelle plus si Callet est déjà chargé d'un autre ouvrage, que dans ce cas il n'y aurait pas de nouvelle commande à lui faire ; qu'enfin Lagrenée le jeune et Brenet peuvent être compris dans la liste de 1789 ; mais qu'ils ne doivent pas compter figurer sur celle de l'exposition suivante, parce qu'il est juste que chacun ait son tour et que des raisons d'économie peuvent faire réduire cette dépense.

CXXIV.

Note sur la commande de la statue du Poussin.

Le 15 oct. 1787.

En écrivant à Pierre pour le prévenir des choix de statues et d'artistes faits pour 1789, le Directeur des Bâtiments ajoute :

« Il y a des figures exécutées de grands philosophes et hommes de lettres. Il étoit temps de marquer le cas que S. M. fait des arts cultivés par l'Académie royale de peinture en faisant exécuter celle du peintre qu'on peut regarder comme le Raphael français. »

CXXV.

Note relative à la statue de Cassini.

4 avril 1788.

Le Directeur Général invite Moëtte à voir l'arrière petit-fils de J. D. Cassini pour qui il lui donne une lettre de recommandation. Il ajoute : « Je crois qu'il y a un beau buste de Jean Dominique Cassini. Son petit-fils vous en instruira. Je crois qu'un savant astronome, qui est homme de génie, pourra fournir à celui de l'artiste de quoi tirer parti de cette figure, soit par les accessoires, soit par une action simple. »

CXXVI.

Lettre de M. d'Angiviller à Pierre.

Dans une lettre du 1 mai 1788, le Directeur Général invite le premier peintre à veiller à ce que les artistes ne perdent pas de temps pour l'exécution de leurs tableaux. Il ajoute : « Je ne saurais vous le dissimuler, j'ai aperçu dans plusieurs des tableaux exposés au dernier Salon des marques de la hâte qui est toujours une suite de la négligence à s'occuper jusqu'au dernier moment d'un objet qui doit être terminé à une époque déterminée. »

CXXVII.

Projet présenté à M. d'Angiviller pour la conservation des statues des grands hommes.

15 avril 1788.

Monsieur,

Ayant lu dans le Journal de Paris des projets (qui m'ont paru aussi chimériques que nuisibles à la conservation des chefs-d'œuvre de nos plus célèbres statuaires) pour l'exposition des grands hommes de la nation, croyant le mien plus praticable, je préfère la voie de vous le communiquer, présumant, Monsieur, que leur place au pourtour des quatre carrés de la cour du Louvre (pour plus d'un motif) est celle qui convient à l'effigie de ces illustres défunts. Le nombre en seroit-il porté à quatre-vingt-seize, ils y seroient rangés sans confusion, admirés journellement des citoyens et des étrangers, hors les hivers qu'ils seroient couverts d'une niche en tôle peinte en vert, représentant un if. Je désire, Monsieur, d'un bien bon cœur que cette idée vous plaise comme ajoutant au faste de la capitale.

Je suis.....

Granger.

En note : Nulle réponse à faire à ce donneur d'avis, dont on ignore d'ailleurs l'état et la demeure.

(Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus hideux que la niche en tôle verte, représentant un if, dont le sieur Granger, probablement ferblantier de son état, propose de décorer la place du Louvre et dont il a soin de joindre le modèle à sa lettre.)

CXXVIII.

Lettre de Durameau à M. Montucla.

En tête se trouve cette note : M. le Comte n'a pas trouvé que cela fût possible pour cette fois. Il y songera à une autre exposition.

Rep. 30 avril 1788.

Monsieur,

Vous savés que M. le Directeur Général ordonne pour le Roi tous les deux ans aux artistes de l'Académie des tableaux représentant des sujets d'histoire, lesquels après avoir été exposés au Salon du Louvre, vont à la manufacture des Gobelins pour y être exécutés en tapisserie.

Si les tableaux ordonnés jusqu'à ce jour avoient été commandés sur des mesures convenables à pouvoir remplacer ceux qui sont en mauvais état dans les châteaux où la cour se plaît à aller dans la belle saison, on pourroit les y exposer le tems des voyages et ensuite les reporter à la manufacture, non seulement pour ne pas les exposer aux rigueurs du tems comme l'ont été ceux qui y sont, mais encore pour qu'ils puissent servir dans ce lieu à l'exécution des tapisseries. Mais les grandeurs, qui ne sont pas les mêmes, s'opposent malheureusement à l'exécution de ce projet.

On pourroit donc adopter cette marche, comme l'on fait à l'égard des ameublements, pour conserver les objets, aujourd'hui où la destruction des peintures faites et négligées depuis environ cent ans, demande à être enfin presque entièrement renouvelée.

Les tableaux qui doivent être au Salon prochain n'étant pas encore composés, pourroient établir cette nouvelle marche qui auroit lieu tous les deux ans jusqu'au renouvellement de toutes les peintures qui en seroient susceptibles, et l'on commenceroit par les douze tableaux de la grande galerie du château de Meudon, qui sont d'une grandeur très-convenable pour le grand genre de l'histoire. Il y en a 4 de 8 pieds de haut sur 11 pieds 9 pouces de large, et huit de même hauteur sur 4 pieds de large. Je ne me flatte pas, Monsieur, que la proposition que je fais soit un effort d'imagination. Au contraire, c'est une idée très simple qui, tout en conservant le goût du grand genre, introduiroit par succession de tems de nouvelles peintures dans tous les châteaux sans augmenter les dépenses ordinaires.

Voilà, Monsieur, l'idée que j'ai conçu en voyant le dépérissement presque total des tableaux qui sont dans les galeries de Meudon, Trianon et autres lieux.

J'ai l'honneur d'être...

Du Rameau.

Versailles, le 29 avril 1788.

CXXIX.

Lettre de l'Intendant de la Liste civile à Vien.

A Paris, le... mai 1792.

En tête de cette lettre se trouve cette note de Vien : « Tout cela étoit arrangé dez la fin de mai. J'avois remis la feuille qui devoit être mise par M. de Laporte sous les yeux du Roi. Il a différé comme d'autres choses sans que j'en aye pu scavoir les motifs, sinon qu'il n'en étoit pas encore temps. Est survenue la journée du 10 août qui a tout anéanti à cet égard. »

15-20 aoust 1792.

L'intérêt, Monsieur, que Sa Majesté a toujours pris à la prospérité des arts en France ne lui a pas permis de voir plus longtemps sans peine le peu d'occupations d'un grand nombre d'artistes de son Académie. Elle a par cette raison jugé à propos de leur distribuer quelques ouvrages tant en peinture qu'en sculpture pour exercer et soutenir des talents qui honorent depuis tant d'années le nom françois. Je vous adresse. en conséquence un état contenant les noms des peintres et des sculpteurs dont S. M. a fait choix pour être employés dans cette distribution avec les sujets des tableaux et sculptures dont elle demande l'exécution. Il m'est sûrement superflu de vous charger de faire part à l'Académie de peinture de cette nouvelle marque de l'intérêt que le Roy prend à son soutien et à sa prospérité. En mon particulier, je suis sensiblement flaté d'avoir à la lui annoncer.

L'Intendant de la liste civile.

(Cette lettre est accompagnée de modèles de lettres informant les différents artistes du choix qu'on a fait d'eux pour les commandes de 1793.)

CXXX.

Etat des artistes choisis par Sa Majesté pour exécuter des tableaux et des sculptures pour l'exposition prochaine (1793).

Peintres.

M. Ménageot. — Sujet et grandeur à sa volonté.

M. Suvée ⁽³⁸⁾. — Une Dame Campanienne montrant sa famille à une autre Dame vaine de son faste. Tableau de 13 pieds sur 10.

M. Lagrenée le jeune. — Tableau de moyenne grandeur de 10 p. sur 10.

M. Perrin. — Tableau de 10 p. sur 10. Sujet tiré de l'Histoire de France.

M. Monsiau. — Tableau de 10 p. sur 8. Sujet de l'Histoire de France.

Sculpteurs.

M. Caffieri ⁽³⁹⁾.

Le Brun, peintre.

M. Berruer.

M. Le Comte.

M. De Seine.

Boileau.

Duguai-Trouin.

Le Puget.

A Paris, le 7 mai 1792.

CXXXI.

Etat des sculpteurs de l'Académie et des travaux qu'ils ont eus.

M ^{rs} Pajou 1776-78-79-81-87.	5 figures.
Mouchy 1776-79-85.	3 —
Goys 1776-83.	2 —
Le Comte 1776-85.	2 —
Berruer 1778.	1 —
Caffiéri 1778-81.	2 —
Clodion 1778.	1 —
Houdon 1779.	1 —
De Joux 1779.	1 —
Bridan 1781-85.	2 —
Julien 1781-87.	2 —
Stouff 1785.	1 —
Foucou 1787.	1 —
Moette 1787.	1 —
Monot 1783.	1 —
Roland 1783.	1 —
Boisot 1783.	1 —
De Seine. —	0 —



ERRATA.

- P. 20. Titre de la pièce XXI : lise ; 1755, au lieu de 1765.
- P. 49. Titre de la pièce XLIX : lisez 1771, au lieu de 1871.
- P. 61. Titre de la pièce LXII : lisez 1785, au lieu de 1783.

1 C'est ce concours qui fut l'objet d'une Description imprimée dont on trouvera la reproduction à la suite de ces notes.

2 Voyez sur ce concours la Correspondance de Grimm, t. III, p. 348, 349.

3 Voyez les Almanachs des Artistes de 1776 et 1777.

4 Observations sur les Arts et sur quelques morceaux de peinture et de sculpture exposés au Louvre en 1748 par Saint-Yves (p. 24).

5 C'est le n° 148 du livret, et non le n° 30 comme nous l'avons dit par erreur dans la notice bibliographique de 1763.

6 Voyez Correspondance de Grimm, T. III, p. 348-349.

7 On ne songea pas tout d'abord à employer les numéros pour aider le public à retrouver les objets exposés. Dans les premiers livrets on décrit l'un après l'autre, en grand détail, chaque panneau, de manière que l'œuvre du même artiste, si elle ne se trouve pas au même endroit, sera éparpillée à travers tout le livret. On revint à ce système en 1791 et 93 ; mais son incommodité força bien vite l'administration à y renoncer. Le premier livret classé par numéros est celui de 1738. Malgré la simplicité des recherches avec ce nouveau procédé, on essaya un jour une amélioration qui rendait l'usage du livret presque superflu. De distance en distance des cartouches, dont ceux du musée du Louvre peuvent donner une idée, indiquaient aux visiteurs le sujet et l'auteur des tableaux placés au-dessus. Cette innovation n'avait qu'un inconvénient, c'était de restreindre singulièrement l'usage et par conséquent la vente du livret et le profit de l'Académie. Aussi l'essai fait une fois ne paraît-il pas avoir été renouvelé. Au reste l'entrée du Salon étant gratuite, le public qui venait le visiter était bien en état de payer un livret de douze sols.

8 Il est à remarquer que le premier catalogue officiel du musée de peinture du Louvre, celui de 1793, est rédigé d'après le même principe ; et c'est avec intention que les rédacteurs ont introduit cette variété ou plutôt ce désordre dans la composition du livret. Ils ont soin de nous prévenir qu'ils ont voulu rendre la visite du musée moins monotone et parlant plus attrayante en divisant les œuvres d'un même auteur. Il est fort probable d'ailleurs qu'au Musée, comme au Salon, les rédacteurs du catalogue ont suivi le classement des tableaux sur les murailles.

9 Paris, i863, in-8°, chez M^{me} veuve Renouard.

10 En 1763 Mathon de la Cour, dans ses lettres, évalue le nombre des visiteurs du Salon à sept ou huit cents personnes par jour « figurez-vous une salle immense où se réunissent tous les jours sept ou huit cents personnes de toutes les provinces et de presque toutes les nations. » Le Salon aurait eu alors, toute proportion gardée, autant de visiteurs qu'aujourd'hui.

11 Déjà à plusieurs reprises la durée du Salon avait été prolongée pour donner le temps au public de voir des ouvrages arrivés en retard. Ainsi, en 1750, le Directeur des Bâtiments laisse le Salon ouvert jusqu'au 1^{er} octobre, parce que les tableaux de de Troy, alors directeur de l'Académie de Rome, n'étaient arrivés que le 23 septembre. En 1779, l'empressement du public fit prolonger le Salon, qui devait fermer le 30 septembre, jusqu'au dimanche suivant 3 octobre.

12 La suite des tableaux et des statues commandés pour le Roi forme le sujet d'une brochure composée par un sieur Turpin qui obtint l'autorisation de la vendre à la porte du Salon. Cochin entreprit en 1785 de graver cette suite de tableaux avec l'assistance du graveur Née. Nous avons trouvé l'idée de ce projet dans une série de lettres de Cochin d'un très-vif intérêt que nous avons l'intention de publier prochainement.

13 En effet, sur l'édition imprimée du Miracle de nos jours on voit, page 28, les deux vers retranchés par M. d'Angiviller remplacés par deux lignes de points. Il s'agit de Greuze et de Fragonard qui faisaient partie de l'Académie, mais seulement à titre d'Agréés.

14 Archives nationales O, Reg. 43, fol. 282 v°.

15 Cette pièce et celles qui suivent sont extraites du fonds de la maison du Roi aux Arch. nationales, sous la cote O 1, 1914 ou suivants. Toutes les pièces sans cote proviennent d'un dossier sur les expositions contenu dans un de ces cartons,

16 Arch. Nat. O 1, 1907 et suiv. Lettres de M. Lenormant de Tournehem. Chaque année d'exposition, le Directeur des Bâtiments envoyait une lettre dans le même sens au premier Peintre du Roy. En 1750, M. de Tournehem ajoute qu'il se rendra au Salon le 23 août pour le visiter avant l'ouverture et qu'ainsi on ait à tout préparer avant sa visite.

17 Cette lettre était envoyée à Coypel qui devait en donner lecture aux Membres de l'Académie (O 1, 1907 et suiv. Lettres de M. Lenormant de Tournehem).

18 Telle fut l'origine du jury d'admission qui fonctionnait déjà sous l'ancien régime, alors que l'Académie seule était admise aux Salons. L'institution du jury se trouve mentionnée dans la critique du Salon de 1748 par Saint-Yves qui porte le titre suivant : Observations sur les Arts et sur quelques morceaux de Peinture et de Sculpture exposés au Louvre en 1748, page 24.

19 Le livret n'indiqua pas le personnage à la mémoire duquel ce tombeau était destiné. Le public, mis au courant des étranges scrupules de l'administration, s'indigna fort de cette pusillanimité des Ministres. Le projet était de Caffiéri. Voyez sur cet incident les Mémoires secrets de Bachaumont, T. XI, p. 50.

20 Il s'agit de 2 esquisses représentant le sacre de Henri IV à Chartres et le couronnement de Marie de Médicis à St-Denis, peints à gouache par Rubens, comme l'indique une lettre annexée à celle-ci.

21 . Cette figure avait été commencée par Bouchardon qui la laissa inachevée à sa mort. Le soin de la terminer fut confié à Mouchy.

22 Voyez sur les tableaux commandés pour le Salon de 1787, l'état de toutes les commandes faites pour les Salons par M. d'Angiviller. Il se trouve un peu plus loin parmi ces documents.

23 En tête de la lettre se trouve cette note : répondu le 13 octobre 1787.

24 Celle-ci, comme la précédente, porte en tête la note : répondu le 13 octobre 1787.

25 Nous avons renvoyé en tête du livret de 1787 aux n^{os} du Journal de Paris où cette critique se trouve insérée ; mais nous avons vainement cherché dans ce recueil la réponse annoncée par Cochin, qui renonça probablement à son projet. Les n^{os} des 18 et 24 octobre de ce journal contiennent des articles qui ont indirectement rapport au Salon, mais qui ne remplissent pas le but que Cochin s'était proposé.

26 Cet état fut rédigé très-probablement en 1792.

27 . Il avait d'abord les Sabines se précipitant entre les Sabins et les Romains, 6000 L.

28 . Il avait d'abord : la vestale Emilie ayant laissé éteindre le feu sacré le voit se rallumer miraculeusement, pour Gooo L.

29 D'abord Van Loo. Lépicie sur l'état de 1781 avait Fabius Dorso traversant le camp des Gaulois qui assiégeaient Rome pour aller sacrifier sur le Quirinal.

30 D'abord Beaufort, à qui on donna ensuite la Mort du chevalier Bayard.

31 Ce sujet était d'abord attribué à Durameau pour 6000 L. Il traita définitivement le sujet d'Herminie chez le vieillard. Ménageot est indiqué sur l'état de 1781 pour la Mort de Léonard de Vinci entre les bras de François 1^{er}, 4000 L.

32 En note de l'état de 1785 : est malade et sera bientôt sur pied.

33 Il y avait d'abord Beruer sur l'état de 1785. Le Directeur Général lui substitua Boisot. Voir plus loin sa lettre du 22 janvier 1784.

34 On trouve en marge de l'état de 1787 la note suivante : L'on ne sait quel instant M. Lagrenée choisit ; mais si c'est celui où Betis est attaché au char et traîné ce sera encore un sujet hideux pour le public et que l'on confondra d'ailleurs avec celui d'Hector. Observation : J'observerai cependant, malgré la remarque que l'on pourroit confondre, que j'ai peine à croire qu'on confondît parce qu'Hector étoit attaché mort et Bétis vivant, ce qui doit opérer une grande différence capable de mettre à l'abri de l'erreur.

35 Les tableaux de Vien, Ménageot, Doyen et Regnault devaient avoir i3 pieds sur 10 ; ceux de Lagrenée l'aîné, Perrin, Suvée, Callet et Lagrenée le jeune, 10 pieds carrés ; ceux de Berthélemy, Le Monnier et Brenet, 10 pieds sur 8.

36 Sur l'état particulier pour 1779 on trouve en effet barrés les articles suivants : sujets d'agrément (8 pieds sur 10 de haut), Glycère forme des guirlandes de fleurs dans l'atelier de Pausias ; Phrynée présentée à ses juges sans voiles. N. B. Ces deux tableaux pourroient à la rigueur être supprimés. Calanus est ajouté en marge, et il n'est pas fait mention de l'Agrippine à Brindes qui figure sur notre état général.

37 On a ajouté en effet sur le tableau particulier de 1779 : assis à Corneille et à Montesquieu. Une note traduit l'observation faite plus haut d'une manière assez pittoresque : Ce seroit un coup d'œil bien monotone que de voir tant de quilles.

38 Suvée avait lui-même demandé à exécuter pour le Roi ce tableau qui lui avait d'abord été commandé par le Comte d'Artois et que les événements l'avaient empêché de terminer pour le frère de Louis XVI. Dès 1790 il implorait de M. d'Angiviller cette commande, et en 1792 il représente la réponse très-bienveillante que lui avait alors adressée le Directeur des Bâtiments.

39 « M.Caffiéri étant mort sur ces entrefaites, il était question de lui substituer un autre artiste sculpteur ; mais des raisons particulières ont fait traîner cette affaire, malgré quelques efforts que j'ai faits pour la terminer. »

Notes et documents inédits sur les expositions du XVIIIe siècle

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6549390r>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les

caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr